



République française

Commune de Vaux-en-Velin

Procès verbal

Séance du 29 juin 2023 à 19H

Date de convocation du conseil municipal le 23 juin 2023



MÉTROPOLE DE LYON

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2023 À 19H

Ordre du jour

1- Rapport d'activité de la Ville.....	5
2- Communication Plan d'Efficacité Energétique.....	9
3- Vote du compte de gestion - Exercice 2022 – Budget Principal de la ville - Budgets Annexes de la Maison des Fêtes et des Familles, du Planétarium, de la Télésurveillance et de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier.....	14
4- Vote du compte administratif - exercice 2022 - Budget Principal de la ville - Budgets Annexes de la Maison des Fêtes et des Familles, du Planétarium, de la Télésurveillance et de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier.....	17
5 - Affectation du résultat 2022 – Budget Principal de la ville - Budgets Annexes de la Maison des Fêtes et des Familles, du Planétarium, de la Télésurveillance et de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier.....	22
6 - Budget supplémentaire - Exercice 2023.....	42
7 - Rapport d'activité de la CCSPL 2022.....	52
8 - Rapport d'activité 2022 de la crèche Marie-Louise Saby par le délégataire People and Baby. .56	
9- Choix du mode de gestion pour la gestion de la Crèche Marie Louise Saby.....	60
10- Avenant n°3 - Prolongation de Délégation de Service Public - People & Baby.....	63
11 - Convention de participation financière POPAC 2022-2024.....	74
12 - Attribution d'une subvention pour l'implantation de l'école d'ingénieurs Builders.....	78
13 - Subventions aux associations 2023 - Attributions complémentaires.....	83
14 - Actes de gestion.....	86
15 - Don du Centre Culture et Loisirs Léo Lagrange de Meyzieu.....	93
16 - Règlement de fonctionnement des activités péri et extrascolaires.....	96
17 - Cité éducative : convention avec la Maison de l'Apprendre pour le déploiement de la Dotation d'Action Territoriale.....	99
18 - Subvention pour l'organisation des fêtes scolaires.....	102
19 - Signature d'une convention de partenariat avec la Société Publique Locale SEGAPAL pour la mise en place d'une brigade équestre.....	104
20 - Participation financière au poste de Coordinateur du Conseil Local de Santé Mentale CLSM.....	106
21 - Participation au financement de la Maison Médicale de garde de l'Est Lyonnais.....	109
22 - Subvention Fonds Associatif Local et Fonds Projets Habitants.....	111
23 - Evaluation des transferts de charges consécutifs au transfert des compétences « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » et « terrains familiaux locatifs ».....	116
24 - Convention de partenariat avec les crèches associatives Arc en Ciel et Petite Souris.....	118
25 - Subvention au centre social Georges Lévy.....	121
26 - Fête de la science 2023.....	123

La séance est ouverte à 19 heures 08 sous la présidence de Mme Geoffroy, Maire de Vaulx-en-Velin.

Mme GEOFFROY.- Bonsoir à toutes et à tous. Pour commencer le conseil municipal, je vous propose de procéder à l'appel.

(Mme Lakehal procède à l'appel nominal.)

Membres présents à la séance :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOU**M, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Karim **BALIT**, Bernard **RIAS**, Soufia **MAAROUK**, Régis **DUVERT**, Yvette **JANIN**, Liliane **GILET-BADIOU**, Éric-Jean **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Monique **MARTINEZ**, Nacera **ALLEM**, David **LAÏB**, Nordine **GASMI**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **MMADI**, Christine **BERTIN**, Audrey **WATRELOT**, Ange **VIDAL**.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Ahmed **CHEKHAB** à Michel **ROCHER**, Joëlle **GIANNETTI** à Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Frédéric **KIZILDAG** à Nadia **LAKEHAL**

Absents excusés : Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Richard **MARION**.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Lakéhal, le quorum est atteint.

- **Désignation du secrétaire de séance**

Je propose que Pierre Dussurgey soit secrétaire de séance. J'imagine qu'il n'y a pas d'opposition à cette nomination ? Je vous remercie.

Monsieur Pierre DUSSURGEY est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Avant que nous rentrions dans l'ordre du jour du conseil municipal, je souhaite faire un point rapide sur la situation que connaît l'ensemble des quartiers populaires des villes de France puisque, comme vous le savez, suite au décès à Nanterre du jeune Nahel de 17 ans, une vive émotion s'est emparée des jeunes notamment des quartiers populaires.

L'enquête finira de dire l'ensemble des circonstances, elles sont suffisamment graves pour que le procureur ait annoncé le déferrement en justice du policier, auteur du coup de feu.

Comme tous, nous appelons à ce que la justice puisse se prononcer le mieux possible, c'est la force de notre État de droit. C'est le sens de l'intervention du gouvernement qui a affirmé que la justice serait faite dans les conditions optimales.

Cependant, dans toutes les villes de banlieue en France, il y a eu des affrontements entre la police nationale et des regroupements d'individus de gravité différente. Je voulais vous donner quelques éléments concernant Vaulx-en-Velin.

À Vaulx-en-Velin, la nuit dernière a été émaillée de confrontations entre la police et des regroupements d'individus. Il y a eu notamment des feux de poubelles et des tentatives de barricades sur les voiries au Mas du Thibault et à l'Écoin Thibaude. La police nationale, arrivée rapidement sur les lieux, a permis de disperser les regroupements.

Il y a également eu des tentatives d'intrusion dans des équipements, mais qui n'ont pas eu de conséquences telles que celles que nous avons pu voir dans d'autres villes.

Ce matin, la Préfète de région m'a confirmé au téléphone que des renforts des forces de l'ordre conséquents seraient déployés toute la nuit pour protéger les habitants et la Ville.

Comme vous avez pu l'entendre, cela a été confirmé par le ministre de l'Intérieur qui a annoncé des déploiements conséquents dans tout le pays.

La municipalité s'est mobilisée tout au long de la journée avec l'ensemble de ces acteurs pour sécuriser le mieux possible les espaces et les biens.

J'ai aussi envoyé un message en début de soirée à l'ensemble des acteurs de nos instances de démocratie participative en leur donnant l'ensemble des éléments que je viens de vous évoquer, en leur demandant de contribuer à l'apaisement, notamment en demandant aux jeunes de rester chez eux, de ne pas se laisser entraîner dans des dégradations qui pourraient être commises.

Un Comité interministériel des villes devait se tenir demain en Île-de-France au cours duquel le gouvernement devait annoncer un certain nombre de mesures concernant les banlieues. La réunion est maintenue, je serai donc demain matin à Matignon. Il y aura un certain nombre de membres du gouvernement, dont la Première ministre, évidemment, puisque nous sommes à Matignon, et d'autres maires ou acteurs de la Politique de la ville, avec un ordre du jour qui évoluera en fonction de ce qui se passera cette nuit.

Ce sera l'occasion pour moi de porter la parole des habitants, dire les attentes et les préoccupations et partager aussi des éléments de solution pour sortir de la grave crise que le pays est en train de connaître, parce qu'il ne faut pas s'y tromper, la situation est extrêmement préoccupante au moment où je vous parle. Dans l'analyse qui peut être faite ce soir par rapport aux autres moments de violences urbaines que le pays a pu connaître, nous sommes dans une extension extrêmement accélérée dans tout le pays, amplifiée certainement par l'existence des réseaux sociaux qui n'a pas existé avec une telle ampleur dans le passé.

Nous devons, localement, continuer à nous mobiliser pour l'apaisement. Il faut, au niveau national, que les mesures soient prises et que les paroles puissent être prononcées pour le permettre. C'est l'un des enjeux de la réunion de demain.

Tels sont les éléments que je souhaitais partager avec vous.

Avant que nous rentrions dans le cœur de notre conseil municipal dont l'ordre du jour est extrêmement chargé, nous avons notamment des questions budgétaires par lesquelles je vous propose de commencer afin que nous puissions passer l'ensemble des sujets liés au compte administratif et au rapport d'activité.

Le premier rapport par lequel je propose de commencer le conseil municipal est celui du rapport d'activité que je vais vous présenter en quelques diapositives.

Ensuite, nous aurons la présentation du Plan d'Efficacité Énergétique par Philippe Moine ; nous avons pris un certain nombre de mesures, il faut que nous puissions en présenter les résultats.

Puis, Stéphane Gomez enchaînera avec la présentation du compte de gestion et du compte administratif. Vous savez que je ne pourrai pas assister au débat qui concerne le compte administratif, puisque la loi le veut ainsi.

1- RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA VILLE

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOU** ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGE** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Audrey **WATRELOT** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI** ; Christine **BERTIN** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGE**

Absent(e) :

Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Richard **MARION** ; Monique **MARTINEZ**

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

Le rapport d'activité 2022 présente le panorama complet de l'action et de la gestion municipale.

L'année 2022 a vu se réaliser l'achèvement, la poursuite ou le démarrage de nombreux travaux, des réalisations majeures grâce à une implication importante des services municipaux dans tous les domaines.

Entre autres : des chantiers de rénovation des logements et des bâtiments (Chénier, Tase, Sauveteurs – Cervelières, Mas, ...) ; poursuite de la végétalisation de la ville ; ouverture d'une Maison médicale pluriprofessionnelle ; mise en place du Budget participatif avec appel à projets et vote ; inauguration de la Médiathèque et de l'école Katherine Johnson ; lancement de la construction de l'école Odette Cartailhac, d'un Ehpad ; reprise de la réhabilitation de la piscine Jean Gelet ; création d'un Pôle social pour améliorer la prise en charge des bénéficiaires ; démarrage de la vidéoverbalisation et étude pour réaliser la deuxième extension de la vidéoprotection ; le travail sur l'autisme et l'inclusion ; l'ouverture du LIDL ; la présentation du projet de transformation du Mas ; ...

En parallèle des réalisations les plus visibles, il y a eu aussi tout le travail quotidien des agents dans l'accueil des usagers et la réponse à leurs demandes, à leurs attentes, à leurs besoins ; dans les interventions de maintenance, de nettoyage, d'embellissement ; dans les études diverses ; dans les travaux de modernisation et de transition écologique ; l'accompagnement social des plus fragiles ; l'accueil des enfants et des familles ...

Cette année 2022 fait aussi suite à deux années impactées par le Covid avec confinements et contraintes qui ont impacté l'action de la Ville et demandé aux services municipaux engagement et adaptabilité.

Le dérèglement des circuits d'approvisionnement suite à la crise sanitaire et l'invasion de l'Ukraine par la Russie ont provoqué une flambée des prix de l'énergie et d'un grand nombre de produits provoquant une forte inflation.

Afin de pallier ces problématiques, la Ville a su mettre en œuvre un plan d'efficacité énergétique et faire des choix courageux mais indispensables afin de poursuivre une politique responsable et efficiente et mettre en œuvre son plan de mandat

Enfin, la fin d'année a été marquée par l'incendie du 16 décembre au chemin des Barques. Les services de la Ville se sont pleinement mobilisés aux cotés des acteurs institutionnels et associatifs

pour aider les victimes et accompagner l'élan de solidarité manifesté par les Vaudaises et les Vaudais.

Tout au long de l'année, la présence et l'action des élus, de la Direction générale, des différentes directions de services, des agents de la collectivité, des nombreux Vaudais investis dans les instances de démocratie participative ou le mouvement associatif, ont permis ce dynamisme, ce développement, ces améliorations.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de la communication du rapport d'activité 2022 de la Ville.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Nous avons pour tradition, depuis quelques années, de présenter ce rapport en lien avec le compte administratif, puisque le compte administratif traduit budgétairement les engagements de la collectivité, Stéphane Gomez y reviendra.

Le rapport d'activité présente de façon incarnée et nominative les réalisations qui ont pu être faites, et met en avant l'action des services de la Ville, le travail des agents municipaux. C'est un regard qui n'est pas tout à fait celui d'un bilan des élus mais c'est aussi l'expression de ce que les agents ont pu présenter.

Autour du plan de mandat que nous avons délibéré en 2021, nous avons six axes :

1. Une ville requalifiée et durable ;
2. Une ville d'avenir et de réussite ;
3. Une ville intelligente et solidaire ;
4. Une ville dynamique, engagée et unie ;
5. Une ville citoyenne et apaisée ;
6. Des services ressources indispensables, qu'il s'agisse des finances ou des ressources humaines dont on sait qu'elles sont très importantes.

Ce rapport d'activité parle de l'année 2022 mais nous avons souhaité balayer dans sa présentation tous les axes. Nous sommes aussi revenus sur la fin de l'année 2022 et le tragique incendie que nous avons connu au 12, Chemin des Barques, pour lequel l'action continue concernant le relogement et l'accompagnement des familles ; l'action se prolongera tout au long de l'année 2023. Je serai la semaine prochaine à l'ANRU avec les services de l'État et de la Métropole de Lyon pour présenter les projets que nous souhaiterions porter pour la transformation urbaine des Sauveteurs Cervelières et savoir les financements qui pourraient être apportés. C'est un travail sur l'humain mais aussi sur la transformation du quartier.

- **Axe 1 : une ville requalifiée et durable**

- ➔ Les principales réalisations

Durant l'année 2022, nous avons travaillé sur différents sujets, j'en redis quelques-uns que nous avons passés au conseil municipal :

- Nous avons travaillé sur les questions importantes d'habitat et de logement. La Ville s'est lancée dans un vaste programme de rénovation énergétique avec les bailleurs sociaux que nous suivons. Actuellement, des travaux impressionnants sont menés par Sollar aux cités Tase, mais il y en a également sur l'ensemble du Mas du Taureau et l'Écoin Thibaude.
- S'agissant du plan patrimoine, nous avons délibéré sur nos sept premiers monuments remarquables.
- Un travail est mené sur les questions des mobilités et des transports, qui sont des sujets autour

du T9, puisque nous avons le tracé du T9 et avancé sur le bus à haut niveau de service sur la route de Genas.

- **Axe 2 : une ville d'avenir et de réussite**

Cet axe traite des questions d'éducation et de jeunesse.

Le Projet Éducatif de Territoire a été lancé, nous l'avons délibéré ensemble avec des axes majeurs.

Nous avons créé une nouvelle direction jeunesse et vie étudiante et travaillé sur l'arrivée du service jeunesse dans notre équipement mutualisé Ville Campus. Le projet étant prêt, nous allons pouvoir lancer la construction de l'équipement mutualisé entre la Ville et le campus ENSAL-ENTPE.

Nous avons travaillé sur la question de la MMIE, du guichet unique sur les questions de développement économique, de commerce et d'emploi avec des résultats, puisque le chômage diminue à Vaulx-en-Velin en rattrapant la dynamique nationale.

- **Axe 3 : une ville intelligente et solidaire**

Quelques éléments sur les missions sur lesquelles nous avons travaillé :

- Nous avons créé la permanence des élus, qui se tient désormais tous les samedis matin, les habitants peuvent s'y rendre sans rendez-vous ;
- Nous avons travaillé sur notre Contrat local de santé dont nous avons poursuivi le déploiement.
- Les volets sur les questions du handicap ont été approfondis, nous avons d'ailleurs délibéré sur ces sujets.

- **Axe 4 : une ville dynamique, engagée et unie**

Le travail sur cet axe a porté sur :

- les questions associatives ;
- notre plan de lutte dont nous avons finalisé sa réécriture, nous avons délibéré en 2023.

Nous avons approfondi notre travail de jumelage, nous avons notamment reçu les élus de la ville d'Artik.

S'agissant de nos équipements culturels, nous avons poursuivi le développement de l'accueil des jeunes et de leurs familles à l'École des arts et aux 5C.

Tels sont les éléments les plus marquants de l'année 2022.

- **Axe 5 : une ville citoyenne et apaisée**

Les questions liées à la tranquillité publique sont un sujet d'actualité.

Nous avons continué à travailler sur les questions de lutte contre les rodéos sauvages, avec un succès important l'été dernier.

Nous nous sommes inscrits dans le dispositif national des bataillons de la prévention qui permet à des binômes, médiateurs et éducateurs de la prévention spécialisée, de travailler sur des temps de soirée et de week-end pour être présents sur le terrain.

Enfin, nous avons eu une première édition du budget participatif dont les réalisations sont en cours sur l'année 2023. Nous avons d'ailleurs lancé une nouvelle édition du budget participatif.

- **Axe 6 : l'acceptation des processus supports de l'action municipale**

Ce dernier axe porte sur la question des ressources et de la gestion financière.

Je ne reviendrai pas sur le compte administratif, puisque c'est l'objet du point suivant de l'ordre du jour.

En ce qui concerne la question des Ressources Humaines, un travail fin d'accompagnement et d'organisation a été mené, nous l'avons vu au travers des changements d'horaires de la collectivité mis en œuvre tout au long de l'année.

Enfin, un travail a été mené sur notre patrimoine. Nous avons un enjeu de rénovation énergétique important, Philippe Moine y reviendra lors de sa communication sur l'efficacité énergétique.

Il y a, bien sûr, un effort d'explication des politiques menées. C'est dans cette partie que vous trouverez aussi le travail du service communication.

Tels sont les éléments que je voulais vous donner de façon rapide. Le document d'une soixantaine de pages est sur le site Internet de la Ville, vous pourrez ainsi lire l'intégralité de son contenu.

Je conclus cette présentation du rapport en remerciant l'ensemble des agents de la collectivité pour le travail accompli tout au long de l'année 2022, parfois dans des conditions éprouvantes lorsque je repense à l'incendie du 16 décembre dernier où nous avons vu la force de la mobilisation des habitants de la commune mais aussi des agents de la collectivité.

Nous sommes à la mi-année 2023, qui est tout aussi importante dans les réalisations effectuées par la collectivité.

Voilà ce que je voulais dire pour ce premier rapport présenté.

Ainsi que je l'annonçais, je passe la parole à Philippe Moine qui va présenter ce que nous avons fait sur les questions d'efficacité énergétique en 2022.

2- COMMUNICATION PLAN D'EFFICACITÉ ENERGÉTIQUE

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOUM** ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGES** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Audrey **WATRELOT** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGES**

Absent(e) :

Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Richard **MARION**

Rapport de Monsieur MOINE

Mesdames, Messieurs,

Une stratégie de rénovation énergétique des bâtiments engagée dès 2015

4 millions de travaux de rénovation énergétique

La Ville de Vaulx-en-Velin s'est engagée, depuis 2015, dans un vaste plan de rénovation de son patrimoine immobilier. La stratégie de rénovation, d'entretien courant et de construction de nouveaux bâtiments vise à accueillir dans les meilleures conditions les enfants, les familles, les sportifs et l'ensemble des vaudaises et vaudais. Elle accompagne le développement des services proposés et celui de la Ville en modernisant son parc d'équipements publics.

Consciente des enjeux en la matière, la ville a systématiquement intégré les questions de rénovation énergétique dans sa programmation de travaux. **En 8 ans, elle a consacré plus de 4 millions afin de réduire son empreinte carbone.** Treize groupes scolaires, cinq sites sportifs et trois autres bâtiments ont vu leur performance énergétique renforcée par des travaux d'isolation : (isolation thermique par l'extérieur, menuiseries, isolation des toitures et des sous-sols/vides sanitaires), la mise en place de dispositifs économiseurs d'eau, le calorifugeage des réseaux de chaleur ou encore le relamping...

Sites	Désignation des travaux	Coût des travaux	Année de réalisation
EDUCATION			
GS A. COURCELLES	Remplacement des menuiseries extérieures - maternelles et élémentaires	191 960,00 €	2016
	Isolation Thermique par l'extérieur - maternelles et élémentaires	374 000,00 €	2021/2022
	Isolation Thermique par flocage et calorifugeage (par vide sanitaire) - Travaux dans cadre CEE (0 € à charge ville)	0,00 €	2021
GS P. et M. Curie	Remplacement des menuiseries extérieures façade nord élémentaire et façade nord	70 000,00 €	2016

	maternelle		
	Remplacement des menuiseries extérieures élémentaire EST et SUD	39 700,00 €	2019
GS CROIZAT	Réhabilitation des élémentaires pour comprenant remplacement des menuiseries	278 645,00 €	2016
	Maternelle : Réhabilitation chaufferie-remplacement par chaudière à condensation	79 862,00 €	2016
	ELEMENTAIRE : Réhabilitation chaufferie-remplacement par chaudière à condensation	93 495,00 €	2020
GS Grandclément	Réhabilitation chaufferie Pôle Associatif / GS et Pôle culturel - remplacement par chaudière à condensation	215 000,00 €	2016
	Remplacement des menuiseries extérieures maternelles	65 000,00 €	2019
	Réhabilitation des élémentaires pour 3 900 000 € comprenant remplacement des menuiseries (205 465 €)	205 465,00 €	2018
	Isolation Thermique par flocage et calorifugeage (par vide sanitaire) - Tx dans cadre CEE (0 € à charge ville)	0,00 €	2021
GS GAGARINE	Remplacement des menuiseries préau RDC	37 000,00 €	2015
GS KING	Passage en tarif jaune - Suppression du tarif vert (Transfo propriété ville)	40 000,00 €	2015
	Remplacement des menuiseries extérieures maternelle A	85 000,00 €	2021
	Remplacement des menuiseries extérieures maternelle B et logement gardien (tx en avril 2023)	111 000,00 €	2022
	Remplacement des menuiseries extérieures élémentaire A et B (tx juillet 2023)	240 000,00 €	2022/2023
GS Langevin	Remplacement partiel de menuiseries extérieures	61 494,00 €	2014
GS LORCA	Remplacement et isolation toiture maternelle	147 000,00 €	2021/2022
	Isolation Thermique par flocage et calorifugeage (par vide sanitaire) - Tx dans cadre CEE (0 € à charge ville)	0,00 €	2021
GS MAKARENKO	Remplacement des menuiseries extérieures	175 000,00 €	2018
GS A. FRANCK	Remplacement des menuiseries extérieures	175 000,00 €	2018
GS NERUDA	Remplacement des menuiseries Maternelle	150 000,00 €	2017
	Réhabilitation chaufferie - remplacement par chaudière à condensation	124 000,00 €	2015
GS VILAR	Remplacement des menuiseries extérieures maternelle	169 541,00 €	2017
GS WALLON	Réhabilitation du GS avec remplacement des menuiseries ext. Et isolation toiture	479 932,00 €	2014-2016
SPORTS			
Boulodrome /	Passage en LED des éclairages (économie de	80 000,00 €	2019

Tennis	60% de consommation énergétique - action PCET)		
GYMNASE CROIZAT	Remplacement des menuiseries extérieures et remplacement de la chaudière par une chaudière haut rendement à condensation	95 000,00 €	2016 et 2020
GYMNASE NOIRETTES	Remplacement et isolation toiture + remplacement des fenêtres de toit	138 245,00 €	2022
GYMNASE WALLON	Remplacement et isolation toiture	105 000,00 €	2021
Salle de BOXE Mohammed ALI	Remplacement de la chaudière par une chaudière haut rendement à condensation et création d'une régulation.	37 800,00€	2020
Autres bâtiments			
ESPACE CACHIN	Suppression des chaudières gaz et passage en Chauffage Urbain	44 500 ,00€	2022
Service Municipal des Retraités	Remplacement complet de la régulation du service municipal des retraités y compris tous les thermostats des locaux sur bus	44 200,00€	2022
Bibliothèque CHASSINE	Remplacement de la chaudière par une chaudière haut rendement à condensation	28 000,00€	2021
	Montant des investissements	4 180 839,00 €	

Une modernisation de la performance des systèmes de chauffage

La Ville a également, depuis plus de huit ans, pris l'option d'intégrer systématiquement dans ses marchés d'exploitation de chauffage gaz et urbain, la clause appelée « P3 GER » qui correspond à des travaux de remplacement d'équipements très énergivores par des équipements de dernière génération beaucoup moins consommateurs d'énergie. Ainsi les chaudières des équipements de la Ville, certaines très vieillissantes, ont été renouvelées par des chaudières à condensation ou à basse température afin d'optimiser les performances, le confort et la recherche d'économie d'énergie. Le passage au chauffage urbain de plusieurs équipement en lieu et place du chauffage gaz est un autre exemple de l'optimisation des performances énergétiques des bâtiments.

Dans le cadre du marché de chauffage urbain primaire, une clause spécifique d'investissement de travaux d'économies d'énergies a été inscrite. Le prestataire a réalisé des actions d'amélioration structurelle comme le passage de haute pression en basse pression des réseaux de chauffage urbain, permettant une température de départ plus basse et ainsi moins de déperdition d'énergie.

Un plan d'efficacité permettant de répondre aux enjeux actuels d'économie d'énergie

Une baisse de 10% des consommations d'énergie de la Ville d'ici deux ans

L'accélération du dérèglement climatique et la guerre en Ukraine, menaçant la capacité d'approvisionnement en énergies fossiles, nécessitent une stratégie renforcée de réduction de la dépendance aux énergies carbonées.

La ville de Vaulx-en-Velin, en complément de sa stratégie de rénovation engagée sur le long terme, s'est dotée d'un plan d'efficacité énergétique, dont l'objectif est de réduire la consommation d'énergie de 10% de la Ville d'ici deux ans.

Il vise, de manière opérationnelle, à identifier les mesures individuelles et collectives permettant de réduire l'impact énergétique des actions menées par la Ville. Il s'agit à la fois de mesures à court-terme, moyen terme et long-terme, afin d'avoir un impact durable sur les consommations énergétiques liées à l'activité de la collectivité.

Ce plan doit répondre aux enjeux énergétiques, à l'amélioration du confort et à la durabilité des actions de la ville tout en maintenant un haut niveau de service public afin de répondre aux besoins des habitants.

Le plan d'efficacité énergétique mobilise l'ensemble des acteurs et agents de la ville autour de quatre axes thématiques :

- chauffage et climatisation ;
- électricité ;
- numérique ;
- transports.

Il a permis de réduire la période de chauffe des bâtiments d'un mois en adaptant le démarrage et la fin de chauffe aux conditions climatiques. Les consignes de température dans les différents équipements ont été de 19°C pour les pièces occupées et 16°C hors période d'occupation et 8°C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours pour les bâtiments administratifs. Cela représente une baisse de 2°C par rapport aux consignes de température habituelles. Il faut noter que les consignes de température habituelles pour les bâtiments petite-enfance, éducation, résidence « seniors » ont été maintenues. La fermeture du Planétarium durant le mois de janvier 2023 et celle temporaire du cinéma « Les Amphis » pour l'année 2023 ont permis de réduire les dépenses d'énergies sur ces bâtiments.

Un suivi des consommations énergétiques a été systématisé permettant aux responsables de sites de suivre les consommations et d'éviter les gaspillages. Les agents ont été accompagnés et sensibilisés sur le plan d'efficacité énergétique et il a été mis en place un réseau de référents.

Les challenges « Défi'cacité » ont été créés. Ils visent à mettre en œuvre avec les utilisateurs d'un équipement un plan d'action comprenant les solutions techniques (minuterie, passage à l'éclairage LED...) et les « bons gestes » pour réduire la consommation énergétique.

Un outil de suivi interne a été déployé. Il permet de consulter, pour chaque bâtiment de la Ville, les consommations énergétiques en kWh, ainsi que le coût en euros de cette consommation, pour l'électricité, le gaz, le chauffage urbain et l'eau. Il a permis d'identifier les bâtiments les plus énergivores et ainsi cibler les actions ayant le plus fort impact.

L'objectif de l'outil de suivi est de permettre une meilleure analyse de la performance énergétique des bâtiments, de disposer de données sur les consommations énergétiques de ceux-ci et ainsi de mieux les comprendre. L'outil doit également permettre d'adapter les pratiques des usagers aux enjeux de chaque équipement.

Cet outil de suivi correspond à la première action du Plan Climat-Énergie Territorial (PCET).

Un plan d'efficacité qui a permis d'économiser 550 000 euros en 2022

L'ensemble des actions déployées ainsi que le travail de rénovation des équipements ont permis de réduire les consommations énergétiques d'électricité, de chauffage urbain et de gaz pour l'année 2022.

La consommation d'électricité a diminué de 8% entre 2021 et 2022. Celle-ci s'établit à un niveau

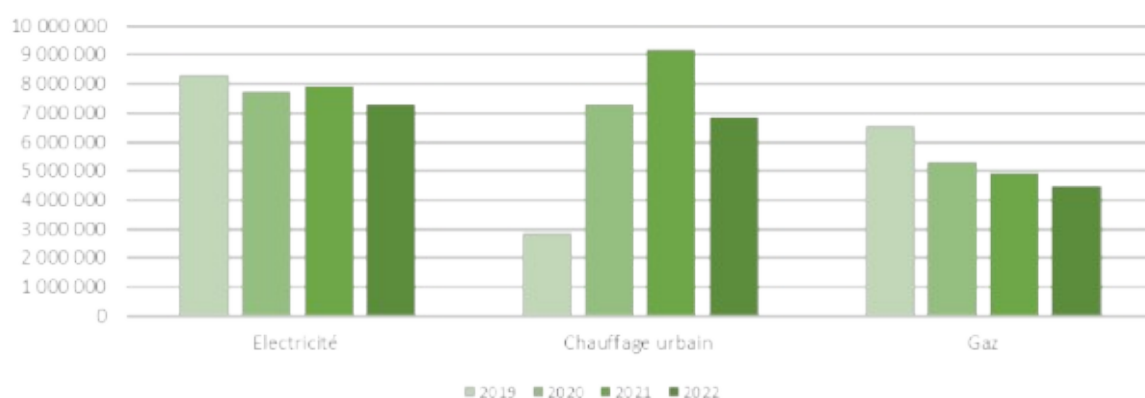
inférieur à celui de 2020, année où l'activité municipale était fortement réduite du fait de la période de confinement liée à la Covid-19.

Celle de chauffage urbain a diminué de 25% entre 2021 et 2022, après une forte hausse en 2021. Ceci s'explique notamment par le décalage de la saison de chauffe, qui a débuté le 7 novembre 2022 et par les travaux d'optimisation du réseau,

La consommation de chauffage gaz est en baisse continue depuis 2019 et a diminué de 8% entre 2021 et 2022. Le décalage de la saison de chauffe ainsi que la changement de l'ensemble des chaudières expliquent cette baisse.

Au total, ce sont 550k€ d'économies réalisées en 2022. Elles ont permis de limiter la hausse du budget énergies de la collectivité.

Evolution de la consommation d'énergie en kWh entre 2019 et 2022



en €	CA 2022	Economie estimée sur CA 22
Electricité	1 452 748	126 377
Chauffage	1 810 161	424 004
Dont chauffage urbain	1 026 772	351 935
Dont Gaz	783 389	72 069
Ensemble	3 262 909	550 381

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de la communication relative au plan d'efficacité énergétique.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Moine pour cette présentation qui illustre combien, en peu de temps, nous avons baissé de façon significative nos consommations d'énergie.

Toujours dans la suite de ce que j'ai annoncé au début, je passe la parole à M. Gomez qui va nous présenter le compte de gestion, puis le compte administratif.

3- VOTE DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - BUDGETS ANNEXES DE LA MAISON DES FÊTES ET DES FAMILLES, DU PLANÉTIARIUM, DE LA TÉLÉSURVEILLANCE ET DE L'ATELIER LÉONARD DE VINCI / MÉDIATHÈQUE MAISON DE QUARTIER

Présents :

Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOUM** ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGES** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Audrey **WATRELOT** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGES**

Absent(e) :

Hélène **GEOFFROY** ; Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Richard **MARION**

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre pour approbation les comptes de gestion de l'exercice comptable 2022 pour le budget principal et les budgets annexes de la Maison des Fêtes et des Familles, du Planétarium, de la Télésurveillance et de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier, présentés par Mme Noëlle Scarafia, Comptable public, responsable du Service de Gestion Comptable de Bron.

Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires en dépenses et en recettes ainsi que l'ensemble des mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.

Il comporte une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier et le bilan comptable de la collectivité qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de celle-ci.

Les résultats des comptes de gestion des budgets annexes sont conformes aux résultats des comptes administratifs de l'exercice 2022 soumis à votre approbation au cours de cette même séance.

Le compte de gestion et le compte administratif du budget principal présentent quant à eux une divergence : une recette d'investissement de 89 940 € est imputée sur le chapitre 23 sur le compte de gestion alors qu'elle aurait dû être imputée sur le chapitre – opération 420 Médiathèque Maison de Quartier du Mas, tel qu'indiqué dans le compte administratif.

Pour l'exercice 2022, les résultats établis par le Comptable public sont les suivants :

- pour le budget principal de la Ville (Résultats de l'exercice en cours)

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL des sections
Recettes	88 395 862,32	27 103 086,29	115 498 948,61

Dépenses	79 041 414,46	23 157 161,05	102 198 575,51
Résultat de l'exercice	9 354 447,86	3 945 925,24	13 300 373,10

- pour le budget annexe de la Maison des Fêtes et des Familles (Résultats de l'exercice en cours)

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL des sections
Recettes	144 298,00		144 298,00
Dépenses	120 641,71		120 641,71
Résultat de l'exercice	23 656,29		23 656,29

- pour le budget annexe du Planétarium (Résultats de l'exercice en cours)

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL des sections
Recettes	1 255 731,50		1 255 731,50
Dépenses	1 392 620,76		1 392 620,76
Résultat de l'exercice	-136 889,26		-136 889,26

- pour le budget annexe de la Télésurveillance (Résultats de l'exercice en cours)

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL des sections
Recettes	11 397,43		11 397,43
Dépenses	12 411,81		12 411,81
Résultat de l'exercice	-1 014,38		-1 014,38

- pour le budget annexe de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier (Résultats de l'exercice en cours)

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	TOTAL des sections
Recettes	1 388 210,26		1 388 210,26
Dépenses	1 376 622,67		1 376 622,67
Résultat de l'exercice	11 587,59		11 587,59

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Déclarer que les comptes de gestion des budgets annexes de la Maison des Fêtes et des Familles, du Planétarium, de la Télésurveillance et de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier, dressés pour l'exercice 2022 par le Comptable public, responsable du Service de Gestion Comptable de Bron, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation.
- Déclarer que le compte de gestion du budget principal de la Ville dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable public, responsable du Service de Gestion Comptable de Bron, visé par l'ordonnateur appelle l'observation suivante : une recette de 89 940 € est imputée sur le chapitre 23 sur le compte de gestion alors qu'elle devrait être imputée sur le chapitre – opération 420 Médiathèque Maison de Quartier du Mas telle qu'elle apparaît sur le compte administratif.

DÉBAT / DISCUSSIONS

M. GOMEZ.- Les résultats du compte de gestion des budgets annexes comme du budget principal sont conformes aux résultats de l'exercice 2022.

Une seule petite divergence a été retracée et expliquée avec le comptable public sur le budget principal : une recette d'investissement d'un peu moins de 90 k€ a été imputée au chapitre 23 du compte de gestion alors qu'elle aurait dû être imputée au chapitre 420 « Opérations Médiathèque Maison de quartier. Nonobstant cette différence, qui a été expliquée, entre la Ville et le comptable public, il y a bien sûr une pleine conformité des comptes de gestion.

4- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - BUDGETS ANNEXES DE LA MAISON DES FÊTES ET DES FAMILLES, DU PLANÉTIUM, DE LA TÉLÉSURVEILLANCE ET DE L'ATELIER LÉONARD DE VINCI / MÉDIATHÈQUE MAISON DE QUARTIER

Présents :

Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOU**M ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGES** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Audrey **WATRELOT** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGES**

Absent(e) :

Hélène **GEOFFROY** ; Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Richard **MARION**

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Le compte administratif 2022 récapitule, pour chacun des budgets, l'ensemble des recettes et des dépenses intervenues au cours de cet exercice budgétaire.

Il conduit à l'analyse des réalisations de l'exercice et de l'état des finances de la Ville à la date du 31 décembre 2022.

Il fait apparaître les réalisations de l'exercice, et intègre les reports de 2021 sur 2022, ainsi que les restes à réaliser de 2022 qui impacteront le budget 2023.

Les résultats des différents budgets seront repris dans le budget supplémentaire proposé au vote lors de cette même séance.

1/ La vue d'ensemble de l'exécution du budget principal, pour l'exercice 2022, est la suivante :

		Dépenses	Recettes	Solde
Réalisations de l'exercice 2022 (mandats et titres)	Section de fonctionnement	79 041 414,46	88 395 862,32	9 354 447,86
	Section d'investissement	23 157 161,05	27 103 086,29	3 945 925,24
	TOTAL	102 198 575,51	115 498 948,61	13 300 373,10
Reports de l'exercice N-1 (2021)	Report en section de fonctionnement 002		4 039 722,10	4 039 722,10
	Report en section d'investissement 001	7 561 027,39		-7 561 027,39
TOTAL Général		109 759 602,90	119 538 670,71	9 779 067,81

(réalisations + reports)				
Restes à réaliser A reporter en N+1 2023	Section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
	Section d'investissement	7 200 964,28	5 336 937,00	-1 864 027,28
	TOTAL	7 200 964,28	5 336 937,00	-1 864 027,28
Résultat cumulé A Affecter	Section de fonctionnement	79 041 414,46	92 435 584,42	13 394 169,96
	Section d'investissement	37 919 152,72	32 440 023,29	-5 479 129,43
	TOTAL	116 960 567,18	124 875 607,71	7 915 040,53

2/ La vue d'ensemble de l'exécution du budget annexe de la Maison des Fêtes et des Familles, pour l'exercice 2022, est la suivante :

Section de fonctionnement	
Recettes 2022	144 298,00
Dépenses 2022	120 641,71
Résultat de fonctionnement 2022	23 656,29
Déficit de fonctionnement reporté	14 845,19
Résultat à affecter	8 811,10

3/ La vue d'ensemble de l'exécution du budget annexe du Planétarium, pour l'exercice 2022, est la suivante :

Section de fonctionnement	
Recettes 2022	1 255 731,50
Dépenses 2022	1 392 620,76
Résultat de fonctionnement 2022	-136 889,26
Résultat de fonctionnement reporté	7 347,65
Déficit à reprendre	-129 541,61

4/ La vue d'ensemble de l'exécution du budget annexe de la Télésurveillance, pour l'exercice 2022, est la suivante :

Section de fonctionnement	
---------------------------	--

Recettes 2022	11 397,43
Dépenses 2022	12 411,81
Résultat de fonctionnement 2022	-1 014,38
Résultat de fonctionnement reporté	2 587,27
Résultat à affecter	1 572,89

5/ La vue d'ensemble de l'exécution du budget annexe de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier, pour l'exercice 2022, est la suivante :

Section de fonctionnement	
Recettes 2022	1 388 210,26
Dépenses 2022	1 376 622,67
Résultat de fonctionnement 2022	11 587,59
Résultat de fonctionnement reporté	0,00
Résultat à affecter	11 587,59

Le rapport de présentation du compte administratif joint au présent rapport précise l'ensemble des réalisations en matière de recettes et de dépenses, et analyse la situation financière de la Ville au 31 décembre 2022.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver les comptes administratifs 2022 du Budget Principal de la Ville et des Budgets Annexes de la Maison des Fêtes et des Familles, du Planétarium, de la Télésurveillance et de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier.

DÉBAT / DISCUSSIONS

M. GOMEZ.- Le compte administratif est le dernier exercice budgétaire d'une année, celui-ci commençant par le rapport d'orientation budgétaire qui porte sur un certain nombre d'indicateurs macro, tant internationaux que nationaux, qui permet à l'exécutif de donner ses grandes orientations budgétaires. Puis, le budget primitif, voté avant le mois de mars, permet de donner les lignes budgétaires en fonctionnement et en investissement, en équilibre avec des lignes de recettes espérées. Le compte administratif permet de vérifier l'exécution en fonctionnement et en investissement des recettes et des dépenses.

Le compte administratif pour 2022 a des recettes de gestion retraitées d'un peu plus de 86 181 704,85 €, en augmentation par rapport au compte administratif de 2021 de 3,9 %, et des dépenses de gestion retraitées d'un peu plus de 75 M€, soit 2,4 %. Cela permet d'avoir une épargne de gestion de 1 113 289,28 €, en très forte augmentation de 15,6 %, et donc une épargne brute retraitée de quasiment 10 M€, à 9 860 609,41 €, elle aussi en très forte hausse de 18,3 %.

Nos dépenses réelles de fonctionnement ont donc été maîtrisées avec :

- une baisse de 0,3 % sur la masse salariale ;
- le transfert de postes sur la Médiathèque Maison de quartier ;
- des charges à caractère général qui, elles, n'augmentent que de 4,4 %, en tenant compte de l'ensemble des hausses des fluides (électricité, gaz, etc.) ce qui montre une bonne tenue de ces dépenses à caractère général ;
- l'évolution dynamique des recettes de fonctionnement, avec les impôts et taxes qui augmentent de 2,9 % ;
- le produit des services et des domaines est en augmentation de quasiment 18 %, sans hausse des tarifs. L'augmentation s'explique par une forte augmentation des personnes utilisant les services pour la restauration scolaire, les AESH ou des 5C, par exemple, après l'épisode Covid. Nous ne sommes pas revenus au niveau antérieur au Covid, mais nous avons une forte augmentation de la fréquentation.

Cela nous amène à une épargne brute de presque 10 M€, en forte hausse : plus de 18 %, et à un encours de la dette d'un peu moins de 75 M€ au 31 décembre 2022, avec une capacité de désendettement retraitée en forte baisse : 7,5 années en 2022 contre 9,1 années en 2021, ce qui est quelque chose d'assez normal.

Nous avons également pu le constater en conseil de la Métropole : la capacité de désendettement va baisser en 2022-2023 puisque nous sommes au cœur des investissements, nous sommes plutôt dans une phase d'études. Un certain nombre de crédits sont affectés mais ne sont pas encore dépensés, ils restent donc à réaliser et viendront augmenter les investissements en 2024-2025, nous aurons alors une capacité de désendettement qui augmentera un peu, mais qui restera totalement contrôlée.

Après un exercice difficile en 2020 où nous avons eu durant l'année Covid une épargne nette négative à moins 800 000 € - ce qui n'était pas surprenant compte tenu du contexte - nous reprenons un mouvement de hausse de l'épargne brute et de l'épargne nette. En 2015, notre épargne brute était de moins de 6 M€, elle est cette année de plus de 10 M€, et l'épargne nette est passée de 1,7 M€ en 2015 à un peu plus de 3 M€ cette année.

➤ Section de fonctionnement

○ Dépenses de fonctionnement

Sans surprise, la masse salariale représente la plus grande partie de nos dépenses de fonctionnement : 66 %, soit un peu plus de 50 M€.

Les charges à caractère général sont en baisse assez forte cette année, plus de 4 %, mais c'est lié à l'inflation. Elles s'établissent à un peu plus de 13,6 M€ ;

Des subventions aux personnes de droit privé sont également en forte hausse, il s'agit de réaffectations de lignes budgétaires liées, par exemple, à la façon dont sont désormais calculées les subventions attribuées aux crèches.

De CA à CA, la masse salariale est en très légère baisse, mais comme je l'ai dit cela tient compte du retraitement et du transfert d'un certain nombre de postes vers la Médiathèque Maison de quartier, puisque nous avons naturellement appliqué la hausse du taux d'indice GVT – Glissement Vieillesse et Technicité – et la revalorisation des catégories C et B.

J'ai déjà évoqué les charges à caractère général impactées par l'effet de l'inflation et la question des subventions aux personnes qui, lorsqu'elles sont retraitées, sont en quasi-stabilité.

○ Recettes de fonctionnement

La fiscalité directe locale reste très dynamique avec des droits de mutation assez importants. Ces recettes sont d'un peu moins de 30 M€, en hausse de 6,3%.

Les subventions et dotations restent stables :

- Les dotations de la Métropole s'élèvent à environ 13,5 M€ ;
- La DGF - Dotation globale de fonctionnement – versée par l'État est d'un peu plus de 25 M€ ;
- Les produits des services sont d'un peu moins 3,5 M€, liés à la reprise de la fréquentation des différents équipements municipaux.

Sur les produits de fiscalité, c'est naturellement la taxe foncière qui représente la très forte part : sur les 30 M€, 24 M€ sont représentés par la taxe foncière. La taxe d'habitation est désormais à un niveau très résiduel. Le coefficient correcteur est l'autre grande fiscalité avec 6 M€, il a été mis en place pour compenser la suppression de la taxe d'habitation.

Sur la dotation globale de fonctionnement, nous constatons que la dotation forfaitaire est plutôt stable, à un peu moins de 4,7 M€, même si elle est globalement en baisse depuis 2014.

En revanche, la dotation de solidarité urbaine continue sa forte croissance puisqu'elle gagne quasiment 1 M€ pour s'établir à 20,5 M€.

➔ Section d'investissement

○ Dépenses d'équipement

Elles sont à un peu moins de 14 M€ contre 20 M€ l'année dernière. Cela peut s'expliquer par deux éléments que j'ai évoqués précédemment :

- Dans les collectivités, 2022 et 2023 sont des années de milieu de mandat avec un certain nombre de dépenses inscrites, mais nous savons qu'elles sont plutôt en phase d'études, les dépenses sont donc portées en « reste à réaliser » qui se vérifieront en 2024, 2025 et 2026 ;
- Le contexte international : en raison de la reprise de la crise sanitaire, en Chine par exemple, et du contexte géopolitique, les filières d'approvisionnement ont été très largement dérégulées, il n'a pas toujours été possible d'avoir des approvisionnements aussi lisses que d'habitude.

Sur les dépenses d'équipement, je vais noter quelques chapitres :

- Les immobilisations incorporelles et frais d'études s'élèvent à un peu plus de 700 k € ;
- Les subventions d'équipement sont stables à un peu plus de 440 k€ ;
- Les immobilisations corporelles sont quasiment stables, à un peu moins de 1,650 M€ ;
- Les grandes opérations sont à un peu plus de 4,3 M€, dont 1,5 M€ pour le groupe scolaire Cartailhac et 1,7 M€ pour la Maison de quartier du Mas, il y a également eu 600 k€ sur la Maison de santé pluriprofessionnelle au sud de la ville.

○ Recettes d'investissement

Le FCTVA – Fonds de compensation de la TVA – est calculé sur l'année n-1. Comme nous étions à 20 M€ d'investissements en 2021, ce sont donc un peu plus de 3 M€ de FCTVA pour l'année 2022, en stabilité.

Les subventions sont à un bon niveau, puisqu'elles sont à 3,6 M€ contre 3,2 M€ l'année dernière.

L'encours de la dette est à 74,9 M€, soit une quasi-stabilité par rapport à 2021 où la dette était de 74,1 M€.

La capacité de désendettement est en baisse : 7,5 années contre 9,1 en 2021 et 10,6 en 2020, mais là aussi, comme je l'ai dit, il faudra s'attendre en 2023 et surtout en 2024 et 2025 à revenir à des taux un peu plus élevés, mais naturellement pleinement maîtrisés puisque nous serons à ce moment-là au cœur de la réalisation de nos investissements.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, telle est la présentation du compte administratif pour 2022.

**5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE -
BUDGETS ANNEXES DE LA MAISON DES FÊTES ET DES FAMILLES, DU
PLANÉTIARIUM, DE LA TÉLÉSURVEILLANCE ET DE L'ATELIER LÉONARD DE VINCI
/ MÉDIATHÈQUE MAISON DE QUARTIER**

Présents :

Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOU**M ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGES** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Audrey **WATRELOT** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGES**

Absent(e) :

Hélène **GEOFFROY** ; Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Richard **MARION**

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M4 de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022, issus des comptes administratifs du budget principal et des différents budgets annexes.

En vertu des dispositions de l'article L2311-5 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le résultat excédentaire de la section de fonctionnement, dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif, et en tout état de cause avant la clôture de l'exercice suivant.

L'arrêté des comptes 2022 permet de déterminer :

- le résultat 2022 de la section de fonctionnement, constitué par le cumul du résultat de l'exercice (cumul des titres réels et d'ordre émis, moins cumul des mandats réels et d'ordre émis) et du résultat reporté 2021 de la section de fonctionnement (chapitre 002) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement 2022, égal au solde constaté entre :
- d'une part les dépenses d'investissement de l'exercice 2021, majorées du déficit d'investissement reporté de 2021 (chapitre 001 en dépenses),
- et d'autre part les recettes d'investissement de l'exercice 2022, majorées de la part de l'excédent 2021 affecté en investissement (compte 1068) ;

Ce solde d'exécution ne concerne que le budget principal, seul budget à être doté d'une section d'investissement.

- les restes à réaliser des deux sections.

Pour le budget principal, le résultat de fonctionnement est affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser de cette section, en dépenses et en recettes.

L'éventuel surplus peut, au choix de l'assemblée délibérante, être affecté en tout ou partie en dotation complémentaire en réserve en section d'investissement (compte 1068) et / ou en section de fonctionnement (chapitre 002).

Pour les budgets annexes, qui ne sont constitués que d'une section de fonctionnement, le résultat de fonctionnement ne peut être affecté qu'en résultat de fonctionnement reporté, chapitre 002 de la section de fonctionnement.

I) Budget Principal :

A la clôture de l'exercice 2022, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses (a)	79 041 414,46 €
Recettes (b)	88 395 862,32 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	9 354 447,86 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	4 039 722,10 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	13 394 169,96 €

Investissement		
Recettes	Recettes N (a)	19 080 027,12 €
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	8 023 059,17 €
	Recettes totales (c=a+b)	27 103 086,29 €
Dépenses	Dépenses N (d)	23 157 161,05 €
	Déficit N-1 investissement (e)	7 561 027,39 €
	Dépenses totales (f=d+e)	30 718 188,44 €
Solde d'exécution (g=c-f)		-3 615 102,15 €
Restes à réaliser	Recettes	5 336 937,00 €
	Dépenses	7 200 964,28 €
	Solde (h)	-1 864 027,28 €
Besoin de financement de l'investissement 2022 (i=g+h)		-5 479 129,43 €

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2022	
Excédent de fonctionnement	13 394 169,96 €
Besoin de financement de l'investissement (y compris restes à réaliser)	-5 479 129,43 €
Solde global de clôture	7 915 040,53 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous :

Il convient de rappeler que suite à la clôture du budget de la télésurveillance au 31/12/2022, l'excédent de ce budget d'un montant de 1 572,89 € doit être repris sur le budget principal.

Affectation sur 2023	
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (dépenses)	-3 615 102,15 €
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	10 395 742,85 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	2 998 427,11 €
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes) suite à la suppression du budget de la télésurveillance au 31/12/2023 et la reprise de l'excédent sur le budget principal	1 572,89 €
TOTAL Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	3 000 000,00 €

Le budget supplémentaire qui sera soumis à votre approbation à cette même séance, reprend ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2023.

II) Budget Annexe de la Maison des Fêtes et des Familles,

A la clôture de l'exercice 2022, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement :	
Dépenses (a)	120 641,71 €
Recettes (b)	144 298,00 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	23 656,29 €

Déficit de fonctionnement reporté N-1 (d)	-14 845,19 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	8 811,10 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous :

Affectation sur 2023_	
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	8 811,10 €

Le budget supplémentaire qui sera soumis à votre approbation à cette même séance, reprend ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2023.

III) Budget Annexe du Planétarium,

A la clôture de l'exercice 2022, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement :	
Dépenses (a)	1 392 620,76 €
Recettes (b)	1 255 731,50 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	-136 889,26 €
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	7 347,65 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	-129 541,61 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous :

Affectation sur 2023_	
Déficit de fonctionnement reporté au chapitre 002 (dépenses)	-129 541,61 €

Le budget supplémentaire qui sera soumis à votre approbation à cette même séance, reprend ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2023.

IV) Budget Annexe de la Télésurveillance

A la clôture de l'exercice 2022, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement :	
Dépenses (a)	12 411,81 €
Recettes (b)	11 397,43 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	-1 014,38 €
Excédent de fonctionnement reporté N-1 (d)	2 587,27 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	1 572,89 €

Le budget de la télésurveillance est supprimé à la date du 31 décembre 2022, et l'excédent de fonctionnement cumulé d'un montant de 1 572,89 € sera reversé au budget principal, par augmentation du chapitre 002, à due concurrence.

V) Budget Annexe de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier

Pour mémoire, ce budget annexe a été créé le 1^{er} janvier 2022.

A la clôture de l'exercice 2022, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement :	
Dépenses (a)	1 376 622,67 €
Recettes (b)	1 388 210,26 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	11 587,59 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	0,00 €
Résultat de clôture 2022 (e=c+d)	11 587,59 €

En tenant compte des résultats ci-dessus, je vous propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise des résultats ci-dessous :

Affectation sur 2023_	
Excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 (recettes)	11 587,59 €

Le budget supplémentaire qui sera soumis à votre approbation à cette même séance, reprend ces affectations afin de les intégrer au budget de l'exercice 2023.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver les propositions d'affectation des résultats sus-indiquées pour :
 - le budget principal ;
 - le budget annexe de la Maison des Fêtes et des Familles ;
 - le budget annexe du Planétarium ;
 - le budget annexe de la Télésurveillance ;
 - le budget annexe de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Gomez.

Je rappelle que les points 2 à 6 de l'ordre du jour, que sont : le rapport d'activité, la communication sur le plan d'efficacité énergétique, le compte de gestion, le compte administratif 2022 et l'affectation des résultats 2022 ont été présentés successivement. Chacun a ainsi à l'esprit les sujets sur lesquels le débat va maintenant débiter.

J'ai une demande de parole de Demain, Vaulx-en-Velin, d'Agir ensemble pour Vaulx-en-Velin et de l'Union des Vaudais indépendants. Qui souhaite commencer ? Madame Bertin ?

Mme BERTIN.- Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, bonsoir.

En préambule de mon intervention, je souhaiterais, s'il vous plaît, la communication ultérieure des documents de suivi budgétaire des opérations suivantes : le pétanquodrome, la rénovation de la piscine, afin d'en avoir un détail synthétique.

Pour être très honnête, Monsieur Gomez, je dirai que 2022 a été une année bien maîtrisée, avec une dette qui continue à augmenter mais de façon plutôt faible. Il faut toutefois voir où nous en sommes : elle passe de 74,1 à 74,9 M€, la dette augmente mais aussi les taux d'intérêt, il faut donc être très vigilant parce qu'il n'est pas prévu que la dette diminue. Cela reste élevé. Malgré tout, cette maîtrise de la dette permet de revenir à un taux d'endettement plus agréable. En revanche, c'est évidemment dû au fait que vous avez pris du retard sur vos projets, avec seulement 50 % de réalisations, ce qui est - comme vous l'indiquez dans votre tableau - le plus bas niveau de dépenses d'équipement depuis 2015.

Alors, venons-en aux dépenses d'équipement. Depuis 2015, vous avez fait 144 M€ de dépenses en investissement. Votre priorité, vous n'en avez jamais dérogé, c'était les écoles. Il est vrai qu'en 2014 lorsque nous sommes arrivés aux manettes – je dis « nous » puisque nous étions ensemble – il y avait un déficit de places dans les écoles, cela explosait partout, il fallait construire d'urgence, nous faisons un groupe scolaire provisoire et nous lançons deux écoles. Effectivement, vous n'avez pas freiné durant les cinq années qui ont suivi et vous continuez.

Vous avez donc fait la première école du centre-ville, René Beauverie, dont le bilan est de 19 M€ : 18 classes, une crèche et un mini-gymnase, qui est d'ailleurs le seul que vous avez construit en dix ans, et il y a encore des dépenses dessus à ce jour puisqu'une ligne budgétaire apparaît encore. Les dépenses ne sont pas finies, je peux vous dire qu'il y aura encore des travaux car l'état des murs que l'on peut voir dans les cours de récréation fait peur.

Toujours sur les écoles, nous avons le groupe scolaire au sud construit en toute urgence sur un terrain pollué qu'il a fallu dépolluer, mais parce qu'il n'y avait que ce terrain disponible à court terme. Au final, les délais ont été rallongés pour dépolluer le terrain et pour construire sur un terrain sable, puisque je vous rappelle que l'on était sur des terres de remblais, puisque c'était une

carrière. Cela nous a coûté 11,1 M€. Là aussi, il y a encore des dépenses. Il s'agit d'un petit groupe scolaire, sans crèche, le gymnase sera fait à part, et il n'y a que quinze classes.

Vous avez lancé le groupe scolaire Cartailhac, vous avez fait une visite de chantier récemment. Vous êtes en train de monter les murs, nous sommes déjà à 3,5 M€ ;

Pourquoi je vous parle de tout cela ? Parce que, le 6 octobre dernier, lors du conseil municipal, vous avez communiqué sur la rentrée scolaire pour annoncer en particulier la fermeture de 11 classes et l'ouverture de sept classes dans d'autres groupes scolaires ; nous perdions donc des élèves.

Dans deux mois, il y aura à nouveau une rentrée scolaire et vous savez, tout comme moi, que des classes seront fermées - l'information circule sur les réseaux sociaux. Les fermetures sont déjà annoncées, les parents d'élèves sont « vent debout » en disant qu'il n'est pas possible de fermer des classes.

Pourtant, un groupe scolaire doit sortir de terre au village qui vous a permis, à titre d'excuses, de raser une forêt, d'y mettre un Lidl et un pétanquodrome, ce qui est une véritable hérésie politique dont nous avons déjà longuement parlé. Vous avez donc prévu de faire un groupe scolaire au Village ; je vous pose la question : est-ce une bonne idée ? Le Lidl, sûrement pas, en tout cas pas là où il est, il était très bien à l'intersection des trois quartiers : village, Grappinière et Mas ; le pétanquodrome, encore moins, mais l'école ? Vous avez tout rasé sous prétexte de faire une école, mais il ne faudrait pas la construire si elle n'est pas nécessaire.

Pourquoi je vous dis cela ? Parce que dans les faits, ce sont des chiffres.

J'ai repris les délibérations des conseils municipaux : fin 2014, 6 925 enfants étaient scolarisés sur la commune entre les écoles maternelles et élémentaires, en septembre 2022, vous nous avez annoncé qu'il y avait 7 005 élèves, soit 80 élèves de plus en neuf ans. Se pose donc la question : quatre écoles pour 80 élèves de plus ? Ce sont 35 M€ que nous avons mis pour construire les écoles en moins de neuf ans pour 80 élèves.

Je vous connais, vous avez du mal à revenir en arrière, vous allez donc attaquer la quatrième école, d'où ma question : nous finirons à 50 M€, quel sera le nombre d'enfants ?

Je ne nie pas le véritable problème auquel nous étions confrontés en 2014 : il y avait un déficit de classes pour le centre-ville, le village et le sud parce qu'il y avait des constructions nouvelles qui ont engendré, d'un seul coup, un afflux de personnes jeunes qui ont fait des enfants, mais ce pic a été absorbé.

Faut-il continuer, faut-il construire une école de plus si ce n'est qu'un pic à absorber ? Est-ce que ce que l'on a fait, qui a pallié le problème, qui était de mettre un groupe scolaire provisoire, n'est pas une solution ? Comment justifier les 35 M€ lorsqu'il faudra finir Cartailhac et lancer en plus l'école du village ?

Votre priorité a été de tout mettre sur les écoles, mais vous avez oublié les équipements sportifs. C'est un choix que vous assumez, mais je vous en avais parlé lors du dernier vote du budget et des subventions aux clubs : le nombre des adhérents aux clubs a également augmenté - 5 à 10 % de plus, je crois - mais il n'y a eu aucun investissement dans les gymnases. Je ne compte pas le pétanquodrome car selon moi, je suis désolée, ce n'est pas un gymnase ; quand il y a du gravier sur le sol, on ne peut pas pratiquer beaucoup de sports.

Le palais des sports aurait besoin d'un sérieux rafraîchissement, les locaux du FC Vaulx auraient besoin d'être refaits. Je vous rappelle que l'US Vaulx vit dans un bungalow, que le gymnase Aubert a un toit en très mauvais état et qu'il y a beaucoup de travail à faire à Wallon, même si vous avez refait le toit. La cerise sur le gâteau reste la piscine, nous revenons régulièrement sur ce sujet, les travaux n'en finissent pas de s'enliser. Avec 32 M€ mis dans les écoles, vous auriez pu en faire des choses. Vous auriez pu prendre un petit bout de budget pour investir aussi sur les équipements sportifs.

Je vous pose donc la question : ne faudrait-il pas revoir vos priorités en termes d'écoles ?

Le deuxième sujet est celui du rapport d'activité. Dès la troisième page, vous mettez en avant les budgets participatifs ; je tiens à souligner qu'ils ont été faits honnêtement puisque je fais partie de

la commission, je l'avais déjà dit lorsque nous avons fait la synthèse. Toutefois, j'avais souligné quelques pistes d'amélioration, en particulier sur des projets qui ont souvent été retenus par des parents d'élèves parce qu'ils ont pu mobiliser leur public pour convaincre alors que des habitants qui posent un projet ont beaucoup plus de mal, parce qu'ils n'auront pas autant de personnes à toucher. Ce qui me gêne un peu plus, c'est que l'on a retiré des associations sportives de ces projets en leur disant qu'elles avaient des subventions de droit commun, sauf que la plupart demandaient des subventions d'investissements qu'ils n'ont pas et qu'ils n'ont toujours pas. Si on le fait pour les écoles, ne devrait-on pas autoriser les clubs sportifs ? Il y a vraiment un travail de perfectionnement à mener, ce qui est normal puisqu'il s'agissait de la première année.

La question que je me pose est autre. Vous présentez la synthèse des projets qui ont été votés en mai 2022, qui étaient budgétés pour 2022 et que vous êtes en train de réaliser en 2023. Je n'ai toujours pas vu arriver les appels à candidature qui auraient dû être posés en janvier 2023, puisque ce dont vous parlez a été posé en janvier 2022. Allez-vous sauter 2023 ? Je n'ai pas vu de ligne budgétaire. Je vous l'ai déjà dit lors de la présentation du rapport du budget, c'est important. Vous avez supprimé les budgets des conseils de quartier pour faire des choses, vous ne pouvez pas les supprimer, il faut faire ces budgets, il faut faire cet appel à projets.

Concernant les focus, vous mettez le focus n°1 au top du top : le patrimoine, mais ce qui me gêne c'est que vous ne mettiez pas de budget de travaux dessus, pas de budget d'investissement. C'est bien dommage parce que parmi tous les sites que vous citez, deux sont en danger : le château est en très mauvais état, il y a deux fissures importantes, le second n'est pas indiqué mais il fait partie du patrimoine parce qu'il a plus de 300 ans, il s'agit de l'église du village. Vous savez qu'elle a perdu ses vitraux, ce n'est pas un très gros budget, mais cela fera deux ans que du carton et du plastique ont été mis à la place des vitraux qui sont tombés. C'est vraiment dommage. Vous ne pouvez pas mettre un focus sur le patrimoine et ne pas faire le minimum.

Je me désolé que vous résumiez le patrimoine à de la communication, des flyers, des expositions, c'est très bien, et même les panneaux touristiques. Je m'arrêterai sur ce dernier point. Deux associations avaient présenté cette thématique lors des budgets participatifs : des panneaux pédagogiques, je me souviens que l'élu en charge du patrimoine avait dit non et avait cherché à les faire supprimer. Certes, ces panneaux n'ont pas été retenus n'ayant pas recueilli assez des voix, mais il ne serait pas inintéressant que vous puissiez les reprendre afin que ce projet aboutisse. J'ose espérer que les associations qui ont été porteuses de ces deux projets dont l'idée a été récupérée seront concertées et que le projet se fera bien avec ces associations.

J'en profite pour vous demander où en est la commission patrimoine. Elle a tourné pendant des années et fonctionnait plutôt bien avec plusieurs associations du patrimoine, cela pourrait être une belle opportunité de la relancer en travaillant sur ces panneaux.

Il me reste à aborder le Plan d'Efficacité Énergétique.

Monsieur Moine, vous nous présentez ce soir un plan de vos réussites en matière d'efficacité énergétique. Je vous taquine un peu, mais c'est toujours un plaisir de vous voir vous féliciter d'actions que vous dénonciez voici quatre ans quand vous étiez dans l'opposition. C'est un petit clin d'œil.

Vous annoncez avoir investi 4 M€ en huit ans dans l'efficacité énergétique. C'est bien, mais c'est quand même ridicule. Vous n'êtes pas responsable, d'autant plus qu'une partie n'était pas sur votre mandat, mais à l'échelle de l'enjeu, ce n'est rien. Cela représente ce qui devrait être l'essentiel de votre action, à savoir lutter contre le changement climatique. Sur huit ans, il a été mis dans les bâtiments un quart de l'investissement de l'école Beauverie. Quand on le remet en relation avec ce que je vous ai dit précédemment, cela pose question. Ce n'est pas suffisant, cela devrait être au minimum vingt fois plus.

Que faut-il faire ? L'échéance 2030 est devant nous et nous demande de faire moins 40 % sur nos consommations de 2021, moins 50 % en 2040 et moins 60 % en 2050. Nous aimerions vous entendre nous dire ce que vous allez faire, quels sont vos actions, votre plan et votre budget. Vous avez changé des fenêtres, il fallait bien sûr le faire, mais c'était le plus facile. Il faut isoler les murs et les toits, car ils représentent chacun 30 % des déperditions, c'est énorme. Vous avez fait seize opérations de changement de fenêtres et cinq isolations, ce n'est pas assez. Il faut le faire, mais c'est trop lent, votre budget doit être beaucoup plus important sur ce sujet.

En parallèle, j'aimerais également où vous en êtes des demandes d'aides auprès de l'État, qui a annoncé et prévu 4 Md€ à destination des collectivités locales pour cette efficacité énergétique parmi les 100 Md€ du plan France Relance.

Cela nous impose de faire un état des lieux et d'y aller. Il serait bon qu'une fois celui-ci fait, vous puissiez prochainement venir nous voir pour nous expliquer votre stratégie à 25 ans pour faire moins 60 % sur nos consommations d'énergie, ce qui serait obligatoirement l'occasion pour vous de redéployer votre budget municipal. Pour y arriver, comme nous l'avions proposé, dès 2014, c'est la maire qui devrait porter le sujet de l'environnement et de l'efficacité énergétique. C'est une obligation si l'on veut influencer sur le réchauffement climatique.

Comme je vous l'ai dit, à titre d'exemple, le nombre de panneaux solaires que vous avez mis est largement insuffisant, il faudrait en mettre de façon beaucoup plus substantielle plutôt que de fermer un cinéma.

En conclusion, nous ne voterons pas ces rapports, parce qu'avoir mis toutes vos priorités sur les écoles montre, neuf ans après, que ce n'était pas le meilleur choix, et que la culture, les équipements sportifs ou l'efficacité énergétique ont été les grands oubliés de ces neuf ans.

Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Qui souhaite prendre la parole ? Madame Vidal.

Mme VIDAL.- Avant de commencer, je tiens à remercier l'ensemble des services qui ont parfaitement rempli la mission que vous leur avez confiée.

Quelques observations et questions sur votre rapport d'activité 2022 :

Sur l'ouverture de la Médiathèque, l'atelier Léonard de Vinci, Maison du peuple, surprise de ne pas lire le travail de qualité des bibliothécaires en souffrance. Je renouvelle donc ma question posée lors du conseil municipal du 30 mars : quand allez-vous répondre à la souffrance et à la colère des bibliothécaires de notre ville qui ne sont aucunement concertés dans les choix et qui, par manque d'effectif, sont partout à la fois, reléguant leur mission, pourtant essentielle, au second plan ?

Surprise également de ne pas lire la continuité de service de prêts de livres et d'ouvrages techniques avec le nombre de prêts.

Sur le logement social, surprise de lire le même nombre de demandes et le même nombre de demandes de renouvellement que l'an dernier, faut-il comprendre un mauvais « copier-coller » ou bien le découragement des familles qui n'obtiennent pas de réponse à leur demande et qui se tournent vers les locations privées tant la nécessité fondamentale d'avoir un logement est grande, que des familles sont prêtes à prendre des logements indignes à des prix de loyer exorbitants ?

Cette année, vous nous annoncez une baisse de logements sociaux de 52,9 % contre 53,3 % l'an dernier. Cependant, même si votre volonté est d'arriver au seuil légal « peau de chagrin » pour les demandeurs de logement social, vous oubliez que notre commune voit son nombre d'habitants augmenter de plus en plus : plus de 3 % par an ; alors, oui, il nous faut du logement social gage de mixité sociale.

Vous ne voulez pas voir que la France vit une pénurie de logements sans précédent ; quatre millions de personnes restent mal logées, un quart sans logement, un quart sans confort, un quart vivant dans des logements surpeuplés. Cela représente 2,3 millions de personnes en difficulté et toujours dans l'attente d'un logement social. Donc, oui, la construction de logements sociaux est une responsabilité collective, angle mort de la politique d'Emmanuel Macron.

Concernant votre grand projet de ville, et plus particulièrement le plan de sauvegarde des treize copropriétés qui sont dans ce plan, vous connaissez ma position. Un plan de sauvegarde doit s'accompagner d'un permis de louer et d'un permis de diviser permettant des contrôles sur l'état du logement loué et pour éviter une escalade dans les loyers tant la demande d'avoir un toit pour une famille est importante.

De même, pour pallier la défaillance des syndicats de copropriétés privées et publiques - nous en connaissons un toutes deux et, aujourd'hui, par l'article paru dans *Le Progrès* du 19 juin, tout le monde le connaît - il y a urgence d'avoir un syndic public capable d'assurer :

- la gestion de toutes les copropriétés en plan de sauvegarde ;
- l'encadrement des syndic privés par des contrôles réguliers, plus particulièrement dans les quartiers prioritaires mais sans oublier les autres quartiers où se cache parfois de l'habitat indigne ;
- la saisine des tribunaux compétents pour toute défaillance de syndic.

Ce syndic public serait également chargé d'assurer la sécurité des occupants, grâce à un outil de gestion publique qui disposerait de moyens et de règles pour prendre, sur désignation du juge, des décisions d'urgence pour mettre en place des plans de sauvetage en lien avec les collectivités locales de la Métropole.

Par ailleurs, le syndic public a été évoqué lors du conseil métropolitain du 27 juin - et oui, nous, élus communistes, avons conscience qu'il faut changer les choses et qu'il faut agir vite – de même que le financement 100 % travaux TTC, travaux d'urgence et de sécurité sous le contrôle des villes et de la métropole pour tous les propriétaires modestes avec obligation de travaux et déblocage immédiat de fonds exceptionnels lorsque les propriétaires sont en situation de faillite.

Concernant le cadre de vie, nous pouvons voir une forte augmentation des déchets collectés : 381 tonnes en 2022 contre sans 160 tonnes en 2021. Il en est de même pour les dépôts sauvages : 144 tonnes en 2022 contre 120 tonnes en 2021. Quelles mesures allez-vous prendre pour endiguer les dépôts sauvages ? L'urgence est là, des solutions doivent être apportées maintenant.

Concernant la petite enfance, je vous épargne un commentaire dans la mesure où les rapports qui vont suivre me permettront une prise de parole fort longue. Il en sera de même sur l'éducation, votre priorité.

Concernant la direction de la jeunesse, le nombre de jeunes dans notre ville n'apparaît plus dans ces quelques lignes qui vantent plus l'arrivée du T9 et l'équipement mutualisé. Manifestement, peu de choses à dire sur notre belle jeunesse comme, par exemple, le travail remarquable des agents qui accueillent et accompagnent les jeunes de notre ville ou bien le travail remarquablement accompli lors des chantiers jeunes, ou encore leurs écrits de motivation pour obtenir leur bourse permis de conduire, dont nous ne connaissons ni le nombre de dossiers déposés ni le nombre de bourses octroyées. J'aurais aimé lire les difficultés des jeunes et les solutions apportées par le service. J'aurais aimé lire leurs espoirs de réussite.

Concernant l'économie et l'emploi, pourquoi ce silence par rapport au départ précipité des salariés de Renault ? Et oui, Renault appartient à notre ville, ses salariés font partie de notre ville et de son histoire.

Pourquoi également ce silence par rapport à la mise en location-gérance de Carrefour qui aura également des répercussions pour notre commune ?

L'économie et l'emploi dans notre ville, ce sont aussi des fermetures de sites, des salariés qui ne seront plus sur notre ville ou la perte d'emplois.

Concernant le CCAS, nous voyons une très forte augmentation des personnes accueillies par rapport à 2021 : plus de 2 000 personnes en plus, cela devrait nous interpeller, c'est le marqueur d'une grande fragilité financière pour tous les foyers vaudais.

Pour conclure, et comme vous l'avez écrit, l'année 2022 s'est terminée dans la tragédie. Tragédie que personne n'oubliera, actes et paroles resteront. Personne ne peut et ne doit oublier les dix victimes. Les agents de notre Ville, après encore une année bien difficile, ont été immédiatement présents le 16 décembre et les jours suivants, présents auprès des habitants, ils ont été remarquables. Merci à vous, Mesdames et Messieurs.

Concernant le vote du compte de gestion, du compte administratif - budget principal et budgets annexes - et l'affectation du résultat, je serai un peu plus brève.

Le compte de gestion 2022 ainsi que votre compte administratif sont une résultante de votre budget 2022. Lors de la présentation du budget d'orientations budgétaires et du budget 2022, je me suis très clairement exprimée sur ce que je pense de votre gestion financière. Pour faire simple

et court, votre gestion financière ne répond pas aux nécessités dont ont besoin les Vaudais et les agents communaux, essentiels et garants de l'action publique dans notre ville.

Ma position concernant votre gestion reste la même, elle ne correspond pas aux réalités des Vaudais et des agents.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Vidal. La parole est à M. Gasmi.

M. GASMI.- Mesdames, Messieurs,

Depuis que vous êtes maire, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de près de 15 %. Les recettes de fonctionnement, dont les impôts, ont rapporté chaque année toujours plus, soit près de 16%. Pour quels résultats ? Une augmentation du nombre de personnes vulnérables et défavorisées, une hausse du chômage, une croissance de la précarité, des logements insalubres. Selon Me Hartemann, l'avocat du collectif des sinistrés : « *Les sinistrés de l'incendie, quatre mois après le drame, vivent dans des conditions très précaires* ».

Notre ville fait face à un réel problème : les Vaudaises et les Vaudais s'interrogent sur l'utilisation des fonds publics, Madame Geoffroy.

Il y a plusieurs mois, je vous avais déjà demandé des documents, vous m'aviez affirmé devant toute l'assemblée que je les recevrai, mais vous n'avez pas tenu parole, et je n'ai toujours rien reçu, je réitère donc ma demande cette année.

Conformément à l'article L2121-13 du Code général des collectivités territoriales, qui stipule que « *Tout membre du conseil municipal a le droit, dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération* », je vous saurai gré de bien vouloir me fournir les documents suivants :

- chapitre 6251 – Voyages et déplacements, à hauteur de 81 409 € ;
- chapitre 6228 – Divers, à hauteur de 478 756 € ;
- chapitre 6232 – Fêtes et cérémonies : 29 450 € ;
- chapitre 6257 – Réceptions : 118 411 € ;
- chapitre 6262 – Frais télécommunication, à hauteur de 359 673 € ;
- chapitre 628 - Autres fournitures non stockées, à hauteur de 491 121 €.

Nous voulons des éclaircissements sur ces frais, ainsi que les justificatifs de ces dépenses. Vous êtes tenue de communiquer les documents administratifs aux élus qui en font la demande, et ma demande entre dans le cadre de ces dispositions légales. Je tiens à souligner aux Vaudaises et aux Vaudais qui nous écoutent que ma requête a pour but de mieux remplir mes obligations en tant que conseiller municipal et de contribuer plus efficacement à la bonne gestion de notre commune. Je reste donc à votre disposition pour discuter de cette demande.

Pouvez-vous nous donner une réponse sur un délai raisonnable pour accéder aux informations demandées ?

Mme GEOFFROY.- Avez-vous terminé ?

M. GASMI.- Oui.

Mme GEOFFROY.- La parole est à M. Fischer, À Vaulx, l'écologie.

M. FISCHER.- Madame la Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Ces présentations, notamment celle du rapport d'activité, sont l'occasion de remercier l'ensemble des services de la Ville pour leur investissement au quotidien, afin de fournir un service public efficace, de qualité, et de proximité aux Vaudaises et aux Vaudais. Par leur engagement et leurs actions, nos agents contribuent directement à l'évolution positive et au développement de notre ville. Pour ce travail, je tiens à les remercier.

Je remercie également les services de leur contribution à la rédaction des documents qui nous ont été fournis tels que le rapport d'activité. Sa clarté permet d'apprécier pleinement l'ensemble des

missions et des activités menées.

Avec les crises qui se succèdent : crise sanitaire accompagnée de confinements et de mesures nécessaires à l'accompagnement de la population, crise énergétique avec ses prolongements sociaux sur fond de guerre en Ukraine, période inflationniste ou encore crise environnementale, le contexte depuis plusieurs années n'est pas favorable, impactant les ménages, les collectivités et tous les pans de l'économie nationale et internationale. L'inflation et les coûts de l'énergie explosent et viennent mettre à mal les finances mais brouillent également les projections et la visibilité nécessaire pour établir les politiques programmatiques précises sur le long terme.

C'est dans ce contexte que nous est présenté le compte administratif pour lequel nous aurions pu nous attendre au pire car le pire, certaines communes et leurs habitants le vivent actuellement sur le plan budgétaire en rencontrant de très grosses difficultés financières. Pour autant, en ce qui concerne notre Ville, les efforts de gestion engagés depuis 2014 ont permis de consolider les finances de notre Ville qui étaient alors très dégradées et nous ont permis d'amortir cette succession de crises, avec dernièrement la hausse des coûts de l'énergie.

Concernant la crise énergétique, je tiens à m'attarder quelques instants sur les réponses apportées :

Depuis 2015, il y a un travail au long cours avec la mise en œuvre du plan Climat Énergie Territoire qui a permis d'établir un programme de rénovation d'un patrimoine bâti important qui, en 2014, était complètement vétuste. Ce plan climat est intégré dans de nombreux domaines alors qu'au moment de sa structuration il était une politique distincte des autres politiques publiques et du fonctionnement des services. Il est dorénavant intégré, c'est-à-dire que sa transversalité est inhérente et n'est plus à démontrer, y compris d'un point de vue budgétaire, c'est ainsi qu'il a aidé à structurer le plan d'efficacité énergétique servant de base pour accélérer davantage la stratégie et la programmation de rénovation énergétique de nos bâtiments selon une priorisation établie. Ce sont 10 % d'économies d'énergie supplémentaires qui sont attendus d'ici deux ans, en plus de ce qui était prévu.

Je ne reviendrai pas sur les chiffres présentés par Philippe Moine, mais nous avons tous bien perçu l'efficacité des mesures. Une meilleure performance énergétique de nos bâtiments municipaux est synonyme de meilleure qualité de vie, d'économie d'énergie qui, pour 2022, est de l'ordre de 550 k€ et d'une réduction des émissions carbone.

La rénovation, mais aussi un fort développement des énergies renouvelables, avec notamment les panneaux photovoltaïques mais pour les bâtiments capables de les supporter et de les accueillir, car l'ancienneté du patrimoine ne le permet pas toujours. En revanche, tous les nouveaux bâtiments en sont systématiquement pourvus.

Le changement de système de chauffage est aussi une alternative, on appelle cela, le mix énergétique. Notre Ville peut être fière d'être l'une des villes avec le plus fort taux d'énergies renouvelables de la Métropole.

Ces actions de fond ont également été couplées à des actions de sensibilisation permettant d'accompagner les usages et les bonnes pratiques, renforçant les actions dites immédiates qui, bien entendu, n'obèrent en rien le travail sur le long terme.

Enfin, je rappellerai qu'il ne s'agit ici que d'un des nombreux axes du Plan Climat Énergie Territoire qui porte également les sujets des déchets, de la commande publique responsable, de la mobilité ou encore de la formation.

L'écologie et la transition écologique sont ancrées comme un puissant vecteur, porteur d'un cadre de vie de qualité, sain et solidaire pour ses habitants.

Le développement de la ville est indissociable d'une vision durable qui reflète les richesses humaines et naturelles de son territoire, quel que soit le contexte économique.

Les politiques déclinées nécessitent une intervention dans l'ensemble de nos domaines de compétences et c'est ce que nous nous attachons à faire.

Pour conclure, et de manière plus globale, nous ne pouvons que constater que, face à cette situation de crises qui vient réellement tester notre bilan comptable, nous résistons, nous ne

sombrons pas dans la difficulté financière, nous gardons notre cap, nous poursuivons nos efforts avec détermination pour garantir à toutes les Vaudaises et à tous les Vaudais un service public de qualité, un service public accessible dont la tarification tout comme la fiscalité - c'est important de le rappeler au regard du contexte – n'ont jamais augmenté.

Nous poursuivons les projets au service de tous les habitants, nous poursuivons le développement de notre ville qui devient de plus en plus attractive, une ville qui change, qui s'épanouit, une ville à vivre, une ville résidente et qui s'adapte. Cela ne laisse en rien présager les efforts de gestion à poursuivre en fonction de l'évolution de la situation économique nationale et internationale, mais nous avons démontré notre capacité à faire des choix, des choix responsables, des choix adaptés qui, *in fine*, montrent que nos finances tiennent bon et restent saines.

Le groupe À Vaulx l'écologie votera favorablement les différents rapports qui nous ont été présentés.

Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Merci. Pour construire et réussir Vaulx-en-Velin, Philippe Moine.

M. MOINE.- Madame la Maire, Monsieur le Premier adjoint aux finances, mes chers collègues,

Quelques éléments de commentaires à la présentation de ce compte administratif 2022 :

Tout d'abord, je m'associe aux remerciements de Mme Vidal à l'ensemble des services de la Ville qui ont contribué à l'élaboration de ce document de présentation. Je les remercie pour la clarté des informations présentées.

Il est vrai que cette année nous aurions pu à nouveau nous attendre au pire compte tenu du contexte. Nous aurions pu craindre une importante dégradation de nos comptes au regard des années de crise sanitaire, de crise économique liée au conflit ukrainien, qui ont considérablement impacté nos budgets, mais force est de constater que nous avons fait mieux que résister et que nous pouvons afficher, cette année encore, un bilan comptable solide, sérieux ; un bilan qui est le prix d'efforts de gestion des deniers publics réalisés depuis plusieurs années tant en dépenses qu'en recettes ; un bilan qui affiche une épargne brute de 9,8 M€, en augmentation de 18,3 % ; un bilan qui affiche une évolution maîtrisée de 2,1 % des dépenses de fonctionnement, malgré l'augmentation des charges à caractère général, et notamment du coût des fluides ; enfin, un bilan qui affiche un coût relativement stable de la dette de 74,9 M€ avec une meilleure capacité de désendettement qu'en 2021.

C'est évidemment un résultat significatif et encourageant dû, il est vrai, à un effet de rattrapage lié à la fin du retour à la normale après les années Covid et à une hausse des recettes de gestion, mais c'est aussi l'effort de tous.

C'est grâce à l'ensemble de ces efforts que nous avons pu maintenir un service public efficient, constant, de qualité.

C'est grâce à ces efforts de gestion que nous avons pu poursuivre, conformément au plan de mandat, un niveau d'investissement correct. Certes, les investissements sont en baisse et ne ressortent cette année qu'à 13,9 M€, mais cette baisse est évidemment corrélée à deux facteurs qui sont liés à la guerre en Ukraine : les ruptures d'approvisionnement et l'inflation. Elle est aussi corrélée, il faut le rappeler, à l'achèvement d'un certain nombre de grosses opérations, la Médiathèque, d'une part, et l'école Katherine Johnson, d'autre part, mais aussi au démarrage d'autres opérations dans lesquelles nous ne sommes pas - si vous me permettez l'expression - dans le dur du financement, je pense notamment à l'école Odette Cartailhac, à la Maison de projets ou à l'équipement mutualisé Ville Campus pour lesquelles nous ne sommes encore que dans les études.

Objectivement, la Ville s'en sort cependant très bien.

Madame Bertin, vous rappeliez tout à l'heure mon mandat précédent dans lequel nous étions élus d'opposition. J'ai personnellement quelques souvenirs qui datent de mon mandat d'avant 2014 où les dépenses d'équipement étaient très faibles et les taux de réalisation nettement inférieurs à ce que nous produisons aujourd'hui et ces dernières années, ils atteignaient parfois à peine 40 % ; nous n'avons donc décidément aucunement à rougir d'un taux à 55,2 % nettement supérieur à ce

que tous nos prédécesseurs ont été capables de faire.

Grâce à nos efforts, cette année encore, nous n'avons pas augmenté les taux de fiscalité locale directe, conformément à nos engagements pris.

Grâce à nos efforts, nous passons à une capacité de désendettement de 7,5 ans contre 9,5 ans en 2021. Cela mérite vraiment d'être souligné alors que, dans le même temps, bon nombre de collectivités ont préféré faire le dos rond, subissant la crise, en y faisant face *a minima*, là où nous avons fait le choix de poursuivre avec pugnacité sur tous les champs de nos compétences.

Ainsi, nous avons pu mettre en œuvre de nombreuses actions au bénéfice des Vaudaises et des Vaudais, contribuer à faire encore un peu plus de Vaulx-en-Velin une ville qui se réinvente, une ville qui réussit, une ville durable qui se rénove, une ville citoyenne, une ville qui, nous l'espérons, tend malgré tout à s'apaiser durablement.

Alors, qu'ils nous soient permis de nous féliciter collectivement de ces résultats, même si nous savons qu'ils ne préfigurent en rien les exercices budgétaires à venir, qui exigeront de nous encore plus de détermination, encore plus de choix responsables, mais aujourd'hui, force est de constater que les finances de la ville tiennent bon, une fois de plus, malgré la crise.

Le groupe Construire et réussir Vaulx-en-Velin votera donc favorablement ce compte administratif. Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Moine. Pour clore les demandes de débat, pour le groupe Socialiste et Républicain, Madame Lakehal.

Mme LAKEHAL.- Madame la Maire, chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à remercier mes collègues Philippe Moine et Stéphane Gomez pour leurs présentations. Il y a plusieurs bonnes nouvelles concernant le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat 2022.

Concernant l'affectation du résultat 2022, la première bonne nouvelle est, qu'en dépit de la crise majeure qu'a traversée notre pays après le Covid qui s'est poursuivie avec la guerre en Ukraine, notre ville de Vaulx-en-Velin a un surplus financier sur le fonctionnement grâce à une épargne brute et une épargne nette positives que nous avons décidé de réinvestir dans la ligne investissement. Cette bonne gestion des finances indique notre capacité à faire front en dépit des circonstances extérieures.

La deuxième bonne nouvelle est que ce surplus est réinjecté dans le budget principal de la Ville et les quatre budgets annexes : le Planétarium, la télésurveillance, la Médiathèque-Maison de quartier, ainsi que la Maison des fêtes et des familles, rappelant ainsi les enjeux et quelques-unes des priorités de notre équipe municipale, notamment concernant les questions de sécurité et de tranquillité publique afin de faire de Vaulx-en-Velin une ville où il fait bon vivre.

Ensuite, il y a la culture avec la Médiathèque-Maison de quartier et la culture scientifique avec le Planétarium. À travers la Médiathèque-Maison de quartier, il y a aussi l'idée de renforcement, par le biais du social et de la culture, d'un quartier emblématique de notre commune qui est le Mas du taureau. C'est en enjeu majeur que d'affecter davantage de moyens à ces équipements, Médiathèque et Planétarium, pour permettre la réussite, l'émancipation et l'ascension sociale d'une population et d'une jeunesse aux potentiels énormes qui pourront concrétiser une grande partie de leurs rêves si ce n'est tous grâce à des choix personnels, mais aussi grâce à une politique locale basée sur le bon sens et l'intelligence, avec une logique de réussite pour tous.

Je tiens à saluer à mon tour et au nom du groupe, le travail des services de la Ville.

Mme la Maire quitte à 20h45 la séance et laisse la présidence à M. Gomez.

M. GOMEZ.- Mesdames, Messieurs, comme vous le savez, la maire ne peut pas participer au vote sur le compte administratif. Je vais simplement apporter quelques réponses avant de passer à ce vote.

Je ne vais pas tout reprendre puisque Mme Vidal, par exemple, interroge toute la politique sur la jeunesse, sur l'emploi, sur le logement et sur la culture.

Dans le rapport d'activité, il y a ce qu'il y a en creux et il y a ce qui est mis en valeur en positif. Sur le logement, cela a été, par exemple le vote et les aides sur le plan de sauvegarde, les garanties d'emprunt sur du logement social.

Sur la jeunesse, vous dites que vous n'avez pas le nombre d'élèves qui ont bénéficié de la bourse au code, cela veut bien dire qu'il y a eu cette bourse au code, mais il y a aussi tous les chantiers auxquels nous participons.

Je ne peux pas reprendre toute cette politique municipale, elle est faite, conseil municipal après conseil municipal, et chacun pourra comprendre quelle est l'utilisation des fonds publics. C'est ce que disait M. Gasmi, le compte administratif le dit dans le détail comptable. Toutes les délibérations que nous votons aux conseils municipaux après conseils municipaux, en tout cas pour celles et ceux qui y participent avec assiduité, disent concrètement à l'ensemble des Vaudais et des Vaudaises ce que nous faisons des sommes.

Je note de sa remarque c'est qu'il souligne que les recettes de fonctionnement ont augmenté plus vite que les dépenses de fonctionnement, c'est pour nous quelque chose de nécessaire. Je le remercie donc d'avoir souligné que nous avons eu une bonne gestion à ce niveau-là des finances publiques.

Sur la question de l'emprunt, comme l'a dit Mme Bertin, les taux d'intérêt sont en forte hausse, c'est pourquoi il faut être très attentif, plus qu'attentif qu'avant, en moins d'un an, les taux ont été multipliés par plus que dix, et vous verrez au budget supplémentaire que nous proposerons une augmentation de la ligne sur la gestion active de la dette.

Je note qu'elle n'est pas favorable à l'ouverture d'un groupe scolaire au village. Les habitants du village auront peut-être une autre opinion, chacun jugera. En revanche, que l'on sorte de certains débats qui me semblent assez peu intéressants sur la forêt rasée. Je vous rappelle que le terrain dont on parle a été vendu par un exécutif Europe Écologie les Verts avec plusieurs vice-présidents concernés Europe Écologie les Verts, si vous voulez dire que les écologistes ne sont pas sensibles aux forêts, je vous le laisse dire. La réalité est que c'était ce que l'on appelle de la végétation spontanée, peu qualitative, dont les riverains nous disaient que les usages n'étaient pas forcément positifs, je suis sûr qu'ils préfèrent avoir un alimentaire et, demain, un groupe scolaire plutôt que les usages qu'il pouvait y avoir à cet endroit-là.

Sur la fermeture des onze classes, qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, ce n'est pas nous qui les fermons, Madame Bertin, mais vous le savez bien, c'est un choix qui relève de l'inspection académique. Tous les chiffres peuvent être relativisés. Vous dites que la population scolaire a seulement augmenté de 90 élèves, mais vous vous souvenez sûrement que lorsque nous sommes arrivés, en 2014, les élèves étaient dans des classes modulaires et que nous avons fait disparaître ces classes. Nous avons ainsi permis à tous les enfants d'être dans des groupes scolaires qualitatifs. Vous parlez des trois groupes scolaires déjà créés et peut-être, ou pas désormais, selon vous, d'un groupe scolaire au village, mais ce sont aussi des agrandissements de plusieurs groupes scolaires. C'est parce que nous avons été en capacité d'anticiper que nous avons pu avoir des classes dédoublées, et donc de meilleures conditions scolaires pour l'ensemble des jeunes Vaudais et des jeunes Vaudaises.

Sur le sport, rien n'a été fait, mais en même tout vous nous faites une très longue liste de tout ce que nous avons pu réaliser, c'est assez paradoxal. Nous n'avons peut-être pas suffisamment mis de coups de peinture mais, vous l'avez dit vous-même, nous avons refait un certain nombre de toitures. On pourrait aussi dire que nous avons refait l'anneau sportif, un espace sportif sur le terrain Aubert, nous avons dû refaire le gymnase Owens, ce n'était pas une volonté de notre part mais nous avons aussi assumé cette dépense.

Je reprends un propos sur les questions de transition écologique, la réalité est que ce sont des politiques transversales et que, conseil municipal après conseil municipal, nous votons pour refaire des menuiseries et des toitures, et donc améliorer la qualité thermique du bâtiment, pour poser des panneaux photovoltaïques, pour aider la rénovation en assurant des prêts tant pour les copropriétés en plan de sauvegarde que pour les Co-PAC ou les logements sociaux.

En la matière, nous n'arrêtons pas d'agir, et c'est peut-être pour cela que M. Moine, qui a pu être sous un temps passé un peu critique, a fini par comprendre qu'il était intéressant de venir vers nous, mais c'est la réalité des choses, il y a ceux qui restent et qui viennent vers nous et ceux qui

partent. Fort heureusement, il semblerait que ceux qui restent ou qui viennent sont plus nombreux que ceux qui partent, Madame Bertin.

S'agissant du patrimoine et les vitraux, je n'ai pas la date précise en mémoire d'un article qui est paru : une action est menée, mais le prestataire, l'un des plus grands, reconnu en France comme à l'international puisqu'il a des contrats très largement à l'international, dit lui-même qu'il rencontre de grosses difficultés pour avoir des ouvriers qualifiés, mais aussi pour avoir des matériaux. Cela a été voté en conseil municipal, mais le prestataire rencontre des difficultés sur ce chantier, comme sur beaucoup d'autres.

Le travail de la commission sur le patrimoine continue, puisque vous savez que l'élue déléguée au patrimoine fait aujourd'hui, par exemple, la tournée de l'ensemble des conseils de quartier pour présenter le travail qui est proposé et de le co-construire avec l'ensemble des volontaires. Vous voyez que nous avons une commission patrimoine qui est même élargie à l'ensemble des conseils de quartier.

Les appels à projets continuent, ils sont tous relancés les uns après les autres. La semaine prochaine ou dans deux semaines, nous aurons le nouvel appel à projets, qui a été présenté lors d'un dernier conseil par notre collègue Harun Araz, sur la solidarité internationale. Vous voyez que l'ensemble de ces budgets participatifs continue, ils sont simplement relancés à différents temps pour rythmer la vie politique.

Telles sont les réponses que je pouvais faire.

M. GASMI.- Vous avez oublié de répondre à ma question, qui était : pourrez-vous me donner une réponse dans un délai raisonnable ? Avez-vous une réponse à donner ?

M. GOMEZ.- Il s'agissait d'une demande de communications sur un certain nombre de chapitres financiers. Ils sont vus, délibération après délibération, mais j'ai bien noté la demande et les services l'ont bien enregistrée. Je ne peux pas vous donner à l'instant un délai, mais je maintiens que l'ensemble des dépenses sont visibles dans les délibérations que nous votons, conseil après conseil. Je rappelle qu'avant de voter le compte administratif, nous allons voter le compte de résultat de la comptable publique. La Ville n'a pas de compte bancaire, chaque fois que nous faisons une dépense, nous demandons à la comptable publique de la faire, et c'est la comptable publique qui la fait si elle l'estime légale.

Il n'y a pas de difficulté à transmettre les pièces, la demande a été enregistrée. Je ne m'engagerai pas sur le délai, mais ce sera fait le plus vite possible selon la qualité du travail.

Dernier point, j'ose croire que ce n'est pas une critique contre notre collègue, adjoint à l'environnement, qui a eu comme première tâche, en 2014, de créer de toutes pièces un service environnement, qui n'existait pas avant 2014, mais j'ai bien compris que Mme Bertin reconnaît l'ensemble des qualités de Mme la Maire puisqu'elle pense que c'est elle qui doit porter un certain nombre de dossiers. Je la remercie de ce compliment à Mme la Maire.

Ceci étant dit, je vous propose de passer aux votes. Nous reviendrons plus tard sur le rapport d'activité quand Mme la Maire pourra revenir participer au vote, le premier vote porte donc sur le compte de gestion du comptable public.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- de déclarer que les comptes de gestion des budgets annexes de la Maison des Fêtes et des Familles, du Planétarium, de la Télésurveillance et de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier, dressés pour l'exercice 2022 par le Comptable public, responsable du Service de Gestion Comptable de Bron, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent aucune observation.
- de déclarer que le compte de gestion du budget principal de la Ville dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable public, responsable du Service de Gestion Comptable de Bron, visé par l'ordonnateur appelle l'observation suivante : une recette de 89 940 € est imputée sur le chapitre 23 sur le compte de gestion alors qu'elle devrait être imputée sur le chapitre –

opération 420 Médiathèque Maison de Quartier du Mas telle qu'elle apparaît sur le compte administratif.

Suffrages exprimés	38	
Vote(s) Pour	32	Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	4	Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; Maoulida M'MADI ; Christine BERTIN
Abstention(s)	2	Audrey WATRELOT ; Ange VIDAL
Ne prend pas part au vote	0	

M. GOMEZ.- Afin qu'il n'y ait pas de confusion, je souligne que certains ont voté contre le compte de gestion du comptable public.

Je passe maintenant au vote du compte administratif. J'ouvre le vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les comptes administratifs 2022 du Budget Principal de la Ville et des Budgets Annexes de la Maison des Fêtes et des Familles, du Planétarium, de la Télésurveillance et de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier.

Suffrages exprimés	38	
Vote(s) Pour	32	Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	4	Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; Maoulida M'MADI ; Christine BERTIN
Abstention(s)	2	Audrey WATRELOT ; Ange VIDAL

Ne prend pas part au vote	0	
---------------------------	----------	--

Le dernier vote que je vous présente est celui sur l'affectation du résultat 2022.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les propositions d'affectation des résultats sus-indiquées pour :
 - le budget principal ;
 - le budget annexe de la Maison des Fêtes et des Familles ;
 - le budget annexe du Planétarium ;
 - le budget annexe de la Télésurveillance ;
 - le budget annexe de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier.

Suffrages exprimés	38	
Vote(s) Pour	32	Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	4	Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA ; Maoulida M'MADI ; Christine BERTIN
Abstention(s)	2	Audrey WATRELOT ; Ange VIDAL
Ne prend pas part au vote	0	

Je vous remercie. On peut rappeler Mme la Maire.

Retour de Madame la Maire à 21h00, qui reprend la présidence de la séance.

Les trois délibérations ont été votées avec l'abstention de Mme Vidal et de Mme Watrelot et un vote contre de Christine Bertin et des élus du groupe l'UVI, l'ensemble des autres élus votant favorablement. Le compte administratif, Madame la Maire, est donc approuvé.

Mme GEOFFROY.- Je vous remercie, Monsieur Gomez, d'avoir présidé la séance.

Nous allons acter les communications qui n'ont pas été vues, en commençant par le rapport d'activité de la Ville que je vous ai présenté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2022 de la Ville.

Suffrages exprimés	38	
Vote(s) Pour	38	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; David LAÏB ; Audrey WATRELOT ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Maoulida M'MADI ; Christine BERTIN ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

De la même façon, je vous demande de prendre acte de la communication sur le plan d'efficacité énergétique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Après avoir délibéré, décide :**

- de prendre acte de la communication relative au plan d'efficacité énergétique.

Suffrages exprimés	39	
Vote(s) Pour	39	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; David LAÏB ; Audrey WATRELOT ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Maoulida M'MADI ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- Je vous propose de terminer cet exercice budgétaire par la présentation du budget supplémentaire.

6 - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE - EXERCICE 2023

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOUM** ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGE** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Audrey **WATRELOT** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGE**

Absent(e) :

Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Richard **MARION**

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Le budget supplémentaire 2023 vise à enregistrer le résultat de clôture issu du compte administratif 2022 ainsi que les restes à réaliser de cet exercice, conformément aux délibérations d'affectation du résultat présentées lors de ce même conseil, pour le budget principal (A), et les budgets annexes du Planétarium (B), de la Maison des Fêtes et des Familles (C) et de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier (D).

Au-delà de la reprise des résultats, ce budget supplémentaire intègre également les adaptations par rapport au budget primitif nécessaires à la bonne réalisation des crédits sur l'exercice 2023 ainsi que les dépenses nouvelles.

Ces différentes modifications sont regroupées en quatre catégories :

1. Mouvements découlant du vote du compte administratif 2022 :

1.1 Affectation du résultat : Le résultat dégagé lors de l'exercice 2022, arrêté lors du vote du compte administratif et affecté par le conseil municipal doit être transcrit budgétairement.

1.2 Restes à réaliser : Ces crédits correspondent aux dépenses et recettes d'investissement et/ou aux dépenses et recettes de fonctionnement engagées mais non mandatées/titrées et non rattachées à l'issue de l'exercice 2022. Ces crédits sont réintégrés au budget de l'exercice 2023.

1.3 Opérations d'ajustements de crédits consécutives à l'affectation du résultat 2022 : L'intégration des résultats de l'exercice précédent sur l'exercice en cours, autorisent des modifications sur les inscriptions prévisionnelles du budget primitif : modifications des prévisions de dépenses, de recettes, en fonctionnement et/ou en investissement.

2. Virements de crédits : Conformément à la législation en vigueur et à la délibération d'approbation du budget primitif, tous les virements nécessitant un transfert de crédits d'un chapitre à un autre vous sont soumis.

3. Crédits affectés et crédits complémentaires ou réduction de crédits : Il s'agit de crédits de dépenses adossés à due concurrence à des recettes nouvelles (crédits affectés) ou des crédits de dépenses nouveaux sur l'exercice (crédits complémentaires), ou la suppression de crédits.

4. Opérations d'ordre et d'équilibre : L'instruction budgétaire et comptable M57 impose :

- l'équilibre des budgets par section : les divers mouvements intervenus lors de cette décision modificative nécessitent de reconstituer cet équilibre, par la modification du virement opéré entre sections et / ou l'ajustement des prévisions de recettes d'emprunts.

A) Budget Principal

1) Mouvements découlant du vote du compte administratif 2022 :

1.1) Affectation du résultat

	Montant :
Fonctionnement Recette article 002 fonction 01 (y compris reprise du résultat du B02 Télésurveillance d'un montant de 1 572,89 €)	3 000 000,00 €
Investissement Dépense article 001 fonction 01	3 615 102,15 €
Investissement Recette article 1068 fonction 01	10 395 742,85 €

Pour mémoire, le budget de la télésurveillance a été clôturé au 31/12/2022 et le résultat dégagé par ce budget sur l'exercice 2022, d'un montant de 1 572,89 € est repris sur le budget principal.

1.2) Restes à réaliser

Investissement :	Montant :
Dépenses	7 200 964,28 €
Recettes	5 336 937,00 €

1.3) Opérations d'ajustement de crédits consécutives à l'affectation du résultat 2022

Section de fonctionnement

N° d'ordre	Sens	Chapitre	Article	Fonction	Montant :	Commentaires
1	Dépense	011	6288	020	400 000,00	Augmentation du chapitre 011 - charges à caractère général Réinscription de dépenses non réalisées en 2022 et ajustement de dépenses 2023
2	Dépense	65	65888	020	350 000,00	Augmentation du chapitre 65 - autres charges de gestion courante Réinscription de dépenses non réalisées antérieurement et ajustement de dépenses 2023
3	Dépense	67	673	020	100 000,00	Augmentation du chapitre 67 - charges exceptionnelles Reconstitution de l'enveloppe dédiée aux annulations de titres sur exercices antérieurs

Section d'investissement

N° d'ordre	Sens	Chapitre	Article	Fonction	Montant :	Commentaires
1	Dépense	204	20422	020	1 000 000,00	Attribution d'une participation de 1M€ pour l'implantation de l'école d'ingénieurs Builders à Vaulx-en-Velin
2	Dépense	21	2188	020	80 000,00	Réévaluation du chapitre 21 - Acquisitions de matériel
4	Dépense	16	166	01	600 000,00	Inscription de crédits dans la perspective d'opérations de gestion active de dette
5	Dépense	13	1321	020	57 037,00	Prise en compte du niveau réel de dépenses du projet d'informatisation et de création de services numériques pour les usagers de la médiathèque Atelier Léonard de Vinci.

2) Opérations d'ajustement du budget primitif 2023

2.1) Virements

N° d'ordre	Origine		Destinataire		Commentaires	Montant :
	Article	Fonction	Article	Fonction		
Fonctionnement						
1	6184	338	65131	338	Ajustement d'imputation comptable entre les chapitres 011 et 65 pour les bourses BAFA et Permis de conduire	34 420 €
2	65888	284	6184	338	Ajustement d'imputation comptable entre les chapitres 65 et 011 pour la prise en charge de frais de formation / conférence	20 000 €
3	6042	311	65748	311	Ajustement d'imputation comptable entre les chapitres 011 et 65 pour la biennale de la Danse	10 700 €
Investissement						
1	2313	428	2031	428	Ajustement des crédits entre travaux et études pour l'exercice 2023	145 245 €
2	2313	020	2031	428		30 000 €

3	2313	311	2031	30		120 000 €
4	2313	020	2188	020	Ajustement des crédits entre travaux et acquisitions pour l'exercice 2023	5 950 €

2.2) Crédits complémentaires et/ou Réduction de dépenses

N° d'ordre	Chapitre	Article	Fonction	Commentaires	Montant :
Investissement					
1	412	2313	322	Réduction de l'opération Ladoumègue 412	-10 000,00 €
2	23	2313	311	Ajustement des crédits pour travaux pour 2023	-78 899,00 €
3	23	2313	30		10 000,00 €
4	420	2313	313	Augmentation de l'opération Travaux MMQ 420	78 899,00 €
TOTAL					0,00 €
Fonctionnement					
2	65	65821	311	Diminution de la participation allouée au budget annexe du Planétarium. Montant de la participation initiale : 758 173 € Nouveau montant de la participation : 587 714, 60 €	-170 458,40 €

Augmentation des recettes

N° d'ordre	Chapitre	Article	Fonction	Commentaires	Montant :
1	16	166	01	Inscription de crédits dans la perspective d'opérations de gestion active de dette	600 000,00 €

2.3) Crédits affectés

N° d'ordre	Recettes		Dépenses		Montant :	Commentaires
	Article	Fonction	Article	Fonction		
FONCTIONNEMENT						
1	74718	024	65748	024	16 000 €	Augmentation des participations allouées par l'Etat pour le Fonds Associatif Social - FAL (16 k€)

2	74718	024	65748	338	10 000 €	Augmentation des participations allouées par l'Etat pour le Fonds projets Habitants - FPH (5 k€)
---	-------	-----	-------	-----	----------	--

2.4) Opérations d'équilibre

Augmentation du virement d'équilibre

Recettes d'investissement		Dépenses de fonctionnement		Montant :
Article	Fonction	Article	Fonction	
021	01	023	01	2 320 458,40 €
Montant initial :				6 542 902,00 €
Nouveau montant :				8 863 360,40 €

Diminution de l'Emprunt d'équilibre

Recettes		Montant :
Article	Fonction	
1641	01	-6 100 034,82 €
Montant initial		11 430 075,00 €
Nouveau montant :		5 330 040,18 €

B) Budget annexe de la Maison des Fêtes et des Familles

1) Mouvements découlant du vote du compte administratif 2022 :

1.1) Affectation du résultat

	Montant :
Fonctionnement Recette article 002	8 811,10 €

1.2) Opérations d'ajustement de crédits consécutives à l'affectation du résultat 2022

N° d'ordre	Sens	chapitre	Article	Montant :	Commentaires
1	Re-cettes	70	706	-8 811,10 €	Réduction des recettes de location de salles de l'exercice 2023

2) Opérations d'ajustement du budget primitif 2023

2.1) Virements

N° d'ordre	Origine	Destination	Commentaires	Montant
	Article	Article		
1	6283	6718	Ajustement d'imputation comptable entre les chapitres 011 et 67 : Revalorisation de l'enveloppe dédiée aux charges exceptionnelles (remboursements de tiers)	3 000,00 €

C) Budget annexe du Planétarium

1) Mouvements découlant du vote du compte administratif 2022 :

1.1) Affectation du résultat

	Montant :
Fonctionnement Dépenses article 002 fonction 01	129 541,60 €

1.2) Opérations d'ajustement de crédits consécutives à l'affectation du résultat 2022

N° d'ordre	Sens	chapitre	Article	Fonction	Montant :	Commentaires
Augmentation des recettes de fonctionnement						
1	Re-cettes	74	74751	311	129 541,60 €	Revalorisation des recettes

2) Opérations d'ajustement du budget primitif 2023

2.1) Virements

N° d'ordre	Origine		Destination		Commentaires	Montant :
	Article	Fonction	Article	Fonction		
1	74741	311	75822	311	Ajustement comptable de la participation allouée par le budget principal au budget annexe du Planétarium	758 173,00 €

2.2) Réduction – Augmentation des recettes

N° d'ordre	Recettes		Commentaires	Montant :
	Article	Fonction		

1	74751	311	Revalorisation des recettes. Le solde des 130 k€ a permis d'absorber le déficit cumulé du budget annexe	170 458,40 €
2	75822	311	Diminution des recettes Réduction de la participation du budget principal au budget annexe Montant prévu au BP 23 / Montant après modification	-170 458,40 €

D) Budget annexe de l'Atelier Léonard de Vinci / Médiathèque Maison de Quartier.

1) Mouvements découlant du vote du compte administratif 2022 :

1.1) Affectation du résultat

	Montant :
Fonctionnement Recettes article 002 fonction 01	11 587,59 €

1.2) Opérations d'ajustement de crédits consécutives à l'affectation du résultat 2022

N° d'ordre	Sens	chapitre	Article	Fonction	Montant :	Commentaires
1	Re-cettes	74	747888	313	- 11 587,59 €	Diminution des participations "autres personnes publiques " de l'exercice 2023

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver les diverses modifications apportées au Budget Primitif 2023 ainsi que la nouvelle répartition des crédits par chapitre budgétaire en résultant, telle qu'elle apparaît dans les maquettes budgétaires ;
- approuver les budgets supplémentaires du budget principal et des budgets annexes, ainsi équilibrés en recettes et en dépenses.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Je vous rappelle que nous avons annoncé, au vu des incertitudes lors de la préparation du budget, que nous aurions certainement des ajustements à faire en ayant une meilleure connaissance des variations des coûts de l'énergie et de l'inflation.

Mme GEOFFROY.- La parole est à Mme Vidal, qui a demandé un temps d'intervention de 15 minutes.

Mme VIDAL.- Merci.

Concernant votre budget supplémentaire, les quelques économies faites sur le budget 2022 et des opérations attendues comme la liquidation de la SAM permettent un redéploiement des dépenses

comme, par exemple, 1 M€ que vous souhaitez attribuer à une école privée, certes prestigieuse mais privée.

Je suis ravie d'apprendre que la Ville a fait des économies sur le poste énergie sur l'hiver 2022/2023.

Deux petites questions :

- Quelle est la part du télétravail dans les économies réalisées ?
- Quelle est la part des maladies hivernales liées à la baisse des températures dans tous les locaux pour le personnel de la Ville ?

Surprise de ne pas lire un redéploiement de crédit sur les charges en personnel alors qu'une maigre augmentation de 1,5 % est prévue au 1^{er} juillet, mais je ne doute pas que nous allons avoir un redéploiement en septembre suite aux augmentations suivantes :

- Augmentation de la part faciale du chèque-restaurant à 10 € pour la Ville.
Concernant les retards des livraisons des chèques-restaurants, que comptez-vous faire? Avez-vous pensé à la dématérialisation des chèques-déjeuners ?
- Augmentation de la participation de la Ville à la mutuelle ;
- Augmentation de la part employeur pour la prévoyance ; et enfin, en octroyant la prime tant attendue de 300 € à tous les agents qui, malgré la crise Covid, ont fait fonctionner le service, et notre service public dans notre ville, mais qui attendent toujours cette prime de 300 €. Car aux félicitations pour le travail accompli, il faut la reconnaissance par les actes, et quoi de mieux que de redistribuer un peu ces économies réalisées aux agents de la Ville.

Tout comme nous aurons un prochain redéploiement avec le retour des classes de découverte dès la rentrée 2023, accompagnées d'une augmentation des crédits libres à nos groupes scolaires.

Comme vous le dites, à juste titre, « Dépenser pour dépenser n'a pas de sens... », et si pour vous c'est construire un chemin non goudronné pour ne pas accentuer le réchauffement climatique. Octroyer une subvention pharaonique est une dépense qui n'a pas de sens face à la réalité des Vaudais.

Aussi, je voterai à nouveau contre le budget supplémentaire, qui est un budget de redéploiement de crédits qui ne correspond toujours pas à l'esprit d'une ville qui regarde tous les habitants, d'une ville qui regarde tous ses agents, d'une ville combattante contre le pouvoir qui nous asphyxie, d'une ville pour qui la justice sociale est son moteur.

Je vous remercie.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Vidal.

Monsieur Gasmi, vous n'avez pas demandé de temps de parole.

J'ai une demande d'intervention de Mme Dahoum, pour le Parti radical de gauche et Gauche citoyenne.

Mme DAHOUM.- Madame la Maire, Mesdames, Messieurs les élus, Vaudaises, Vaudais,

J'interviens ce soir dans le cadre du rapport dédié au budget supplémentaire qui a été présenté par notre Premier adjoint, Stéphane Gomez. Comme il a été rappelé, nous avons à nouveau traversé une crise au cours de l'année 2022 et nous avons dû, cette fois-ci, faire face à l'augmentation des fluides, de l'énergie et de l'inflation, même s'il semble que l'inflation doive stopper son envol d'ici la fin de l'été. Certes, il nous a fallu faire des choix, parfois douloureux, mais des vrais choix politiques, nous y sommes arrivés avec la volonté et l'énergie de tous.

Nous pouvons nous féliciter que le résultat du compte administratif soit positif. Ce soir, je m'attarderai plus particulièrement et plus précisément sur le volet associatif et celui des grandes

écoles qui nous permettent d'avoir un rayonnement métropolitain.

Mme Mostefaoui vous présentera ce soir une délibération concernant la vie associative, car un budget supplémentaire d'un montant de 350 k€ a été affecté au chapitre 65. Le tissu associatif est dense et permet de proposer des projets culturels, sportifs, socio-éducatifs aux habitants de Vaulx-en-Velin et très souvent de manière intergénérationnelle.

La somme de 269 k€ sera affectée au fonctionnement du centre social Georges Levy où nous avons passé un agréable moment avec les habitants de la Grappinière lors de la fête de quartier, la semaine dernière.

Pour finir, près d'1 M€ sera affecté à l'implantation de l'école d'ingénieurs. Ce dossier est suivi par notre élu, Bernard Rias, en charge du projet, permettant ainsi de poursuivre notre projet autour des grandes écoles sur la ville de Vaulx-en-Velin.

Pour faire court, mais en étant toujours aussi efficace, le groupe PRG et Gauche citoyenne votera favorablement le budget supplémentaire.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Dahoum.

Quelques éléments de réponse à Mme Vidal :

Vous avez raison de dire que la reconnaissance aux agents passe aussi par la façon dont nous accompagnons leur traitement. Or, vous savez que l'État – je rends à l'État les décisions qui ont été prises – a décidé la revalorisation des indices que nous avons appliquée l'an dernier, que nous appliquerons de nouveau cette année, mais je vous rappelle que la décision a été annoncée au mois de juin pour une mise en œuvre au mois de juillet, ce qui veut dire qu'il y aura un effet rétroactif dont nous tiendrons compte. Il y a eu aussi des revalorisations concernant le SMIC et nous est annoncé un certain nombre de travaux sur les revalorisations salariales des premières tranches de salaires de la fonction publique, ce qui veut dire que nous sommes dans un travail important. Certes, c'est la loi mais nous ne pouvons qu'être favorables à revaloriser le traitement des agents, en revanche, ces décisions prises par à-coups et en plein milieu de l'exercice budgétaire nous obligent à faire des ajustements, et nous les faisons en respectant un certain nombre de principes, vous l'avez compris : continuer à avoir de l'ambition sur la question de l'éducation, n'augmenter ni les impôts ni les tarifs des services de la Ville. Nous sommes dans ces équations toujours complexes.

Sur la question « pas de prime, etc. », j'ai déjà eu l'occasion de répondre, c'est un choix fait par d'autres collectivités, mais il n'y a pas eu d'engagement pris sur cette question-là.

Sur la question de la part de télétravail dans la diminution des consommations, nous avons fait le choix dès le départ de ne pas imposer le télétravail, qui était une porte ouverte par le gouvernement disant qu'il était possible d'amplifier le télétravail pour réduire la consommation des bâtiments, mais ceci entraînait, de fait, que nous reportions la dépense énergétique dans les foyers : si les agents travaillent chez eux, cela signifie qu'il faut qu'ils chauffent chez eux pendant que nous ferions des économies à la mairie. Nous n'avons donc pas choisi ce principe, les agents peuvent être en télétravail mais par leur choix unique, cela n'a pas du tout fait partie de notre stratégie, nous n'avons donc pas calculé ce que peut représenter la part du télétravail dans la diminution de la consommation d'énergie, parce qu'il n'y a pas eu de demande sur ce point.

Vous avez laissé entendre que les agents tombaient malades parce que les locaux n'étaient pas suffisamment chauffés, ce n'est pas le cas, il n'y a pas de stratégie dans ce sens, mais je n'étais pas sûre d'avoir compris ce dont vous nous soupçonniez. Je m'inscris évidemment en faux, nous avons fait en sorte de maintenir une température acceptable, ce qui nous a permis de nous rendre compte parfois de certains dysfonctionnements du bâtiment central, nous allons donc poursuivre des travaux parce qu'il n'a pas été pensé en basse consommation, ce qui était normal à l'époque puisqu'il n'était pas encore question de crise énergétique et de changement climatique, nous voyons bien que nous devons continuer des travaux. Vous aurez l'occasion de voir débiter avant la fin d'année des travaux sur la façade de l'hôtel de ville.

Tels sont les quelques éléments de réponse que je voulais porter.

Je vous propose de passer cette délibération aux voix.

Mme GEOFFROY.- Je vous remercie pour l'adoption du budget supplémentaire. Nous allons entrer dans une deuxième série de délibérations liées à la crèche Marie Saby, mais auparavant nous avons le rapport d'activité de la CCSPL 2022, il est présenté par M. Gomez.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les diverses modifications apportées au Budget Primitif 2023 ainsi que la nouvelle répartition des crédits par chapitre budgétaire en résultant, telle qu'elle apparaît dans les maquettes budgétaires ;
- d'approuver les budgets supplémentaires du budget principal et des budgets annexes, ainsi équilibrés en recettes et en dépenses.

Suffrages exprimés	39	
Vote(s) Pour	33	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	4	Nordine GASMI ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Maoulida M'MADI
Abstention(s)	2	Audrey WATRELOT ; Christine BERTIN
Ne prend pas part au vote	0	

7 - RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CCSPL 2022

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGE** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Audrey **WATRELOT** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; Nordine **GASMI** donne pouvoir à Carlos **PEREIRA** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGE**

Absent(e) :

Kaoutar **DAHOUM** ; Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Richard **MARION** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

L'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes de plus de 10 000 habitants sont tenues de créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

La commission examine chaque année sur le rapport de son président :

- 1 - Le rapport, mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- 2 - Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 ;
- 3 - Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- 4 - Le rapport mentionné à l'article L. 2234-1 du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- 1 - Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;
- 2 - Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- 3 - Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;
- 4 - Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Cette commission, présidée par le maire ou son représentant comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante.

Un état des travaux réalisés par la CCSPL au cours de l'année précédente est présenté au Conseil Municipal chaque année.

Au cours de l'année 2022, les travaux de la CCSPL ont notamment porté sur :

- l'adoption du compte rendu de la séance du 1er juin 2021 ;
- la modification du règlement intérieur de la CCSPL ;
- l'examen du rapport 2021 du délégataire People and baby ;
- l'adoption du rapport d'activité 2021 de la CCSPL.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'activité 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux joint à la présente délibération.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Gomez.

Mme Vidal a demandé un temps de parole sur ce rapport.

Mme VIDAL.- Je vous demande la plus grande attention car les quatre rapports qui vont se succéder sont fort longs et méritent une attention particulière de la part de chacun d'entre nous.

Concernant le rapport d'activité, il est important de noter que ce nouveau règlement intérieur est beaucoup plus complet que le précédent, il reprend ce que la loi impose et qui n'existait pas dans le précédent règlement intérieur.

Il est également important de noter que tout citoyen peut désormais demander au président de la CCSPL l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour de la commission. Je rajoute que la CCSPL a la charge d'examiner la délégation de service public de la crèche *People & Baby*, de la régie la Médiathèque, de l'Atelier Léonard de Vinci et de la Maison du peuple.

Ce rapport porte essentiellement sur la crèche Marie-Louise Saby, il doit vous interpellé en tant qu'élu mais aussi en tant qu'homme, également père de famille, en tant que femme, mère de famille. Même si nous n'avons pas le choix de garde pour notre enfant, chair de notre chair, notre chérubin, objet de toutes les attentions et de notre amour, nous avons le droit que notre enfant n'ait pas à subir :

- des cuvettes à même le sol ;
- pas d'espace entre les lits ;
- 21 % d'absences avec un *turnover* important ;
- des recours à des CDD et à l'intérim, des licenciements : cinq personnels en moins et non des moindres ;
- une éducatrice, trois auxiliaires de puériculture, un personnel volant pour 47 berceaux ;
- des différences de température importantes ;
- une grande salle qui sert aussi bien de salle multi-activités que de salle à manger qui, vous l'aurez compris, ne permet pas un réel temps pédagogique lors des temps de repas. Le vivre ensemble, c'est aussi les temps de repas partagé, grand moment pédagogique et important dans les apprentissages du jeune enfant ;
- une odeur intenable dans les salles de change ; le vendredi, les couches restent dans leur poubelle jusqu'au lundi matin. Oui, je dis bien jusqu'au lundi matin ;
- des draps lavés par roulement.

Il est également important de noter que suite à des visites de contrôle que j'avais demandées lors de la commission, *People & Baby*, a eu des pénalités d'un montant de 5 000 € pour non-respect du taux d'encadrement.

Ce soir, on vous demande de prendre acte. Prenez acte, mais n'oubliez pas que vous êtes parents, n'oubliez pas ce qui vient d'être énoncé et ce que vous avez lu.

Merci.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Vidal.

Monsieur Gomez, voulez-vous donner quelques éléments de fonctionnement ?

M. GOMEZ.- Juste rappeler, comme cela avait été annoncé en conférence des présidents des groupes de majorité et d'opposition, qu'il s'agit là uniquement du rapport sur le fonctionnement de la commission et non sur le contenu des rapports suivants, puisque nous aurons ensuite une présentation faite par ma collègue déléguée à la petite enfance du rapport du délégataire.

À moment du débat, je n'ai pas de remarque à faire, puisque notre intervention ne portait pas sur le travail de la commission même, si ce n'est pour dire que toute personne peut demander à faire inscrire un point à l'ordre du jour.

Nous avons travaillé longuement sur le règlement intérieur, nous avons pris en compte beaucoup de vos demandes. En la matière, le règlement intérieur est totalement conforme à la législation, en ce point aussi.

Pour le reste, je laisse ma collègue le dire dans sa présentation du rapport du délégataire.

Mme GEOFFROY.- Je vous remercie. Mme Vidal a souligné le fait que le règlement était plus adapté puisque vous aviez demandé des modifications. Je vous remercie d'avoir souligné que tout va mieux.

Je vous propose de prendre acte de la communication de ce rapport d'activité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- de prendre acte du rapport d'activité 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux joint à la présente délibération.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Audrey WATRELOT ; Ange VIDAL ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	2	Nordine GASMI ; Carlos PEREIRA
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- Nous allons avoir trois rapports successifs, le rapport d'activité de la crèche Marie-Louise Saby, une proposition de prolongation de délégation du service public au délégataire *People & Baby* et, puisque nous arrivons au terme de cette délégation de service public en 2024, il faudra choisir le mode de gestion pour la crèche Marie-Louise Saby. Les trois rapports seront présentés successivement par Stéphane Gomez et moi-même, et je passerai ensuite la parole à l'ensemble des groupes.

8 - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022 DE LA CRÈCHE MARIE-LOUISE SABY PAR LE DÉLÉGATAIRE PEOPLE AND BABY

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGE** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Audrey **WATRELOT** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGE**

Absent(e) :

Kaoutar **DAHOUM** ; Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Richard **MARION** ; Christine **BERTIN**

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

Par une délibération du 28 juin 2018, la Ville a confié à la société People and Baby la gestion, l'exploitation et l'entretien de la crèche Marie-Louise Saby, située dans l'enceinte de l'établissement intégré René Beauverie, 102 avenue Gabriel Péri à Vaulx-en-Velin.

Cette délégation a pris la forme d'un contrat de concession de service à compter du 27 mai 2019 pour une durée de cinq ans.

L'exploitation de cette crèche se fait pour le compte de la Ville par la société People and Baby, qui assure le service dans le respect des normes en vigueur et des autorisations nécessaires (PMI, CAF ...). Elle porte la responsabilité de la mise en œuvre de ce service.

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, le concessionnaire produit chaque année un rapport qui permet notamment aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Ce rapport est rédigé par le délégataire sous sa seule responsabilité et doit permettre à la Ville de contrôler le respect de ses obligations sans en modifier le contenu.

1. Présentation générale de l'activité

En 2022, la structure a fonctionné 240 jours et a accueilli les jeunes vaudais et leurs familles de 7h00 à 18h30 sur ses 44 places.

La crèche était fermée:

- du 01/08/2022 au 15/08/2022 (fermeture estivale) ;
- le 06/06/2022 et le 29/08/2022 (journées pédagogiques annuelles) ;
- du 24/12/2022 au 31/12/2022 (fermeture hivernale).

Sur la période d'ouverture, 137 enfants ont été accueillis, soit un ratio de 3,1 enfants par place. Il était de 149 enfants en 2021 pour un ratio de 3,38 enfants par place (plus d'enfants en 2021 mais des contrats plus courts).

Le taux d'occupation réel, c'est à dire le rapport entre le nombre d'heures d'accueil des enfants et le nombre d'heures d'ouverture de la crèche, est de 60,34%. Il était de 58,23% en 2021. Si ce taux d'occupation réel a progressé en 2022, il reste encore éloigné du taux d'engagement du prestataire qui est de 77,32%.

Le taux d'occupation financier, c'est à dire le rapport entre le nombre d'heures facturées et le nombre d'heures d'ouverture de la crèche est de 64,5%. Il tient compte des heures d'absences facturées conformément au règlement de fonctionnement de la crèche et des conventions conclues avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône (CAF). Il était de 63% en 2021 et il a donc progressé même s'il reste inférieur aux engagements du délégataire (engagements contractualisés). Ce taux est de 82,07% en 2022.

Le taux de facturation, c'est à dire le rapport entre les heures facturées et les heures réalisées est de 106,9%. Il était de 108,1% en 2021. Ce taux de facturation est quasi conforme aux engagements du délégataire soit 106,15% pour l'année 2022 (106,69% sur la durée de la DSP)

L'accueil régulier représente 78% des accueils, l'accueil occasionnel en représente 20% et l'accueil d'urgence 2%.

Les contrats d'accueil des familles sont pour la plupart des contrats de 5 jours/semaines (75% des contrats); ceux de 4 jours/semaine représentent 19% des contrats.

Dans le cadre de son suivi de la DSP, la ville ayant constaté des taux d'occupation inférieurs aux engagements, a mis en demeure le délégataire le 19/12/2022 pour retour rapide aux taux d'occupation conformes.

2. La qualité du service

En novembre 2022, le délégataire a proposé aux familles un questionnaire de satisfaction. Les 15 familles qui ont répondu à ce questionnaire, sont satisfaites de la crèche. Toutefois, elles manifestent leur inquiétude concernant le turn-over entre janvier et août 2022. Depuis, les familles sont informées par mail des changements dans l'équipe ainsi que de la présence des personnels volants et intérimaires.

En 2022, une seule famille a souhaité un changement de crèche pour son enfant. En même temps que le taux d'encadrement s'est amélioré, l'équipe s'est stabilisée.

Afin d'évaluer la qualité de service de manière indépendante, la direction de la Petite Enfance de la Ville a également adressé, au début du mois de mai 2023, un questionnaire de satisfaction aux parents qui fréquentent la crèche Marie-Louise Saby. Sur les 8 réponses, 100% des familles se montrent globalement satisfaites. Des parents évoquent un temps d'attente souvent trop long avant l'ouverture de la porte d'entrée de la crèche et espèrent une stabilité du personnel de la crèche (moins de personnel volant).

3. Projet pédagogique et communication

En 2022, la crèche poursuit son projet pédagogique sur la thématique Génération durable, déployée par l'ensemble des crèches du groupe.

Le projet pédagogique se décline en plusieurs thèmes dans la crèche ML Saby :

- la Nature: ateliers nature, jardin potager, alimentation, achats éco-responsables ;
- le Zen: ateliers relaxation, séances de Yoga ;
- la Communication: communication gestuelle, ateliers conte, histoires, chansons;
- le Beau: réaménagement des espaces communs ;
- l'Ouverture sur le Monde: ateliers artistiques et scientifiques sur la thématique du voyage, sortie au planétarium, chants des parents dans leur langue natale.

La Crèche ML Saby développe d'autres axes pédagogiques : motricité libre, autonomie des enfants, prendre soin de soi...

Les enfants de la crèche ont pu profiter des équipements municipaux (Médiathèque, Palais des sports).

Le délégataire applique les principes de son projet pédagogique dans ses achats alimentaires (lait bio, alimentation à 50% bio) et d'hygiène (couches écologiques).

Le prestataire s'est doté de moyens pour s'assurer du respect des valeurs d'égalité, de laïcité et de neutralité :

- outils internes de prévention des atteintes aux principes de laïcité : procédures, audit ;
- collecte des signalements des usagers : procédure de situation préoccupante, adresse mail dédiée, reporting interne ;
- interventions internes: formations, management des Ressources Humaines (RH).

Pour autant, dans un courrier du 23/03/2023, la ville de Vaulx-en-Velin a dû rappeler au délégataire les obligations de respect de laïcité et de neutralité du service public, courrier qui faisait suite à une visite de la crèche.

Plusieurs événements destinés aux parents ont eu lieu au cours de l'année 2022: réunions des parents (octobre), ateliers parents-enfants (juillet), cafés parents (mars et octobre), fête des familles (juin), fête de fin d'année (décembre).

Les parents reçoivent régulièrement des informations du groupe People and Baby (divers sujets Petite Enfance regroupés dans des «Actus Parents»), et des actualités de la crèche (newsletters envoyées par la directrice),

4. Ressources humaines

Au 31/12/2022 la crèche déploie 14,8 équivalents temps plein sur les fonctions de direction, d'encadrement des enfants et sur les fonctions techniques.

Le taux d'encadrement des enfants est conforme à la réglementation (un professionnel pour six enfants). Le taux réglementaire de personnel diplômé (40 % de personnel diplômé) est satisfaisant puisqu'il est de 48,3%.

Le taux d'absence en 2022 est de 18,61%. Les principaux motifs d'absence sont les absences pour maladie (312 jours), les accidents de travail (308 jours) et dans la moindre mesure les absences non justifiées (100 jours, majoritairement des absences pour maladies sans justification médicale).

Avec un turn-over de 68,75%, le roulement du personnel est particulièrement élevé (onze entrées et onze sorties).

Le délégataire a mis en œuvre des actions RH afin de dynamiser l'équipe de la crèche:

- valorisation salariale des professionnels diplômés ;
- encouragement aux projets innovants
- temps collectifs destinés à l'équipe (petits-déjeuners, repas, team-building) ;
- formations internes et externes ;

Le turn-over et l'absentéisme se sont traduits essentiellement au premier semestre, le délégataire ayant stabilisé l'équipe au second semestre. En 2022, le délégataire répond à la réglementation en terme d'encadrement des enfants.

5. Entretien du bâtiment et du matériel

A la demande des services de la PMI du département, le délégataire a poursuivi les travaux du mur séparatif entre l'Atrium et l'espace réservé aux parents (finalisation en avril 2023).

La maintenance technique afférente au délégataire, concerne essentiellement la maintenance informatique et celle de la sécurité et de l'hygiène.

Le tableau de renouvellement des investissements pour les aménagements, informatique et divers matériels figure dans le rapport.

6. Données financières et synthèse du compte de résultat

Le compte de résultat de l'exercice est fourni. L'année 2022 est marquée par un net déficit.

Recettes :

- la progression du taux d'occupation a permis d'améliorer les recettes (en comparaison de l'année 2021): +81 843€ de Prestation de Service Unique de la CAF et + 5 917€ de participations familiales ;
- les recettes sont très nettement inférieures aux projections financières 2022: -117 730€ de PSU de la CAF et -42 937€ de participation familiales par rapport au budget prévisionnel 2022.

Charges :

Des charges ont subi une forte augmentation et elles ne sont pas couvertes par des recettes complémentaires en 2022:

- les charges liées aux services extérieurs ont plus que doublé. En effet, pour combler le manque de professionnels de la petite enfance (déficit national du marché de la Petite Enfance), le prestataire a dû faire appel à des intérimaires. Les dépenses liées au recours au personnel intérim ont augmenté de 83 311€ entre 2021 et 2022 ;
- le délégataire déplore une forte augmentation du poste achat. Il a dû s'acquitter du montant des fluides des années 2020 et 2021 soit 13 160€, et d'une augmentation des prix des produits d'hygiène et d'entretien ;
- les charges exceptionnelles ont dépassé de 6 663€ celles de 2021. Les pénalités infligées par la ville au délégataire (non respect du taux d'encadrement réglementaire en 2021 et pénalités payées en 2022) justifient cette augmentation de charges.

Dans ces conditions, le compte de résultat de la crèche présente un déficit d'exploitation de – 118 906€, en hausse par rapport à 2021 (- 115 529 €) et 2020 (- 27 141€).

L'engagement est pris par le délégataire pour améliorer ces résultats en 2023.

7. Examen de la Commission Consultative des services Publics Locaux

Le rapport d'activité 2022 du délégataire People and Baby a été examiné lors de la séance de la Commission Consultative des services Publics Locaux du 14 juin 2023.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte du rapport d'activité 2022 de la crèche Marie-Louise Saby.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Le rapport a été rendu par le délégataire *People & Baby*. Je vais vous en donner les éléments essentiels.

Il vous est proposé de prendre acte du rapport d'activité 2022 de la crèche Marie-Louise Saby, nous n'avons pas à dire si nous sommes pour ou contre le rapport du délégataire.

Il s'agissait là de l'activité 2022, il nous faut maintenant choisir le mode de gestion de la crèche.

9- CHOIX DU MODE DE GESTION POUR LA GESTION DE LA CRÈCHE MARIE LOUISE SABY

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGES** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Audrey **WATRELOT** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGES**

Absent(e) :

Kaoutar **DAHOUM** ; Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Richard **MARION** ; Christine **BERTIN**

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

La Ville gère actuellement six crèches municipales en régie directe d'une capacité de 160 berceaux, elle réserve 47 berceaux auprès de quatre crèches privées et elle soutient financièrement quatre crèches associatives d'une capacité totale de 97 berceaux.

Pour répondre aux besoins de garde liés au développement démographique de la commune, la Ville a ouvert en 2019, 44 berceaux en gestion déléguée sous forme d'affermage au sein de la crèche Marie-Louise Saby dans l'équipement René Beauverie.

Ce contrat confié à la société People & Baby pour la gestion, l'exploitation et l'entretien de la crèche Marie-Louise Saby arrive à échéance au 26 mai 2024. Un avenant de prolongation a été soumis au conseil municipal pour une nouvelle date de fin au 26 juillet 2024 (date de fermeture estivale des crèches municipales).

Il convient aujourd'hui de se prononcer sur le mode de gestion le plus approprié pour la gestion de la crèche Marie-Louise Saby après le 26 juillet 2024.

L'article L1411-4 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux.

Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

Les avantages et inconvénients de la régie directe, du marché public et de la gestion déléguée ont été réétudiés sous les aspects juridiques, administratifs, organisationnels, opérationnels et financiers.

Il apparaît que le choix du recours à une concession de service public se confirme comme approprié à la nature et aux besoins de la collectivité pour de multiples raisons:

- la mixité des modes de gestion des établissements municipaux offre un intérêt particulier en termes de partage de pratiques et contribue ainsi à enrichir les réflexions et les échanges des professionnels autour de l'organisation des structures, l'accueil des enfants et des familles ;

la qualité de service est garantie par l'établissement d'un cahier des charges pour assurer sécurité et bien-être des enfants accueillis. Un contrôle sera exercé en continu par la collectivité par le biais des tableaux de bord mensuels, des réunions semestrielles avec le concessionnaire, les contrôles sur place et sur pièces pouvant intervenir à tout moment, le rapport d'activité sera soumis annuellement à l'approbation du Conseil municipal ;

- l'expertise développée par les opérateurs privés ou associatifs de dimension nationale susceptibles de répondre à la consultation ;
- le coût de ce mode de gestion s'avère moins élevé pour la Ville que celui résultant d'une gestion directe. Les économies ainsi dégagées participeront aux projets futurs de développement de l'offre de garde ;
- le coût est maîtrisé sur la durée du contrat, la charge du risque étant transférée au concessionnaire ;
- les tarifs, toujours définis et encadrés par la Caisse d'Allocations Familiales, garantissent pour les familles un prix identique à celui qu'elles payent dans une crèche municipale;
- en recourant à ce mode de gestion, la Ville conserve la maîtrise de l'attribution des places et leur répartition sur le territoire, dans le cadre des Commissions d'attribution de places en crèche ;

Sur la base du rapport de présentation joint à la présente délibération, il est proposé de recourir à une gestion déléguée sous forme d'affermage. La convention d'affermage sera conclue pour une durée de cinq ans avec une réouverture de la crèche prévue le 26 août 2024.

Le dossier de consultation précisera les principales caractéristiques du service délégué, ses modalités techniques et financières et délimitera les charges relevant de la compétence de la Ville ainsi que les contraintes de service public à la charge du concessionnaire, notamment l'adhésion à la politique de pré-inscription, la participation aux commissions d'attribution des places, l'inscription dans les axes de la politique éducative de la Ville.

Dans ce dispositif, la Ville :

- reste propriétaire des installations, assure les travaux de gros entretien ;
- verse une participation financière en compensation des contraintes de service public ;
- conserve l'attribution des places,

Le délégataire :

- assure le renouvellement ou la fourniture des équipements de la crèche à ses frais, du matériel et des mobiliers nécessaires au fonctionnement ;
- assure le fonctionnement et la gestion du service délégué avec son propre personnel ;
- assure aux enfants la fourniture des repas et des couches ;
- gère les relations quotidiennes avec les usagers ;
- couvre les charges de petit entretien, de maintenance et de renouvellement courants ;

- se rémunère de manière substantielle sur l'exploitation du service en percevant la totalité des recettes issues de cette exploitation, à savoir les participations financières des familles, les prestations de service versées par la Caisse d'Allocations Familiales (Prestation de Service Unique et Bonus Territoire) ainsi que toute autre participation provenant de partenariats ou du mécénat.

De plus, la liberté laissée au concessionnaire dans l'exploitation de l'équipement se fera, sous le contrôle de la Ville, dans le respect de la sécurité, du bon fonctionnement et de la qualité de la mission confiée. Enfin, cette liberté s'exercera dans le respect des règles que la Ville peut à tout moment imposer au fermier afin de garantir l'intérêt public au regard, notamment, des adaptations du service public aux évolutions économiques, juridiques, sociales et technologiques. Parmi les obligations de respect des principes de la République, le concessionnaire s'engage à respecter celui du respect de laïcité et de neutralité du service public dont l'exécution lui est confiée.

Conformément à l'article R.3126-1 du Code de la commande publique, une procédure simplifiée sera mise en œuvre.

Aussi, les candidats remettront simultanément leur dossier de candidature et leur dossier d'offre, dans des plis différents. Les plis contenant la candidature seront ouverts en premier.

En application de l'article L1411-5 du CGCT, la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) de la Ville dressera la liste des candidats admis à présenter une offre après examen des documents de candidature cités ci-dessus.

Puis, les plis contenant les offres des seuls candidats admis à présenter une offre seront ouverts. La CDSP sera à nouveau réunie pour émettre un avis sur ces offres. Des négociations pourront être mener avec un ou plusieurs des soumissionnaires.

L'analyse des offres sera effectuée au regard des critères de jugement des offres arrêtés dans le règlement de consultation.

En application de l'article L.1411-7 du CGCT, l'Assemblée délibérante se prononcera finalement sur le choix du concessionnaire et le contrat.

La Commission Consultative des Services Publics (CCSPL) réunie le 14 juin 2023 a rendu un avis favorable au recours à une gestion déléguée pour l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'établissement petite enfance multi-accueil Marie-Louise Saby.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le principe du recours à une concession de service public sous la forme d'un affermage pour l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'établissement petite enfance multi-accueil Marie-Louise Saby situé au sein du groupe scolaire René Beauverie,
- autoriser Madame la Maire à engager une procédure de concession de service public pour une durée de cinq ans ;
- autoriser Madame la Maire ou son représentant à mener les négociations ;
- autoriser madame la maire à signer tous documents s'y rapportant.

10- AVENANT N°3 - PROLONGATION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - PEOPLE & BABY

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGE** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Audrey **WATRELOT** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGE**

Absent(e) :

Kaoutar **DAHOUM** ; Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Richard **MARION** ; Christine **BERTIN**

Rapport de Monsieur GOMEZ

Mesdames, Messieurs,

Par une délibération en date du 28 juin 2018, la Ville a délégué à la société People and Baby la gestion, l'exploitation et l'entretien de la crèche Marie-Louise Saby, située dans l'enceinte de l'établissement intégré René Beauverie, au 102 avenue Gabriel Péri à Vaulx-en-Velin. Cette crèche a une capacité de 44 berceaux et elle est destinée à l'accueil des enfants de moins de quatre ans.

Cette délégation a pris la forme d'un contrat d'affermage avec une prise d'effet initialement prévue au 1^{er} septembre 2017 pour une durée de cinq ans.

Compte-tenu du retard dans l'exécution des travaux du bâtiment, les locaux ont été mis à disposition du délégataire le 27 mai 2019, décalant ainsi au 26 mai 2024 la date de fin du contrat d'affermage.

Afin de prendre en compte ce décalage de calendrier, et considérant que les contrats d'accueil conclus avec les familles le sont principalement pour la période de septembre à juillet, il convient de prolonger par avenant le contrat d'affermage jusqu'au 26 juillet 2024 inclus. Cette modification de la durée du contrat intervient sur le fondement de l'article L3135-1-5 du code de la commande publique.

Elle permettra également à la collectivité de préparer la passation d'un nouveau contrat d'affermage tout en assurant la continuité du service public.

Cet avenant entraîne une augmentation du montant global inférieure à 5% ; au regard du chiffre d'affaires réalisé par People and Baby appréhendé sur toute la durée du contrat, les deux mois en sus de l'avenant pour maintenir l'accueil des enfants jusqu'au 26 juillet 2024 représente une augmentation de 3,69% de la somme totale du contrat. L'avis de la Commission de Délégation de Service Public prévu à l'article L. 1411-5 du CGCT n'est donc pas requis.

Par ailleurs, le montant annuel de la participation financière versée par la ville au délégataire pour contraintes de service public demeure inchangée et s'élève en moyenne sur la durée du contrat à 2 109,18 € par berceau; l'avenant représenterait un montant estimatif de 16 000 €.

En vertu de l'article L1411-6 du CGCT, ce projet d'avenant doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante du conseil municipal. Ce projet d'avenant a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics (CCSPL) réunie le 14 juin 2023.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'avenant prolongeant la durée du contrat d'affermage avec la société People and Baby jusqu'au 26 juillet 2024 ;
- autoriser Madame la Maire à signer ledit avenant.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Gomez. J'ai des temps de parole.

Monsieur Gasmi, avez-vous une prise de parole ?

Madame Bertin, vous me confirmez ne pas avoir de temps de parole sur ces rapports ?

Madame Vidal ?

Mme VIDAL.- Le rapport d'activité 2022 est tout aussi édifiant que le premier. Je tiens à rappeler que le groupe – je dis bien le « groupe » - *People & Baby* s'élevait à plus de 500 M€ avec un chiffre d'affaires de plus de 86 M€.

Cette année, on vous présente 44 berceaux contre 47 l'an dernier ; à cela, on vous dira, comme cela m'a été dit, que les 47 berceaux de l'an dernier étaient une coquille, belle coquille, en effet ! D'autant plus que la réponse qui m'avait été faite alors était on ne peut plus précise : page 3 du rapport que vous avez sur vos tables, de même que la réponse avait été tout aussi précise lors du conseil municipal évoquant *People & Baby*. D'une année sur l'autre, pour des mêmes faits, nous avons des réponses différentes, je vous laisse juge. Pour moi, c'est un manque de cohérence qui n'apporte aucune clarté au débat mais bien la suspicion de ce que l'on cache et de ce que l'on découvrira un jour ou pas.

Vous nous demandez de juger la qualité de service, mais sur quoi ? quinze questionnaires Famille rendus à *People & Baby* et huit questionnaires Ville, pour moi cela ne fait pas du 100 % de satisfaits, ce sont 100 % de rien. Je suis très étonnée de ces huit questionnaires Ville, car lors de la commission du 1^{er} juin il a été dit que la Ville n'avait pas envoyé de questionnaires aux familles, nouvelle incohérence.

Sur le projet pédagogique et la communication, belle communication, en effet, avec des mots qui font rêver : la nature, le zen, le beau, l'ouverture sur le monde, n'ayant aucune lecture du projet pédagogique, de ses attendus, de sa réalisation et de son bilan, cela ne permet pas de se faire une idée réelle quoi que vous puissiez en dire. Je doute que vous puissiez dire le contraire, car vous comme moi savons par expérience qu'un projet pédagogique a également des indicateurs et des constats.

Je suis heureuse de lire que les couches sont des couches écologiques. Cependant, une couche pleine qui reste durant deux jours dans une poubelle reste une couche pleine, une couche qui pue.

Concernant le personnel salarié, personnel en grande souffrance qui doit être sur tous les fronts : 68,75 % de *turnover*, 312 jours de maladie, 100 jours d'absences non justifiées et - ce n'est pas une moindre mesure - sans compter les 308 jours d'accidents du travail. Oui, des salariés en souffrance qui étaient :

- 7 temps plein pour 44 berceaux en 2020 ;
- 15 temps plein pour 47 berceaux en 2021 ;
- non pas 14,8 temps plein mais bien 13,82 temps plein pour 44 berceaux en 2022.

Si vous le souhaitez, nous pouvons recompter. Je le répète, vous faites une synthèse du rapport transmis par *People & Baby*, uniquement une synthèse. Néanmoins, ce sont bien 13,82 temps plein.

Mais non, mais non, rassurons-nous, il n'y a pas de recherche de profit pour le groupe *People & Baby* ! Mais voyons, qui a dit ça ? Tout va bien.

People & Baby est un employeur parfait qui offre un univers de travail merveilleux à ses

personnels, qui vont une fois par mois faire des *team building*, des repas, des petits-déjeuners. Employeur parfait qui paie bien sûr ses salariés pour tous ces instants merveilleux en heures supplémentaires. Employeur parfait avec un *turnover* de près de 69 %. Employeur dont les crèches sont régulièrement citées dans les médias suite à des incidents ayant entraîné des blessures, voire pire, sur nos enfants.

Concernant les données financières, pourquoi ne pas reprendre comme il est indiqué dans le rapport la subvention d'équilibre versée par le groupe : 208 k€ ?

Prenons acte de ce rapport comme vous avez pris acte du rapport de l'an dernier, mais n'oubliez pas mon intervention de l'an dernier car, oui, tout n'est pas rose, tout n'est pas bleu chez *People & Baby* !

Concernant l'avenant de prolongation de délégation de service, vous l'aurez compris, je ne suis pas pour les crèches marchandes, je suis pour un service public petite enfance comme il a été énoncé durant tout le tout le mois de mai suite au rapport de l'Igas qui estime qu'il est urgent qu'en France nous ayons un service public Petite enfance. Alors, oui, il est temps d'agir, d'agir vite pour qu'en 2024 nous soyons prêts !

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Vidal. Nous reprendrons évidemment quelques éléments de votre intervention.

J'ai une demande de parole de À Vaux l'écologie, Madame Djerbib ?

Mme DJERBIB.- Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les Vaudaises et les Vaudais,

Depuis son premier mandat, notre majorité s'est engagée à améliorer la qualité de vie des Vaudaises et des Vaudais, la ville change et les équipements se construisent régulièrement chaque année. La crèche Marie-Louise Saby en fait partie. Cette dernière permet d'augmenter le nombre de places proposées en garde collective par la Ville.

Notre Ville tient à augmenter et diversifier les modes de garde des jeunes enfants de 0 à 4 ans. Ce service rendu aux familles est nécessaire, notamment aux femmes. En effet, ce sont encore elles qui en majorité s'arrêtent de travailler pour garder et prendre soin des enfants en bas âge du couple. Il est important de rappeler qu'un enfant a besoin autant de sa maman que de son papa pour grandir dans de bonnes conditions.

Pour que la maternité ne soit pas un frein à l'évolution professionnelle des femmes, notre société se doit de permettre aux femmes, mais bien sûr aussi aux hommes, d'avoir le choix et la possibilité de travailler en assurant la garde des jeunes enfants.

Notre majorité travaille à ce que tous les jeunes enfants bénéficient des meilleures conditions de garde, d'éveil et de sécurité dans toutes les crèches de la ville.

Pour cette crèche en délégation de service public, des agents du service municipal de la petite enfance ainsi que l'élu en charge de cette délégation, ma collègue Kaoutar Dahoum, assurent des visites régulières, prévues et à l'improviste, pour s'assurer que cet équipement travaille dans le respect de ses projets pédagogiques annoncés et de la réglementation en vigueur.

Des enquêtes de satisfaction ont été menées par la crèche, d'une part, et par le service, d'autre part. Certes, dans les deux cas, le nombre de familles ayant répondu est limité. Cependant, c'est une satisfaction globale des familles usagères qui s'est exprimée.

Il est aussi important de préciser qu'il n'y a eu à ce jour aucune plainte des familles ni alerte spécifique. Les familles ont regretté le *turnover* du personnel, mais il est à noter une stabilisation des équipes en 2022 au cours du deuxième semestre. Effectivement, il y a un vrai problème de recrutement dans ce domaine et, malheureusement, ce n'est pas seulement chez nous, c'est une difficulté à l'échelle nationale.

Je rappelle que nous sommes sous contrat jusqu'à mai 2024 avec ce délégataire. Il a été prolongé jusqu'en août 2024 pour permettre un démarrage en septembre dans de bonnes conditions pour les enfants et leurs familles après un nouveau marché.

Il est nécessaire que les services municipaux poursuivent leur travail de collaboration,

d'accompagnement et de contrôle, et ceci est déjà prévu.

Il est important de rappeler que d'autres partenaires assurent aussi les contrôles habituels des crèches. Nous espérons que la stabilité de l'équipe qui s'est bien amorcée se poursuive pour satisfaire les familles et leurs petits.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Djerbib d'avoir rappelé que les enfants ont pu s'épanouir à la crèche *People & Baby*.

Il n'y a pas de demande de prise de parole du Parti Radical de Gauche et Gauche citoyenne.

Monsieur Gomez, pour quelques éléments de réponse ?

M. GOMEZ.- Quelques éléments très rapides :

Sur la question du questionnaire, il vous a été dit que le questionnaire n'avait pas encore été envoyé, ce qui n'est pas pareil que : il n'y a pas de questionnaire qui serait envoyé. On peut toujours mettre les chiffres en perspective, l'année dernière, nous avons eu beaucoup de retours de questionnaire justement parce que des gens n'étaient pas satisfaits. Cette année – je parle de 2022 – il y a eu plus de retours, ce qui est aussi un signe que les choses semblent s'apaiser.

Un des signes est la question du *turnover* comme l'a dit Mme Djerbib. Le *turnover* est quantifié sur l'année, nous voyons qu'il change à partir de la rentrée 2022, mais nous sommes sur un secteur avec beaucoup de tension. Nous savons que les crèches, qu'elles soient municipales ou associatives, rencontrent des difficultés à avoir des agents. Sur cette crèche en particulier, une des personnes ayant un CDI a préféré démissionner pour se faire réembaucher en CDD en restant sur le même équipement, parce qu'elle considère qu'elle a la certitude du travail avec des conditions, notamment financières, liées au CDD.

Vous l'avez dit vous-même, en cas de perte, le groupe doit l'assumer financièrement. Cela a été fait par le groupe *People & Baby* à hauteur de plus de 200 k€, ce qui est un élément favorable supplémentaire à la DSP.

Le rapport de l'Igas que vous citez parle d'un service public de la petite enfance, il ne parle pas d'un service municipal, départemental ou national, il parle d'un service public qui peut prendre des formes très diverses.

Dans tous les cas, quelle que soit la forme de l'offre de crèche - elles sont déjà nombreuses sur la commune c'est le même cadre réglementaire qui s'applique. Vous l'avez vous-même souligné en commission, le service de la petite enfance a fait un très gros travail de présence et de suivi, avec au moins deux présences annoncées par mois et une présence non annoncée par mois sur le site, pour s'assurer que tout se passe dans de bonnes circonstances.

Vous avez parlé de faits qu'a pu tenir le groupe au plan national, mais je tiens à dire et à répéter pour ne pas inquiéter les parents vaudais, qu'il n'y a pas eu de faits enregistrés de quelque forme que ce soit qui auraient mis en danger la vie des enfants dans la crèche. Il faut faire attention à ne pas confondre le général et le particulier. Vous l'avez dit vous-même, vous avez un choix philosophique et politique différent, mais je ne veux pas que l'on suscite des craintes auprès des parents usagers de cette crèche.

Mme GEOFFROY.- Merci, Monsieur Gomez.

À mon tour, Madame Vidal, de vous dire qu'il n'y a pas à avoir de suspicion sur ce que nous cacherions, comme je l'ai dit, le rapport présenté est celui de *People & Baby*. Nous, ce que nous disons, c'est ce que la Ville a pu faire. M. Gomez a rappelé les visites surprises qu'a pu effectuer la Ville au milieu des visites préparées. À la suite des événements au niveau national, j'ai sollicité la CAF, la métropole de Lyon dans leurs compétences respectives pour avoir une analyse de la situation ; l'inspection n'est pas seulement celle des services de la Ville mais aussi des deux autres tutelles de la petite enfance que sont le Département et la Caisse d'Allocations Familiales.

Sur la question de la petite enfance, nous allons être dans un moment où la CAF renégocie sa convention d'objectifs et de gestion avec l'État. Nous serons évidemment attentifs à poursuivre le développement d'un service public de la petite enfance sur Vaulx-en-Velin, parce que nous savons

que les besoins existent, nous l'avons beaucoup développé sur le mandat précédent, en augmentant largement le nombre de places en crèche, et nous voulons poursuivre cet effort. Il faut donc pouvoir avoir l'ensemble des possibilités de crèches sur la ville : il y a des crèches associatives, deux microcrèches, des crèches qui sont des entreprises privées, et nous avons les crèches municipales. Les crèches associatives sont, par exemple, les crèches des centres sociaux de la Ville. L'enjeu est que nous puissions nous assurer que l'ensemble fonctionne et que les Vaudais aient accès à tous les types de crèches, c'est ce que nous faisons à travers une commission d'attribution de places en crèche qui est commune à l'ensemble des structures de la ville.

Nous proposons de poursuivre la question de la délégation de service public, le choix sera délibéré ce soir, nous aurons ensuite à choisir un délégataire et nous regarderons attentivement les réponses qui nous seront faites quels que soient les délégataires ; qui plus est, nous sommes aussi instruits, Madame Vidal, par l'expérience de notre première délégation de service public dont je reconnais que nous avons dû l'accompagner fortement dans les premiers temps, mais cela fait partie des apprentissages dont nous saurons profiter pour la suite.

Je réitère ce qu'a dit M. Gomez, les enfants de la crèche n'ont pas été en danger et ne le sont pas, nous y avons veillé.

En revanche, il y a des questions financières que doit améliorer la crèche. Au vu des besoins existants à Vaulx-en-Velin, il faut absolument qu'elle augmente son taux d'occupation car des besoins ne sont pas satisfaits alors qu'ils pourraient l'être et qu'il y a des places. Nous allons continuer à améliorer ce taux jusqu'à la fin de la délégation de service public.

Je vous propose de passer au vote l'ensemble de ces rapports.

Le premier rapport est celui de l'activité 2022 de la crèche, le vote est ouvert. Il s'agit de prendre acte du rapport d'activité quoi que l'on en pense.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- de prendre acte du rapport d'activité 2022 de la crèche Marie-Louise Saby.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; David LAÏB ; Audrey WATRELOT ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Maoulida M'MADI ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Le deuxième vote concerne l'avenant n°3, la prolongation de délégation de service public.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'avenant prolongeant la durée du contrat d'affermage avec la société People and Baby jusqu'au 26 juillet 2024 ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer ledit avenant.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	32	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	2	Nordine GASMI ; Ange VIDAL
Abstention(s)	3	Audrey WATRELOT ; Carlos PEREIRA ; Maoulida M'MADI
Ne prend pas part au vote	0	

Le troisième vote porte sur le choix du mode de gestion :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le principe du recours à une concession de service public sous la forme d'un affermage pour l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'établissement petite enfance multi-accueil Marie-Louise Saby situé au sein du groupe scolaire René Beauverie,
- d'autoriser Madame la Maire à engager une procédure de concession de service public pour une durée de cinq ans ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à mener les négociations ;
- d'autoriser madame la maire à signer tous documents s'y rapportant.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	32	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ;

		Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGE s ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	1	Ange VIDAL
Abstention(s)	4	Nordine GASMI ; Audrey WATRELOT ; Carlos PEREIRA ; Maoulida M'MADI
Ne prend pas part au vote	0	

Mme VIDAL.- Il n'y a pas eu de débat. Cela n'a pas été discuté, je souhaiterais que le vote soit annulé.

Mme GEOFFROY.- Je ne peux pas annuler le vote, il est ouvert.

Nous allons voter puis je vous laisserai la parole. J'ai annoncé que nous présentions les trois rapports, M. Gomez a présenté le choix du mode de gestion.

Mme VIDAL.- Non. Je ne suis pas d'accord.

Mme GEOFFROY.- Madame Vidal, il ne peut pas y avoir de débat pendant le vote. Nous finissons le vote et je vous passe la parole.

Mme GEOFFROY.- Madame Vidal, je vous assure que les trois rapports ont été présentés ensemble.

Mme VIDAL.- Vous n'avez pas présenté tous les modes de gestion possibles. Il y avait un mode de gestion en service public, un mode en régie, un mode en DSP, vous n'avez pas présenté toutes les possibilités, je suis désolée, mais ce n'est pas grave. Je remercie le conseil pour son vote.

Le contrat de *People & Baby* arrive à son terme, il vous est demandé de voter sur une délégation de service public. Je sais que vous voterez encore une délégation de service public, pourtant j'ai espoir... J'avais espoir de réveiller vos consciences de père, de mère, d'élus responsables et attentifs à l'intérêt général, élus éclairés par le rapport de l'Igas que je sais que vous avez tous lu avec beaucoup d'attention, mais je vais quand même vous lire certains passages du rapport.

Il faut savoir que l'Igas a été saisie en juin 2022 par le ministre des Solidarités. L'Inspection générale des affaires sociales a livré au mois de mai un rapport accablant sur la qualité de l'accueil en crèche jugé très dégradé dans certains établissements et territoires.

Face aux risques, aux faits de maltraitance et à l'épuisement des professionnels, l'Igas recommande de faire de la qualité de l'accueil la toute première priorité. Pour cela, les inspecteurs préconisent de renforcer le pilotage national et local avec une compétence élargie du Département et de repenser le financement à l'aune de cet objectif de qualité.

Le ministre des Solidarités se déclare favorable à une mise en œuvre rapide de l'ensemble de ces recommandations.

Si l'accueil collectif des jeunes enfants est un secteur qui tend à être idéalisé, « *les risques de maltraitance et les faits remontés sont pourtant identiques à ceux que l'on constate dans tout accueil de personnes vulnérables et dépendantes* : [met en avant l'Igas dans son rapport du 11 février 2022] *négligence du fait de contraintes de l'organisation qui priment sur les besoins de la personne accueillie, non-respect des rythmes individuels, dévalorisation, humiliation, forçage, violence verbale et physique* » listent les auteurs en préambule du rapport.

Figure dans ce dernier des témoignages précis, très crus, sur des forçages alimentaires, des punitions violentes : enfants attachés ou isolés dans le noir ; négligences conscientes telles que ne pas donner à boire aux enfants en dehors des heures de repas, ne pas changer la couche plus de

deux fois dans la journée par manque de personnel ; des jugements et des paroles dévalorisantes et insultes.

Je vous rappelle que People & Baby a un turnover de plus de 68 %.

« Les connaissances sur le jeune enfant et leur prise en compte dans les projets éducatifs des crèches et les formations ont connu des avancées décisives au cours des dernières décennies ».

L'Igas observe *« des variations très importantes selon les établissements [...] et de graves inégalités entre les territoires »*. Ces disparités concernent : *« la qualité du bâti et de l'aménagement intérieur, les taux effectifs d'encadrement, la formation des professionnels et la capacité générale à répondre aux besoins des enfants [...] »*. La dégradation de la qualité a des conséquences graves, elle peut *« entraîner des carences dans la sécurisation affective et dans l'éveil des enfants, autant qu'un épuisement des professionnels, qui ne parviennent plus à accueillir les enfants dans les conditions requises »*.

Plus de 68 % de turnover.

« De ce point de vue, la pénurie de professionnels qui touche le secteur constitue un facteur aggravant autant qu'un symptôme » relève l'Igas.

Recrutement, création de places, montée en qualité conditionnent tout. La qualité de l'accueil doit être la toute première priorité concluent les inspecteurs.

« Dans l'état actuel du secteur, l'accroissement quantitatif de l'offre est un objectif - pour légitime qu'il soit au regard des besoins des familles - conditionné à une consolidation et une montée en qualité significative de l'existant » alerte l'Inspection.

« À défaut [...] la pénurie actuelle de professionnels s'accroîtra, rendant inopérante toute création de places nouvelles ».

« La qualité ne faisant l'objet d'aucun pilotage réel au niveau national [...] » la toute première recommandation de la mission est de *« faire du développement et de la sécurité affective de l'enfant un objectif prioritaire de la politique d'accueil du jeune enfant »*.

L'Igas soulève également la question du rythme imposé aux jeunes enfants, certains étant accueillis en crèche plus de 40 heures par semaine sans le répit régulier que représentent les vacances scolaires pour les plus de trois ans.

Comme dans le rapport, sur les 1 000 premiers jours, les auteurs plaident pour un élargissement des congés maternels, paternels et parentaux, notamment pour retarder l'entrée en crèche. Ce que je viens de dire est important pour la suite.

En termes de taux d'encadrement, l'Igas préconise de fixer dans la convention d'objectifs et de gestion (COG) de la branche famille, qui seront bientôt votés à l'Assemblée, une trajectoire pour rapprocher des standards de qualité les taux moyens d'encadrement avec un taux moyen recommandé de cinq enfants par adulte. Cette même législation existe en centres aérés quand vous faites un accueil petite enfance et je peux vous dire pour l'avoir fait qu'un adulte pour cinq enfants de trois ans, c'est très bien.

Cette trajectoire porterait aussi sur la taille moyenne des groupes d'enfants et le taux moyen de professionnels détenant un haut niveau de qualification, le niveau actuel des normes ne répondant pas aux standards dégagés par le consensus scientifique et ne permettant pas de garantir un accueil de qualité. *« Ces normes doivent être considérées comme un plancher réglementaire permettant d'assurer la sécurité des enfants et non comme un optimum »*.

Je sais que parmi vous, certains élus disent en conscience que ce n'est pas de la maltraitance de laisser un enfant dans sa couche pleine, sans doute dans les années de leur petite enfance mais plus aujourd'hui. Aujourd'hui, nous n'avons plus le droit de punir un enfant, nous n'avons plus le droit de le mettre au coin, visage face au mur, c'est de la maltraitance. Laisser un enfant plus de deux heures dans une couche pleine, c'est de la maltraitance. Ne pas avoir le temps de donner à un enfant son attention, c'est de la maltraitance.

Je vous invite à lire le rapport de l'Igas, puisque vous ne l'avez apparemment pas lu, vous le trouverez très facilement sur Internet.

Puisque cela ne vous intéresse pas, je vais vous lire les prises de parole de vos sénatrices : une première sénatrice du parti Les Républicains et une seconde du parti socialiste. Certes, Madame la Maire, elle ne fait pas partie de votre courant mais elle ne reste pas moins socialiste.

Mme Marie Mercier, sénatrice de Saône-et-Loire, groupe Les Républicains dit, dans un rapport paru le 11 avril 2023 :

« C'est au tour de l'inspection générale des affaires sociales de dresser un constat saisissant du secteur : pénurie critique de personnel, manque de formation et absence de contrôle font peser des risques sur le bien-être et la santé des tout-petits dans certains établissements.

Privation d'eau, couches pas changées, humiliations, gestes mécaniques... »

Et oui, quand on n'a pas le temps, quand il faut faire vite parce qu'il y a un manque de personnel, on a des gestes mécaniques avec les enfants.

« ...sans parler ni même regarder les enfants, forçage alimentaire au point de les faire vomir, irrespect du rythme des nourrissons, nuisances sonores, violences physiques et psychologiques, la liste donne la nausée.

Après quatre mois d'enquête, l'Igas évoque des mauvais traitements individuels mais aussi institutionnels du fait de problèmes systémiques.

La logique quantitative a devancé les objectifs qualitatifs. Pourtant, les crèches sont un véritable outil de réduction des inégalités sociales, leurs effets positifs en matière de sociabilisation, d'enrichissement du langage et de motricité sont connus.

Aussi, elle demande à quel moment notre État de droit, protecteur des plus fragiles, va-t-il réagir à la mesure de l'ampleur de la crise et quand va-t-on se décider à protéger véritablement nos enfants, avec les moyens humains, matériels et financiers nécessaires. »

Mme Mercier termine par ces mots :

« Les enfants sont les adultes de demain, leurs souffrances influenceront sur notre société. »

Intervention de Mme Émilienne Poumirol, sénatrice de Haute-Garonne, élue du parti socialiste et également médecin :

« Après des années d'immobilisme gouvernemental lors du quinquennat précédent, il aura fallu un drame pour que vous vous saisissiez du sujet de la petite enfance et des crèches.

La situation n'est pourtant pas nouvelle. Après des années de sous-investissement et de déréglementation, le constat que fait aujourd'hui l'inspection générale des affaires sociales dans son rapport est sans appel. Elle souligne que, « sur le plan systémique, les conditions ne sont pas réunies, à ce jour, pour garantir une qualité d'accueil » dans les crèches.

L'inspection pointe à la fois la maltraitance institutionnelle qui pèse sur les professionnels, un taux d'encadrement trop faible, une formation insuffisante des personnels, des modes de financement inadéquats, une gouvernance et un contrôle qui doivent être renforcés. Et elle va plus loin en faisant le parallèle avec la situation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

En effet, elle relève dans son rapport que le secteur des crèches est également marqué par la domination de grands groupes privés à but lucratif, ce qui a conduit, ces dernières années, à « une dégradation progressive de la qualité d'accueil au profit de logiques financières ».

Après les hôpitaux, les Ehpad, c'est au tour des crèches d'être délaissées par la puissance publique, et ce au profit de la logique marchande. »

Le rapport de l'Igas et ces interventions ont suscité une réaction de l'État, des moyens vont être donnés alors que tout tend vers un service public de la petite enfance, ici, nous faisons le contraire. Nous allons de nouveau vers le secteur marchand avec sa logique de profit et non de qualité d'accueil tel qu'un service public peut offrir.

Je tiens à préciser que je ne suis pas favorable à brader le secteur petite enfance, notre secteur petite enfance, au secteur marchand.

Je vous demande d'inscrire dans la présentation du rapport que même si les membres de la commission ont été pour un secteur marchand, moi, Ange Vidal, j'étais contre.

Les premières mesures de l'Igas ne sont pas surréalistes :

- un secteur public gage de qualité, avec un taux d'encadrement d'un adulte pour cinq enfants – ce que je faisais déjà il y a plus de dix ans, et je peux vous assurer que c'est bien pour le bien-être de l'enfant ;
- un renforcement de trois personnes lors des repas pour trois adultes pour créer les bonnes conditions de ce temps pédagogiques, et là encore, cela fonctionne, je l'ai mis en place, tout comme les visites surprises que j'ai réclamées au service petite enfance qui a constaté des défaillances.

Non, je ne suis pas une visionnaire, je suis une simple femme qui a toujours travaillé pour les enfants sur de vrais projets pédagogiques. Alors, oui, ce soir, je voulais vous demander de voter contre le secteur marchand, de le faire en conscience et non pas parce que vous êtes dans une majorité. Il y a des circonstances où la conscience et le bon sens doivent primer sur le groupe.

Vous m'avez démontré le contraire, je vous remercie. Pourtant, nous avons la possibilité de créer toutes les conditions d'un service public de la petite enfance, car nous avons des agents exceptionnels qui font un travail remarquable. Vous allez me dire qu'il y a une urgence, eh bien, non, nous avons largement le temps de travailler sur ce secteur petite enfance avec une régie temporaire, avec un partenaire qui connaît les enjeux de la petite enfance et non pas un partenaire marchand.

Donc, oui, vous avez pris votre décision, ce n'est pas la mienne. Vous l'avez prise, j'espère, en conscience comme moi je l'ai prise en conscience.

Merci, Mesdames et Messieurs les élus.

Mme GEOFFROY.- Madame Vidal, j'ai compris combien le sujet vous tient à cœur, et c'est normal. Je tiens à dire que nous ne nous moquons pas des propos que vous tenez et de la peine que vous avez prise également d'essayer de nous convaincre en citant la sénatrice du parti socialiste de Haute-Garonne.

Dans la majorité, nous ne sommes pas dans l'opposition frontale entre ce qui est un service délivré par une organisation privée et un service public délivré par des agents municipaux. Je pense que l'organisation de notre pays permet la complémentarité des deux modes. Il est vrai que lorsque vous parlez d'un mode marchand, cela donne l'impression que nous livrerions nos enfants au grand capital, ce n'est pas ce que nous faisons.

Madame Vidal, je vous ai écoutée jusqu'au bout ainsi que tous vos arguments, permettez que je réponde.

Vous avez développé tous les dysfonctionnements qui pouvaient exister, voire les maltraitances vis-à-vis des enfants, en donnant un sentiment – ce que je regrette - que les professionnels de la petite enfance qui travaillent dans ces structures ne feraient pas bien leur travail or, ce sont les mêmes études et diplômes qui sont demandés dans le secteur privé et dans le secteur public. Je ne doute pas que les personnels qui y travaillent ont à cœur le bien-être des enfants.

En revanche, nous sommes face à un problème général qui est celui du recrutement et la difficulté du manque d'attractivité du métier dont l'une des raisons étant que les professionnels de la petite enfance sont montés en compétence et acquièrent des diplômes de plus en plus poussés sans qu'il y ait eu la revalorisation de leur niveau de catégorie à laquelle ils peuvent prétendre ni de revalorisation salariale. L'ensemble du monde des collectivités locales et de l'État en a pris conscience, il faut maintenant engager un rattrapage pour que le métier reste attractif.

Ce métier est l'un des plus vieux qui existent, il est lié à nos civilisations. Aujourd'hui, les exigences des parents sont plus importantes que celles qu'elles pouvaient être par le passé, nous devons en tenir compte.

Un service public peut être délégué à du privé si le public contrôle ce qui s'y passe. C'est là où nous avons une divergence d'appréciation. Le rôle de la collectivité locale sera de contrôler la mise

en œuvre de la réglementation dans un contrôle étroit. La plupart de nos crèches étant municipales nous gardons la compétence pour faire ce contrôle et exercer un contrôle précis et de qualité ; c'est ce que nous avons fait sur toute cette délégation de service public.

Je ne remets pas en question les rapports que vous avez lus et tout ce qui a été observé, mais je dis que certains ne reflètent pas l'intégralité de ce qui se passe dans les crèches privées aujourd'hui et qu'il y a sur le territoire d'autres crèches privées qui fonctionnent, notamment dans le sud de la commune, pour lesquelles il n'y a pas eu d'alerte de la part des parents ou des structures, puisque la CAF et la PMI ont des capacités de contrôle des crèches privées. À la délégation de service public, nous ajoutons un contrôle supplémentaire qui est celui de la collectivité locale parce qu'en donnant une délégation nous restons en contrôle de ce qui s'y passe.

Il peut y avoir ce format. De même, il existe des crèches associatives, ce n'est ni un service municipal ni des agents municipaux, ce sont des habitants qui, au travers d'une association, s'occupent d'enfants. Ce modèle rentre dans le champ du privé et on le trouve pourtant positif parce qu'il diversifie les possibilités de garde.

Dans le rapport que nous avons présenté du choix de notre gestion, il est présenté tous les modes de gestion possibles. M. Gomez les a présentés tout à l'heure en insistant évidemment sur le choix que nous privilégions, mais il n'y a pas une volonté de masquer quoi que ce soit.

Nous avons eu au sein de la majorité un débat approfondi sur le mode de gestion que nous pouvions prendre. Je tiens à vous rassurer, Madame Vidal, le vote a été totalement éclairé parce que ces choix ont été portés et débattus au sein de notre majorité. Si nous avons présenté le rapport ce soir, c'est que nous en étions d'ores et déjà convaincus.

Tels sont les éléments complémentaires que je voulais apporter, mais je comprends que ce débat n'est pas clos, il n'est pas achevé, y compris parce que nous le reprendrons au moment où nous aurons à choisir le délégataire, puisqu'il faudra aussi délibérer. Je ne doute pas que nous reprendrons tous ces éléments. D'ici là, tout le monde aura lu le rapport de l'Igas.

11 - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE POPAC 2022-2024

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOUM** ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGE** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Audrey **WATRELOT** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGE**

Absent(e) :

Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Richard **MARION** ; Maoulida **M'MADI** ; Christine **BERTIN**

Rapport de Madame MARTINEZ

Mesdames, Messieurs,

En 2018, la Métropole de Lyon, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) se sont engagées dans un programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) à l'échelle de la Métropole de Lyon.

Ce dispositif qui ciblait prioritairement les copropriétés ayant bénéficié de dispositifs d'intervention lourdes (type plans de sauvegarde) ou sur des territoires en renouvellement urbain a permis d'assurer une action de veille sur 120 copropriétés, réparties sur sept territoires (La Duchère, Lyon 7ème, Lyon 8ème, Vaulx-en-Velin, Saint-Fons, Saint-Priest, Meyzieu).

Le POPAC vise à intervenir auprès des copropriétés dès l'apparition des premières difficultés. L'objectif est de résorber les dysfonctionnements le plus en amont possible de manière à éviter des interventions lourdes.

Ce dispositif se décline en deux volets. D'une part, il propose un accompagnement sur l'organisation et la gestion financière et administrative aux copropriétés les plus en difficulté. D'autre part, une action de veille est assurée sur les copropriétés non accompagnées de manière à enclencher rapidement un accompagnement si leur situation venait à se dégrader.

Le conseil municipal a délibéré le 20 décembre 2018 et a approuvé la signature d'une convention de participation financière entre la Métropole de Lyon et la ville de Vaulx-en-Velin définissant les modalités de mise en œuvre et de co-financement du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC).

Ce dispositif a pris fin en 2021 et par délibération n°2021-0865 en date du 13 décembre 2021, la Métropole de Lyon a souhaité poursuivre ses actions préventives envers les copropriétés en s'engageant dans un second POPAC Métropolitain sur la période 2022 à 2024, en faveur des copropriétés existantes cible ainsi :

- des copropriétés fragiles, suivies dans le cadre du premier dispositif POPAC et dans des secteurs nouvellement intégrés dans le dispositif (Bron, Décines, Villeurbanne) ;
- des copropriétés concernées par la fin de dispositifs d'interventions lourdes ou d'une administration provisoire ;
- des copropriétés repérées dans le diffus, dans le cadre du dispositif de veille et/ou dont le besoin a été identifié par les acteurs du territoire.

Le marché d'animation du POPAC 2022-2024 a été confiée par appel d'offres à Urbanis, bureau d'étude spécialisé, lequel sera en lien avec les équipes Politique de la Ville et les services municipaux sur les territoires. La commune de Vaulx-en-Velin via les directeurs du Grand Projet de Ville (GPV) et du service Habitat-Logement contribue au repérage des copropriétés, à l'alimentation des informations et à l'animation du dispositif.

Dans ce cadre, La Métropole de Lyon projette la mise en place d'un outil de Veille et d'Observations en Copropriétés (VOC) ayant pour objectif, à travers l'analyse d'indicateurs statistiques, d'observer les évolutions des copropriétés dans le temps et de détecter au plus tôt leurs fragilités.

Cet outil a pour objectif d'alimenter le POPAC, sa finalisation est prévue courant 2023 et prendra la forme d'un outil cartographié, qui pourrait être mis à disposition des territoires inscrits dans le dispositif de POPAC.

A l'été 2022, les premières analyses de la Veille et d'Observations en Copropriétés faisaient état de 300 copropriétés pour la ville de Vaulx-en-Velin, dont 20,67 % considérées comme vulnérables.

La présente convention concerne la période 2022-2024. Elle vise à préciser les modalités de participation financière de la ville de Vaulx-en-Velin au profit de la Métropole de Lyon pour le financement de l'animation du POPAC de la Ville.

	Année 2022	Année 2023	Année 2024	Total sur 3 ans
Coût des prestations (HT)	110 000€	118 333€	126 667€	355 000€
Coût des prestations (TTC)	132 000€	142 000€	152 000€	426 000€
Financement Anah prévisionnel	50 000€	50 000€	50 000€	150 000€
Caisse des dépôts et de consignations	25 000€	25 000€	25 000€	75 000€
Commune	11 400 €	13 400€	15 400€	40 200€
Métropole de Lyon	45 600€	53 600€	61 600€	160 800€

Les règles de financement déterminées sont les suivantes :

- 50 % de la part de l'ANAH plafonné à un coût total de l'opération de 100 000 € HT ;
- 25 % de la part de la Caisse des Dépôts et Consignations plafonné à un coût total d'opération de 100 000 € HT ;
- le reste à charge des communes se calculera en année N+1 en fonction du nombre de copropriétés suivies sur le territoire.

La somme due par la ville de Vaulx-en-Velin au profit de la Métropole de Lyon, maître d'ouvrage de l'opération, sera sollicitée tous les ans en année N+1 pour les dépenses de l'année N et ce pour l'animation de 2022 à 2024. La Métropole de Lyon adressera à la ville de Vaulx-en-Velin un état récapitulatif des dépenses qu'elle aura engagées dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la convention de participation financière à passer entre la Métropole de Lyon et la Ville de Vaulx-en-Velin définissant les modalités de mise en œuvre et de co-financement du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) ;
- autoriser Madame la Maire à signer ladite convention de participation financière et tous les actes afférents ;
- dire que les dépenses sont inscrites au budget.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Martinez.

J'ai une demande d'intervention du groupe Agir ensemble pour Vaulx-en-Velin.

Mme WATRELOT.- Bonsoir, Madame la Maire. Mes chers collègues, Vaudaises, Vaudais.

La prolongation du POPAC est une bonne chose, cela permettra de continuer à soutenir les copropriétés en difficulté, cette délibération appelle néanmoins quelques questions :

Avez-vous un retour sur les copropriétés qui en ont bénéficié ?

Une fois les difficultés rencontrées, les moyens mis en place ont-ils été suivis d'effet ? Pourrions-nous avoir un retour ?

Il est fait état de 300 copropriétés sur Vaulx-en-Velin, avec environ 21 % de copropriétés vulnérables. Ce chiffre a-t-il évolué à la baisse suite au premier dispositif ou, au contraire, certains problèmes se sont-ils aggravés ?

De nouvelles copropriétés se construisent sur la ville, peuvent-elles bénéficier de ce dispositif ?

Nous constatons régulièrement que certaines connaissent des difficultés dès les premières années d'existence.

Il serait souhaitable de porter à notre connaissance le bilan du premier dispositif.

Je vous remercie de nous fournir ces éléments. Merci beaucoup.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Watrelot. Si vous en êtes d'accord, au vu de vos questions, nous en ferons un point dédié, je vous propose une communication.

En ce qui concerne les copropriétés, la Métropole a décidé de renforcer ce suivi par rapport à ce qui était fait initialement dans les premières conventions de POPAC, considérant que certains plans de sauvegarde faits pour des copropriétés n'avaient pas produit tous leurs effets, peut-être parce qu'ils étaient arrivés trop tard et qu'il fallait mieux anticiper les choses.

En ce qui concerne la Ville, nous avons pu observer aux Sauveteurs Cervelières, qui ont été autrefois dans des programmes de suivi, une dégradation qui justifie que ces copropriétés soient intégrées dans le plan national PIC – Plan Initiative Copropriétés. Ce sont les seules copropriétés de la métropole de Lyon qui y ont été intégrées, avec un plan de sauvegarde bien plus massif que ce qui a été fait précédemment. Lundi, je serai, avec la Métropole et l'État, à l'Agence nationale de renouvellement urbain, pour présenter un projet et demander des financements pour faire l'environnement urbain. Vous avez raison, il y a un travail sur les copropriétés, mais aussi sur notre environnement.

Enfin, pour le suivi des copropriétés plus neuves, lorsque les promoteurs font des copropriétés nous demandons qu'ils aient un syndic qui suive les premières années de la copropriété, cela fait désormais partie des demandes que nous formulons. Sur ceux retenus au Mas du taureau où il y aura des copropriétés et, dès le départ, un syndic porté avec le promoteur pour qu'il y ait un bon calcul des charges, un bon apprentissage de ce qu'est la vie de copropriété en tirant parti des leçons du passé.

Dernier point, Mme Vidal l'a évoqué, il nous faut travailler sur la forme des syndicats. Une réflexion est entamée sur un syndicat public quand les syndicats privés sont défaillants, ce qui montrera à Mme Vidal que je crois beaucoup à l'action publique et pas uniquement à l'action privée.

Nous vous fournirons les éléments plus précis que nous n'avons pas sous la main, mais je m'y engage, quitte à en faire une communication.

Je vous remercie, je vous propose que nous passions cette délibération aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la convention de participation financière à passer entre la Métropole de Lyon et la Ville de Vaulx-en-Velin définissant les modalités de mise en œuvre et de co-financement du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer ladite convention de participation financière et tous les actes afférents ;
- de dire que les dépenses sont inscrites au budget.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; David LAÏB ; Audrey WATRELOT ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

12 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'IMPLANTATION DE L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS BUILDERS

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOU**M ; Matthieu **FISCHER** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGE**S ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Audrey **WATRELOT** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGE**S

Absent(e) :

Muriel **LECERF** ; Harun **ARAZ** ; Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Richard **MARION** ; Maoulida **M'MADI** ; Christine **BERTIN**

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

Le projet de renouvellement urbain de Vaulx-en-Velin est appuyé sur un développement du campus de la commune. C'est en effet une opportunité assez rare qui ouvre des perspectives de développement et de mixité exceptionnelles.

Dans ce contexte, Builders École d'Ingénieurs (ex ESITC), créée en 1993 à Caen, a besoin de développer son activité de formation en créant un second site d'enseignement dans la région lyonnaise. L'association Builders École d'Ingénieurs est une école spécialisée dans le domaine de la construction (Bâtiment et Travaux Publics). Son modèle repose sur le support associatif à but non lucratif (loi 1901). Sous contrat avec l'Etat depuis 2009, Builders a le statut d'EESPIG depuis 2016 (établissement d'enseignement supérieur privé d'intérêt général). Cette qualification d'EESPIG reconnue par l'Etat permet ainsi de s'assurer des missions d'intérêt général portées par l'Ecole que ce soit au travers de l'enseignement délivré, de la recherche développée, ou de l'ouverture sociale de l'Ecole.

Cette formation destinée aux futurs cadre du secteur BTP/génie civil, s'inscrit ainsi en parfaite complémentarité avec celle dispensée par les grandes écoles du territoire, l'ENSAL et l'ENTPE. Elle concerne un domaine d'activité particulièrement dynamique et créateur d'emploi, notamment dans la région Auvergne-Rhône Alpes. Le besoin sur l'ensemble du territoire national est estimé à plus de 4 500 professionnels par an. L'implantation et le développement de Builders sur la commune de Vaulx-en-Velin sont guidés par le besoin structurel et durable de la profession du BTP de recruter du personnel qualifié.

L'association Builders École d'Ingénieurs s'inscrit dans le cadre du Campus des Métiers et des Qualifications « Urbanisme et construction, vers la ville intelligente » de la Ville de Vaulx-en-Velin, avec une implantation à terme à proximité immédiate de l'ENTPE et de l'ENSAL.

Les contacts pris depuis quelques années ont abouti à l'installation de l'école à Vaulx-en-Velin, en trois phases :

- ouverture de l'école en septembre 2021 dans des locaux mis à disposition par l'ENTPE et le Lycée des Canuts ;
- premier développement en 2023 dans des locaux provisoires au Carré de Soie (PUP Karré), avec un effectif limité (250 étudiants) ;
- construction d'une école définitive dans la ZAC Hôtel de ville (450 étudiants).

Une première promotion d'étudiants a ainsi été accueillie sur la commune de Vaulx-en-Velin dès la rentrée 2021, en rencontrant un franc succès avec environ 1 850 candidats déclarés sur Parcoursup en 2021 et une promotion de 35 étudiants.

Pour la rentrée de Septembre 2022 ; l'attractivité et le besoin de formation se sont confirmés avec plus de 2 500 demandes pour une promotion de 64 élèves à la rentrée de septembre 2022.

Ouverte au territoire, l'école accueille des élèves provenant d'Auvergne Rhône Alpes, majoritairement de la Métropole de Lyon et notamment de l'Est Lyonnais.

Membre actif du Campus des Métiers et des Qualifications. L'association Builders École d'Ingénieurs se mobilise également au sein du tissu local des acteurs de la formation, de l'orientation et des entreprises, notamment en adhérant au dispositif Cordées de la Réussite en liens avec le lycée professionnel des Canuts (organisation d'un évènement avec Vinci Construction Sud Est) et avec le Collège Valdo.

L'école répond présente également aux différentes initiatives proposées par la Ville de de Vaulx-en-Velin que ce soit à travers le Plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations ou les Forums partenariaux tels que le Forum des Métiers et de l'Orientation ou le Forum Parcours Sup'. Ceux-ci sont déroulés en ce début d'année 2023 sur la commune.

Le site retenu pour l'implantation définitive de Builders est l'îlot G4 de la ZAC Hôtel de Ville, dont la partie nord doit accueillir l'équipement mutualisé Ville – Campus. Cet îlot sera ainsi entièrement dévolu au développement du campus.

La Région Auvergne-Rhône Alpes, la Métropole de Lyon et la commune, se sont engagées à soutenir ce projet.

Le terrain, actuellement propriété de la Métropole de Lyon, sera cédé à une SCI, créée par Builders, qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Le coût total de l'opération (hors foncier) est estimé à ce jour à 12 000 000 € HT avec les financements suivants :

- Région Auvergne Rhône Alpes : 4 000 000 € ;
- Métropole de Lyon : 1 000 000 € ;
- ville de Vaulx-en-Velin : 1 000 000 € ;
- emprunt : 6 000 000 €.

La contribution de la commune à ce projet est motivée par l'intérêt manifeste qu'il représente pour la Ville.

Outre sa participation à la transformation urbaine engagée dans le cadre du NPNRU, il offre des possibilités d'accès à l'enseignement supérieur et à des emplois très qualifiés, dans un domaine en forte tension, pour les jeunes Vaudais.

Il s'agit ainsi d'une formation reconnue et recherchée par les entreprises : en 2022, 100 % des diplômés sont en poste deux mois après l'obtention de leur diplôme. A noter également que Builders est habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieurs (CTI) à délivrer le diplôme d'ingénieur et de bachelor homologué licence, sous statut étudiant ou apprenti, ce qui ouvre droit pour les étudiants éligibles aux bourses CROUS.

Le statut étudiant des élèves leur permet également de bénéficier des soutiens qui y sont directement rattachés : carte d'étudiant, accès aux équipements sportifs, restaurants universitaires et bibliothèque, services du CROUS dont les bourses, sécurité sociale étudiante...

La solidarité étant l'une des valeurs portées par Builders, l'école a mis en place un système complémentaire de bourses et d'aide au financement de la scolarité. Une commission bourses étudie en effet chaque année les dossiers des élèves boursiers d'Etat et non boursiers sur des critères sociaux.

En 2022, 196 étudiants ont été aidés avec une bourse moyenne de 1 348 €. Ainsi, en moyenne, 50 % des frais de scolarité sont couverts par les deux dispositifs bourse CROUS et bourse Builders.

A noter également qu'à compter de septembre 2023, l'association Builders École d'Ingénieurs met en place un partenariat avec EMH (Est Métropole Habitat) pour 40 logements étudiants.

De même, une convention a été signée avec le Service de Santé Universitaire de Lyon 1 depuis septembre 2022 pour des prestations et accompagnements individuels pour les élèves.

Enfin, afin d'accompagner au mieux les élèves dans leur intégration au sein de l'école et tout au long de leur parcours, deux semaines sont organisées (une à Caen et l'autre sur la métropole lyonnaise) avec une prise en charge intégrale par l'école.

En 2024, l'école va également proposer, aux élèves le souhaitant, un coaching spécifique pour les soutenir, et éviter ainsi le risque de décrochage en cours de scolarité.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- attribuer à l'association Builders École d'Ingénieurs une subvention d'un montant de 1 000 000 € pour la construction de l'école.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Il y avait des demandes de temps de parole.

(Le temps de parole demandé par le groupe Agir ensemble pour Vaulx-en-Velin est retiré.)

Madame Vidal ?

Mme VIDAL.- Ce soir, vous nous demandez de subventionner une école privée d'ingénieurs, certes reconnue par l'État pour la validation des diplômes d'État.

Ce soir, Madame la Maire, vous ouvrez la boîte de Pandore. Avez-vous oublié les propos de Pierre Mauroy sur l'école de la République ?

Il est nécessaire et urgent de redire à notre peuple la vraie nature et la vraie mission de l'école laïque de la République, service public ouvert à tous. Oui, l'heure est venue d'une reconnaissance de l'école de la République. La liberté d'enseignement demeurera. Oui, il demeurera plusieurs écoles dans la République, mais il ne peut y avoir qu'une seule école de la République.

Si vous pensez que cette école ouvrira des possibilités d'accès à l'enseignement supérieur marchand et des emplois très qualifiés dans un domaine en forte tension pour les jeunes vaudais, pensez-vous vraiment qu'une famille vaudaise puisse payer plus de 30 k€ de frais de scolarité sur les trois années d'études ? Je ne pense pas que la bourse de 4 000 € allégera la facture, j'ai d'énormes doutes sur cela.

Que n'aurions-nous fait avec ce million d'euros pour les Vaudais ? Par exemple, une plus grande aide pour les sorties scolaires ou les crédits libres de nos écoles publiques, laïques et républicaines, une plus grande aide pour les personnes qui se rendent au CCAS pour des aides alimentaires et des loyers impayés, une aide nouvelle pour les Vaudais qui ne pourraient pas utiliser le boulevard de ceinture, qui ne pourront plus se rendre à Lyon ou à Villeurbanne pour leurs courses, leurs rendez-vous médicaux, leurs fêtes en famille, car lors du dernier conseil métropolitain du 26 juin, vous avez voté pour la ZFE, car ce qui ne nous touche pas touche nos voisins ; là où vous vous trompez, c'est que nous sommes impactés. Comment pourrez-vous expliquer aux Vaudais qui travaillent, qui se soignent, qui ont une famille en dehors de notre commune, que vous les assignez à résidence par votre vote ZFE ? Pourquoi n'avez-vous pas demandé, comme l'a fait le groupe communiste, une remise en cause nationale de la loi ZFE, qui est une loi inadaptée pour grand nombre de territoires de notre commune, loi qui impose mais qui ne prend pas en compte les besoins de transport collectif ni la gratuité des transports, loi qui va sanctionner les Vaudais par un système d'amende.

Avec ce million d'euros, nous aurions pu également dédier une enveloppe pour les taxis pour les Vaudais qui iront dans les hôpitaux lyonnais.

Je voterai contre cette attribution de subvention, car jamais je ne financerai une école privée marchande, même la plus prestigieuse. Pour moi, l'école n'est pas un secteur marchand. Je voterai contre car vous dépensez de l'argent qui serait utile au plus grand nombre de Vaudais. Merci.

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Vidal. Vous aurez compris que nous ne partageons pas la même analyse.

Mme VIDAL.- Tout à fait, vous aimez beaucoup le secteur marchand.

Mme GEOFFROY.- J'aime tout dans toute sa diversité du moment que c'est au service des Vaudaises et des Vaudais.

Je propose de passer vote si vous le voulez bien, les autres interventions étant retirées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'attribuer à l'association Builders École d'Ingénieurs une subvention d'un montant de 1 000 000 € pour la construction de l'école.

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	34	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; David LAÏB ; Audrey WATRELOT ; Carlos PEREIRA ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	1	Ange VIDAL
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- Je suspends le conseil municipal parce que la situation se tend et je suis obligée d'aller voir ce qu'il se passe. Je suspends la séance une demi-heure, nous reprendrons si nous le pouvons le conseil municipal, sinon nous le reporterons. Merci, à tout de suite j'espère.

La séance, suspendue à 22h25, est reprise à 23h10.

Mme GEOFFROY.- Vous l'aurez compris, la situation reste complexe sur notre Ville. J'ai suspendu le conseil municipal parce qu'il y avait des tensions sur notre territoire, des renforts de police sont arrivés. Nous allons continuer à surveiller de très près les événements afin de nous assurer qu'il n'y ait pas de dégradations majeures commises.

Nous allons vérifier que le quorum est atteint.

Le quorum est atteint avec 35 participants, nous pouvons reprendre le cours du conseil municipal. Je passe la parole à Mme Mostefaoui.

13 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2023 - ATTRIBUTIONS COMPLÉMENTAIRES

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOU**M ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGE**S ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Ange **VIDAL** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGE**S

Absent(e) :

Nacera **ALLEM** ; Nordine **GASMI** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Richard **MARION** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame MOSTEFAOUI

Mesdames, Messieurs,

Lors du conseil municipal du 30 mars 2023, ont été octroyées des subventions destinées à soutenir les projets associatifs menés sur la Ville en 2023.

Ce vote découlait de l'examen des dossiers de demande remis par les associations à l'automne 2022 et destinés à financer leurs projets sur 2023. Ainsi, ce sont 94 associations qui ont bénéficié d'une subvention pour développer leur projet.

Lors de ce même conseil municipal, le manque de visibilité lié à l'inflation et aux coûts de l'énergie a été évoqué pour proposer une gestion prudente des dépenses en ce début d'année tout en répondant aux demandes de subventions et ainsi soutenir le tissu associatif.

Par ailleurs, la situation des centres sociaux était évoquée avec le changement de mode de financement de la CAF et le complément de subvention de la Ville à stabiliser pour ces structures.

La CAF n'est toujours pas en mesure de nous apporter des informations précises quant aux aides définitives qu'elle va allouer directement aux structures sociales car sa COG (Convention d'Objectifs et de Gestion) ne sera pas signée avant cet été.

Le contexte économique et financier global n'est pas encore totalement stabilisé notamment concernant les coûts de l'énergie.

Pour autant, il est proposé d'étudier dès à présent une session d'attribution de subventions. Celle-ci permet d'apporter un soutien aux associations qui n'ont pas pu déposer leur demande lors des premières commissions d'examen et qui pourraient manquer de trésorerie pour poursuivre ou développer leur projet.

Le tableau ci-annexé recense les demandes associatives dont les montants sont proposés au vote du conseil municipal.

Ainsi, compte tenu de tous ces éléments, l'attribution de subventions pour cette session complémentaire s'élève à 92 875 euros.

Conformément à la délibération votée au conseil municipal du 11 février 2021 relative à la mise en œuvre d'un cadre contractuel avec les acteurs associatifs, les subventions annuelles font désormais l'objet d'un conventionnement formalisant les objectifs partagés par la Ville et les associations.

Pour mémoire, des conventions pluriannuelles pour les associations bénéficiant de contributions supérieures à 6 000 euros ont été établies en 2021 et sont valables jusqu'en 2023 compris.

En outre, conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et selon son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021, toute association sollicitant l'octroi d'une subvention auprès de la Ville devra signer un contrat d'engagement républicain dont le modèle est joint à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'attribution des subventions complémentaires suivantes comme détaillé en annexe.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- La parole est à Mme Vidal.

Mme VIDAL.- Cette deuxième vague de subventions de fonctionnement pour les associations ne me satisfait pas pleinement. En effet, ce soir, vous nous présentez dix-neuf associations qui seront subventionnées, mais vous ne nous dites pas que 24 associations sont absentes. Encore une fois, avec 24 associations manquantes, nous ne pouvons que constater une baisse du budget proposé.

Je vous vois faire des calculs et je pense que vous me direz que je ne sais pas compter, rassurez-vous, je sais compter et même lire, puisqu'il y a de nouvelles associations qui n'étaient pas subventionnées l'an dernier.

Je renouvelle ma question du mois de mars dernier. Pouvez-vous nous communiquer l'enveloppe inscrite au budget 2023 pour les subventions aux associations ?

Je suis ravie que le festival du film court francophone ait sa subvention ce soir. Toutefois, je suis déçue par le montant, d'autant plus que lors du conseil municipal du mois de mars, je vous avais interpellée pour une subvention plus importante afin que le festival rayonne au-delà de nos frontières métropolitaines.

Je me suis également laissé dire que lors de votre rencontre avec la présidente du festival du film court francophone, vous aviez accepté que celui-ci se déroule de nouveau aux Amphis, je vous en remercie.

J'aurais aimé également, comme c'est le cas pour le festival Woodstower que le festival du film court francophone bénéficie d'une convention.

Pour conclure, j'espère qu'une troisième vague de subvention dans le cadre de l'enveloppe dont vous allez enfin nous communiquer le montant sera possible.

Si toutefois les associations manquantes ne souhaitent pas déposer de dossier, vous regarderez de nouveau les dossiers déposés afin de répondre au mieux aux demandes retoquées en première demande et, comme les années précédentes, je voterai l'ensemble des subventions.

Merci.

Mme GEOFFROY.- Sur le festival du film court, Madame Vidal, je vous avais dit que nous discussions des suites qu'il souhaitait donner, et je m'étais engagée à rouvrir les Amphis au mois de janvier prochain.

Il ne manque pas 24 associations, des associations n'ont pas redéposé de dossier cette année, ce qui explique qu'il n'y ait pas de subvention.

Enfin, nous aurons une dernière vague de votes de subvention, notamment les subventions des centres sociaux, puisque nous n'avons pas encore recueilli exactement les données ; vous savez qu'il y a un changement d'attribution par la CAF. Il y aura donc encore des votes. À l'issue de tous ces votes, les enveloppes seront totalement stabilisées. Je vous assure que je mettrai celles de 2022 et 2023, et j'assumerai toutes nos responsabilités et la transparence sera totale.

Je vous propose de passer au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'attribution des subventions complémentaires suivantes comme détaillé en annexe.

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Ange VIDAL ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- Je vous propose de vous présenter les actes de gestion.

14 - ACTES DE GESTION

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOUM** ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGES** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Ange **VIDAL** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGES**

Absent(e) :

Nacera **ALLEM** ; Nordine **GASMI** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Richard **MARION** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 10 novembre 2022, prise en application de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a donné à Madame la Maire délégation pour traiter certaines affaires relevant normalement de la compétence de l'assemblée communale sous réserve d'en rendre compte.

La présente délibération a pour objet d'informer le conseil municipal des décisions prises dans ce cadre.

Conventions de mise à disposition / Baux	
Caractéristiques principales	Date de signature
Type d'acte : convention de mise à disposition de locaux communaux à titre précaire Objet : mise à disposition d'une salle de formation dans l'immeuble Dimitrov situé au 3, avenue Georges Dimitrov Propriétaire : Ville de Vaulx-en-Velin Occupant : Synergie Family Durée : du 27 mars au 30 juin 2023 Redevance/loyer : 867 €	28/03/2023
Type d'acte : Avenant n°1 au bail professionnel de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Alexandre Dumas située au 2, rue Alexandre Dumas Objet : mise à disposition de douze places de parking non boxée au sous-sol de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Alexandre Dumas Propriétaire : Ville de Vaulx-en-Velin Occupant : Association « MSP Alexandre Dumas » Durée : 6 ans Redevance/loyer : à titre gratuit	20/03/2023
Type d'acte : Avenant n°2 au bail professionnel de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Alexandre Dumas située au 2, rue Alexandre Dumas Objet : mise à disposition d'un cabinet de médecin supplémentaire à la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Alexandre Dumas Propriétaire : Ville de Vaulx-en-Velin Occupant : Association « MSP Alexandre Dumas » Durée : 6 ans Redevance/loyer : 2 736 € mensuel	20/03/2023

Type d'acte : Convention de mise à disposition d'un équipement sportif Objet : mise à disposition d'un espace dans l'équipement sportif Aimée Marie Lallement – 9, avenue Marcel Cachin Propriétaire : Ville de Vaulx-en-Velin Occupant : Association Sportive Pétanque Vaulx Village (ASPVV) Durée : 1 an renouvelable quatre fois à compter du 1 ^{er} mai 2023 Redevance/loyer : à titre gratuit	01/05/2023
Type d'acte : Avenant n°3 au bail professionnel de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle Alexandre Dumas située au 2, rue Alexandre Dumas Objet : mise à disposition d'un cabinet de médecin Propriétaire : Ville de Vaulx-en-Velin Occupant : Association « MSP Alexandre Dumas » Durée : à compter du 2 mai 2023 Redevance/loyer : 9 888 € par trimestre	26/05/2023

Avenants aux marchés publics						
N° de marché	Objet du marché	Titulaire	Montant du marché initial HT	N° et objet de l'avenant	Nouveau montant du marché	Date de notification
19A001	Assurances pour les besoins de la Ville Lot n°1 : Responsabilité civile et risques annexes	SMACL ASSURANCE	Montant prévisionnel de cotisation annuel : 19 860,53 € TTC	Avenant 1 de transfert Suite à une opération de restructuration, SMACL ASSURANCE, société mutuelle est devenue SMACL ASSURANCES SA, société anonyme	Montant initial inchangé	24/02/2023
19A002	Assurances pour les besoins de la Ville Lot n°2 : Flotte véhicules et risques annexes	SMACL ASSURANCE	Montant prévisionnel de cotisation annuelle : 65 491,29 € TTC	Avenant 1 de transfert Suite à une opération de restructuration, SMACL ASSURANCE, société mutuelle est devenue SMACL ASSURANCES SA, société anonyme	Montant initial inchangé	24/02/2023
2020_M012	Réhabilitation et extension de la Piscine GELET : Lot n°5 : Second œuvre - Finitions	COMPTOIR DES REVETEMENTS	448 309,96 €	Avenant n°2 Le délai global d'exécution des travaux est prolongé jusqu'au 31 décembre 2023	Montant initial inchangé	15/03/2023
2020_M012	Réhabilitation et extension de la Piscine GELET : Lot n°5 : Second œuvre - Finitions	COMPTOIR DES REVETEMENTS	448 309,96 €	Avenant n°3 Modification de la périodicité de la révision des prix	Montant initial inchangé	15/03/2023

2020_M012	Réhabilitation et extension de la Piscine GELET : Lot n°5 : Second œuvre - Finitions	COMPTOIR DES REVETEMENTS	448 309,96 €	Avenant n°4 77 214,00 € Compensation pour hausses exceptionnelles des coûts des matériaux (carrelages, faïences)	525 523,96 €	15/03/2023
2022_A022	Fourniture de matériels et matériaux de bâtiment Lot n°2 : outillage	TRENOIS DECAMPS	Sans montant minimum annuel Montant maximum annuel : 45 000,00 €	Avenant n°1 Modification de certains prix du BPU à titre temporaire (10 mois)	Montants inchangés	15/03/2023
2020_M036	Prestations de restauration en liaison froide et prestations connexes pour la ville de Vaulx-en-Velin, pour les écoles, accueils de loisirs, structures petite enfance, résidence personnes âgées et portage de repas Lot n°1 : Fourniture de repas en liaison froide pour les scolaires et les ALSH	SHCB	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Avenant n°4 Modification des prix du BPU à titre temporaire (6 mois)	Montant inchangé	15/03/2023
2020_M037	Prestations de restauration en liaison froide et prestations connexes pour la ville de Vaulx-en-Velin, pour les écoles, accueils de loisirs, structures petite enfance, résidence personnes âgées et portage de repas Lot n°2 :	SHCB	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Modification des prix du BPU à titre temporaire (6 mois)	Montant inchangé	15/03/2023

	Fourniture de repas en liaison froide pour la petite enfance					
2021_M064	Fourniture de chemises, pochettes et boîtes d'archive pour les membres du groupement	L'entreprise adaptée (L'EA)	Montant minimum annuel : 1 400,00 € Montant maximum annuel : 1 100,00 €	Avenant n°1 Non application de la clause butoir limitant la révision des prix à 3 %	Montant inchangé	16/03/2023
2021_M029	Construction de l'équipement sportif Aimée-Marie Lallement Lot n°1 : Terrassement VRD	Groupement TERIDEAL SEGEX travaux et services Co traitants : TERIDEAL SEGEX SERPOLLET	235 101,00 €	Avenant n°5 Nouvelle répartition financière entre les co-traitants du groupement.	241 939,00 €	23/03/2023
2021_M029	Construction de l'équipement sportif Aimée-Marie Lallement Lot n°1 : Terrassement VRD	Groupement TERIDEAL SEGEX travaux et services Co traitants : SEGEX SERPOLLET	235 101,00 €	Avenant n°6 5 107,91 € Travaux complémentaires	247 046,91 €	20/04/2023
2021_M035	Construction de l'équipement sportif Aimée-Marie Lallement Lot n°7 : façades	BONGLET	56 826,00 €	Avenant n°3 5 232,50 € Travaux complémentaires	62 058,50 €	20/04/2023
2021_M036	Construction de l'équipement sportif Aimée-Marie Lallement Lot n°8 : Menuiseries intérieures bois	GUILLON SA	118 761,76 €	Avenant n°3 10 444,97 € Travaux complémentaires	129 206,73 €	19/04/2023
2021_M037	Construction de l'équipement sportif Aimée-Marie Lallement Lot n°9 : plâtrerie peinture	SAS EDP	77 963,88 €	Avenant n°3 8 853,82 € Travaux complémentaires	86 817,70 €	19/04/2023
2021_M038	Construction de	SIAUX	29 803,40 €	Avenant n°3 4 460,00 €	34 263,40 €	24/04/2023

	l'équipement sportif Aimée-Marie Lallement Lot n°10 : sols souples – carrelage faïence			Travaux complémentaires		
2021_M040	Construction de l'équipement sportif Aimée-Marie Lallement Lot n°12 : Chauffage gaz / ventilation / plomberie sanitaires	AGS ENERGIES	115 409,59 €	Avenant n°6 Moins 2 973,60 € Suppression de certains travaux	122 686,47 €	28/03/2023
2021_M042	Construction de l'équipement sportif Aimée-Marie Lallement Lot n°14 : Aménagement paysager	ESPACES VERTS DES MONTS D'OR	41 400,00 €	Avenant n°3 Moins 1 968,80 € Suppression de certains travaux	39 431,20 €	19/04/2023
2021_M043	Construction de l'équipement sportif Aimée-Marie Lallement Lot n°15 : Ascenseur	OTIS	21 000,00 €	Avenant n°3 1 340,00 € Travaux complémentaires	22 340,00 €	19/04/2023
2021_A005	Fourniture et livraison de vêtements de travail, de chaussures et d'équipements de protection individuelle destinés au personnel municipal Lot n°4 : Equipement de protection individuelle (EPI)	MOREAU	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Avenant n°1 Suite à la disparition d'un indice de prix dans la formule de révision, un nouvel indice lui est substitué.	Montants inchangés	19/04/2023
2021_A007	Fourniture et livraison de vêtements de travail, de chaussures et d'équipements de protection individuelle destinés au	GK PROFESSIONAL	Sans montant minimum annuel Sans montant maximum annuel	Avenant n°1 Suite à la disparition d'un indice de prix dans la formule de révision, un nouvel indice lui est substitué.	Montants inchangés	03/04/2023

	personnel municipal Lot n°6 : Equipements de sécurité incendie					
--	--	--	--	--	--	--

Marchés publics -arrêtés sans suite			
N° de l'acte	Objet du marché	Motif de l'arrêté	Date de réception au contrôle de légalité
2023-001	Extension de la Poste au Mas du Taureau pour la création d'une Maison France Services Lot n°1 : Terrassement - Gros œuvre	Disparition du besoin	23/01/2023
2023-002	Extension de la Poste au Mas du Taureau pour la création d'une Maison France Services Lot n°2 : Charpente bois - Couverture - Zinguerie	Disparition du besoin	23/01/2023
2023-003	Extension de la Poste au Mas du Taureau pour la création d'une Maison France Services Lot n°3 : Menuiseries extérieures aluminium	Disparition du besoin	23/01/2023
2023-004	Extension de la Poste au Mas du Taureau pour la création d'une Maison France Services Lot n°4 : Travaux de finition (Plâtrerie- peinture- menuiserie bois- cloisons- revêtement de sol)	Disparition du besoin	23/01/2023
2023-005	Extension de la Poste au Mas du Taureau pour la création d'une Maison France Services Lot n°5 : Electricité - chauffage – Rafraichissement – VMC	Disparition du besoin	23/01/2023

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de ces décisions.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Il y avait une demande de prise de parole de Mme Bertin, elle est retirée.

Je propose que nous passions aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- de prendre acte de ces décisions.

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Ange VIDAL ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- Nous entamons une succession de rapports sans débat.

15 - DON DU CENTRE CULTURE ET LOISIRS LÉO LAGRANGE DE MEYZIEU

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOUM** ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGE** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Ange **VIDAL** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGE**

Absent(e) :

Nacera **ALLEM** ; Nordine **GASMI** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Richard **MARION** ; Carlos **PEREIRA** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

L'incendie du 16 décembre 2022 qui a frappé tragiquement notre commune a suscité un grand élan de solidarité et de générosité de la part des habitants de notre Ville, et au-delà de nombreux acteurs de l'agglomération mais aussi d'ailleurs.

A ce titre, le « centre culture et loisirs », association domiciliée 20 chemin du gravier blanc 69300 Meyzieu souhaite faire un don de 25 000 euros à la commune, qui puisse bénéficier aux enfants qui ont été le plus directement touchés par le sinistre du 16 décembre dernier.

L'association souhaite que ce don permette aux enfants d'accéder à des loisirs, de la culture, du sport.

Ce don fait l'objet de la convention ci-jointe précisant l'utilisation des crédits perçus.

Après échange avec le Centre culture et loisirs Léo Lagrange de Meyzieu, les projets s'adresseront ainsi aux enfants scolarisés sur les écoles Andrée Vienot et Jean Vilar maternelle et élémentaire, qui sont pour beaucoup domiciliés 11 et 13 chemin des barques, ainsi qu'aux enfants scolarisés sur le groupe scolaire Martin Luther King qui se situe sur le même secteur.

Les actions développés bénéficieront aux enfants de ces écoles, sur tous les temps (péri et extrascolaires), en lien avec les services de la Ville.

Deux principaux objectifs ont été partagés pour mener des projets d'ici la fin de l'année 2023 :

- offrir dans le cadre de l'école des espaces dédiés où les enfants se ressourcent, se reposent, rêvent... sur les temps péri et extrascolaires (midi, soir, mercredi, vacances) ;
- enrichir les activités « usuelles » des accueils des loisirs avec une offre culturelle.

Pour ce faire, il est proposé :

- l'aménagement d'un espace dans l'accueil de loisirs J. Vilar pour permettre aux enfants qui fréquentent la structure sur les temps périscolaires et les vacances d'accéder à un lieu de détente, équipé notamment de livres jeunesse.

Les crédits seront utilisés pour l'achat de mobiliers tels que des poufs et des fauteuils adaptés aux enfants, des tapis et bacs de rangement ainsi que l'achat d'un fond de livres qui pourra être complété par les emprunts périodiques au réseau de lecture de la Ville ;

- un projet culturel entre septembre et décembre 2023 pour les enfants d'âge maternel et pour les enfants en élémentaire autour du conte ou du livre jeunesse, du théâtre, de l'écriture.

Les crédits seront utilisés pour des interventions de conteurs, des interventions pour la création de contes, de textes ou de spectacles réalisés par les enfants. En complément, des sorties culturelles seront organisées sur la Ville et la Métropole pour assister à des spectacles vivants. Des temps de lectures partagées avec les parents pourront également être proposés en lien avec l'Atelier Léonard de Vinci.

Il est précisé que l'association « culture et loisirs Leo Lagrange de Meyzieu » sera conviée à toutes les manifestations et temps forts organisés par la ville et qu'un bilan sera établi fin 2023 pour rendre compte de la bonne utilisation du don.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame La Maire à signer une convention avec l'association « culture et loisirs Leo Lagrange de Meyzieu » et percevoir le don de 25 000€ pour la mise en œuvre des actions définies

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Vous aurez compris que je salue particulièrement la générosité de ce donateur qui permettra aux enfants de mieux se remettre après ces temps dramatiques que nous avons vécus.

Madame Bertin ?

Mme BERTIN.- Pourriez-vous nous faire un topo de la situation par écrit ?

Mme GEOFFROY.- Bien sûr, Madame Bertin, je ferai un retour sur la situation des familles par écrit dans la semaine à venir.

Je vous propose d'accepter ce don en adoptant la délibération.

Je remercie à nouveau le Centre Léo Lagrange de Meyzieu pour sa générosité.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame La Maire à signer une convention avec l'association « culture et loisirs Leo Lagrange de Meyzieu » et percevoir le don de 25 000€ pour la mise en œuvre des actions définies.

Suffrages exprimés	35	
Vote(s) Pour	35	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; David LAÏB ; Ange VIDAL ; Christine BERTIN ; Monique

		MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- Je vous remercie pour l'adoption de cette délibération.

16 - RÉGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS PÉRI ET EXTRASCOLAIRES

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOUM** ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGE** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGE**

Absent(e) :

Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Richard **MARION** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

La ville de Vaulx-en-Velin propose aux familles l'accès à des accueils péri et extra scolaires pour répondre aux besoins en matière d'éducation et de mode de garde.

Leur organisation a été pensée et concertée pour s'adapter aux besoins de celles-ci : les services d'accueils péri et extra scolaires proposent en effet des solutions qui tiennent compte des contraintes de la vie moderne, avec la prise en charge des enfants pendant des périodes plus larges que l'accueil scolaire obligatoire : accueil le matin et le soir, accueil les mercredis ou pendant les vacances organisés par la Ville. Ce sont des lieux de vie, de découverte, de respect du rythme de l'enfant entre repos et activités. Ils ont un rôle social et éducatif, complémentaire à celui de la famille et de l'école, dans le respect des principes de laïcité. Les contenus des services proposés ont été définis dans le cadre du Projet Educatif de Territoire (PEdT) dont l'objectif général est de favoriser la réussite éducative des enfants.

Jusqu'à présent, plusieurs règlements existaient pour chaque type d'accueil : règlement restauration scolaire, règlement accueils périscolaires du matin et du soir, règlement pour les mercredis et les petites vacances, règlement pour les vacances d'été.

Ces règlements ne correspondent plus à l'existant et dans la volonté d'apporter de la cohérence et de la lisibilité sur les formalités d'inscription, de facturation et de paiement, les règles de vie de ces accueils, il est proposé un seul règlement pour tous les accueils. Plus précisément, cinq objectifs sont recherchés :

- simplifier les démarches des usagers en établissant un seul règlement pour l'ensemble des services et en lien avec le portail famille ;
- définir, d'une part, les droits de la personne accueillie et, d'autre part, les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein des accueils ;
- inscrire ce nouveau règlement dans une dynamique d'accompagnement à la parentalité par une bonne utilisation des services au bénéfice de leurs enfants ;
- sécuriser les professionnels dans l'accueil et le suivi des enfants et dans la relation à l'usager, avec un cadre clair sur lequel s'appuyer ;
- permettre de définir des moyens notamment humains en adéquation à une demande d'inscription sécurisée et anticipée.

Le PEdT réaffirme le rôle des parents comme premiers éducateurs des enfants ainsi que le principe de coéducation. Le règlement présenté ci-après a été concerté avec des parents d'élèves sur plusieurs rencontres et lors d'un Conseil Consultatif des représentants des Parents d'Elèves le 16 mars 2023. Enfin, un comité de relecture de ce règlement a été organisé avec les parents volontaires le 11 mai 2023.

Le présent règlement a pour objet de fixer :

- la définition des services d'accueils péri et extra scolaires ;
- l'organisation de ces différents services ;
- les conditions d'accès et de formalités d'inscription, de facturation et de paiement ;
- le respect des règles de vie des différents services ;
- la consultation des représentants des parents d'élèves ;
- l'application du règlement et son entrée en vigueur.

Le guichet unique « Espace Famille » facilite les démarches des familles, assure les inscriptions et la facturation des services utilisés par les enfants. Les parents ont la possibilité d'inscrire leur enfant en régulier ou en occasionnel.

Le règlement s'applique aux services d'accueil péri et extra scolaire gérés par la ville de Vaulx-en-Velin et à ce titre, les enfants doivent être en âge d'être scolarisés dans des écoles maternelles ou élémentaires (à partir de deux ans en fonction des places disponibles et obligatoirement à partir de trois ans).

Le règlement sera communiqué aux parents utilisateurs lors de l'inscription et à leur demande, ainsi que le PEdT et les projets pédagogiques des accueils de loisirs qui en découlent et qui sont construits sur chaque établissement.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le règlement de fonctionnement des accueils péri et extrascolaires avec une application à la rentrée scolaire prochaine, le 4 septembre 2023.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Dahoum.

Cette délibération est sans débat, je vous propose donc de le mettre aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le règlement de fonctionnement des accueils péri et extrascolaires avec une application à la rentrée scolaire prochaine, le 4 septembre 2023.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima

		KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; David LAÏB ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Mme GEOFFROY.- Le règlement rentrera en vigueur à la rentrée du mois de septembre.

17 - CITÉ ÉDUCATIVE : CONVENTION AVEC LA MAISON DE L'APPRENDRE POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA DOTATION D'ACTION TERRITORIALE

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOU** ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGE** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGE**

Absent(e) :

Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Richard **MARION** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

Mise en œuvre dans le courant de l'année 2020, la Cité Éducative vise à intensifier les prises en charge éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour du cadre scolaire et après celui-ci. Impulsée par un co-pilotage éducation nationale, État et Ville, sa gestion administrative et financière est sous la responsabilité de la ville de Vaulx-en-Velin.

La Cité Éducative ambitionne la constitution d'une alliance de l'ensemble des acteurs du territoire contribuant à l'éducation des enfants et des jeunes, en favorisant la création d'un véritable écosystème éducatif coopératif local à même d'assurer la cohérence du parcours du jeune sur le territoire.

Dans la pleine cohérence de ces objectifs, la Cité Éducative souhaite poursuivre son soutien au déploiement de la Dotation d'Action Territoriale (DAT), initialement fondée par la Fondation Break Poverty et portée localement par la Maison de l'Apprendre.

L'Association Maison de l'Apprendre accompagne, dans un but d'intérêt général, le développement de territoires apprenants, où les acteurs économiques, associatifs et publics, coopèrent pour résoudre ensemble les défis d'une société durable et résiliente. Elle porte la DAT à Vaulx-en-Velin en tant que « référent DAT ».

La Break Poverty Fondation est une organisation humanitaire française qui lutte contre la pauvreté et le déterminisme social dès le plus jeune âge. L'innovation est au cœur des programmes de cette organisation par le soutien de projets d'intérêt général financés par des entreprises à l'échelle locale. Elle accompagne le déploiement local de la DAT en mettant à la disposition de la Maison de l'Apprendre des conseils, de la méthode et des outils.

La Dotation d'Action Territoriale (DAT) est le dispositif qui permet le développement de projets à impact social et éducatif qui répondent à des problématiques identifiées et qualifiées du territoire, en mobilisant un réseau d'entreprises partenaires qui s'engagent volontairement dans des actions de mécénat (financier, de compétences, tutorat...).

Les publics cibles sont les jeunes Vaudais avec une attention particulière pour les publics habitant un quartier politique de la Ville. L'objectif est de créer, coordonner et animer un club d'entreprises qui s'engage à soutenir financièrement et à accompagner les actions locales prioritairement identifiées dans un plan d'actions.

Ce dispositif est élaboré dans le cadre d'un plan pluriannuel de trois ans afin de mesurer l'efficacité des projets. Il nécessite un budget prévisionnel annuel de 36 000€. Il est soutenu par la ville de Vaulx-en-Velin et par la Cité de l'emploi.

Après bilan du projet sur l'année scolaire 2021-2022 et suite au comité de pilotage et aux comités techniques en 2022 et 2023, la Cité Éducative est sollicitée pour le versement d'une subvention de 11 000€ à l'association La Maison de l'Apprendre pour 2022-2023, subvention qui correspond au repérage des projets associatifs, à la recherche des mécénats pour les financer et à l'accompagnement des porteurs des projets et au déploiement des actions. Une dernière subvention sera proposée au conseil municipal pour l'année scolaire 2023-2024.

Les modalités de mises en œuvre de l'action sont détaillées dans la convention ci-après.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association Maison de l'apprendre, jointe en annexe ;
- autoriser Madame la Maire à verser la subvention pour un montant de 11 000 euros à l'association Maison de l'Apprendre ;
- dire que les crédits correspondants sont prévus au budget 2023.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Dahoum.

Il n'y a pas de demande de débat. Le rapport est mis aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association Maison de l'apprendre, jointe en annexe ;
- d'autoriser Madame la Maire à verser la subvention pour un montant de 11 000 euros à l'association Maison de l'Apprendre ;
- de dire que les crédits correspondants sont prévus au budget 2023.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; David LAÏB ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK

Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

18 - SUBVENTION POUR L'ORGANISATION DES FÊTES SCOLAIRES

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOUM** ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGES** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGES**

Absent(e) :

Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Richard **MARION** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

Chaque année, la ville de Vaulx-en-Velin soutient les écoles dans l'organisation de leur fête scolaire annuelle ou temps forts (fêtes des apprentissages etc.).

Outre l'aide logistique conséquente apportée par la Ville, il est proposé de soutenir financièrement ces temps forts grâce à l'attribution d'une subvention aux coopératives organisatrices pour chaque école maternelle et élémentaire.

Le montant de cette subvention dépend des effectifs scolaires :

- 80 € jusqu'à 249 élèves ;
- 160 € à partir de 250 élèves.

Cette subvention permet de financer l'achat de boissons pour les enfants, de petits lots pour l'organisation des stands de jeux, l'achat de vaisselle jetable.

La dépense globale s'élève donc à 3 840 €.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à allouer les sommes, telles que présentées dans le tableau ci-annexé, aux établissements scolaires de la commune, par le biais des OCCE (Offices Centraux de la coopération à l'école), et des crédits prévus au budget 2023 chapitre 65 article 6574.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Il n'y a pas de demande de parole, je mets donc cette délibération aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame la Maire à allouer les sommes, telles que présentées dans le tableau ci-annexé, aux établissements scolaires de la commune, par le biais des OCCE (Offices Centraux de la coopération à l'école), et des crédits prévus au budget 2023 chapitre 65 article 6574.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; David LAÏB ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

19 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SEGAPAL POUR LA MISE EN PLACE D'UNE BRIGADE ÉQUESTRE

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOUM** ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGE** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGE**

Absent(e) :

Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Richard **MARION** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame LECERF

Mesdames, Messieurs,

Afin de compléter les actions menées par la Ville en termes de prévention, de médiation et de tranquillité publique, nous signons chaque année depuis 2016, une convention partenariale avec la Société Publique Locale SEGAPAL pour la mise en place d'une brigade équestre sur la commune pour la période estivale.

Cette brigade composée de deux agents de la SEGAPAL ne disposant pas de compétence judiciaire a pour objectif d'assurer une veille préventive et dissuasive autour des questions environnementales sur les secteurs faisant l'objet de dépôts sauvages et de prévenir les comportements inciviques des usagers.

En 2022, cette brigade a réalisé quatorze patrouilles sur la Ville. Ces patrouilles se sont déroulées sur le secteur du village et celui de la Rize. Leurs différentes interventions concernent principalement les barbecues sauvages, les dépôts sauvages et les rodéos des deux roues sur le secteur de la Rize.

Le bilan positif de cette opération nous encourage à maintenir cette brigade équestre pour l'été 2023.

Leurs interventions se dérouleront principalement sur le secteur de la Rize et sur le Nord du village.

Les patrouilles de la brigade équestre se dérouleront entre 15h et 19h et les cavaliers seront en liaison avec le centre de supervision urbain et nos équipes de police municipale.

Du 8 juillet au 31 août il est à nouveau prévu quatorze interventions réparties sur les deux secteurs. Le coût global de la prestation est estimé à 3 850€ HT pour la période.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser madame la Maire à signer la convention partenariale avec la société Publique Locale SEGAPAL en annexe ;

- dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023 au compte 611.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Je vous remercie. Je mets cette délibération aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser madame la Maire à signer la convention partenariale avec la société Publique Locale SEGAPAL en annexe ;
- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023 au compte 611.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; David LAÏB ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

20 - PARTICIPATION FINANCIÈRE AU POSTE DE COORDINATEUR DU CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE CLSM

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOUM** ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGE** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGE**

Absent(e) :

Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Richard **MARION** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame MAAROUK

Mesdames, Messieurs,

Créé en 2016 sur Vaulx-en-Velin, le Conseil Local de Santé Mentale, (CLSM) est né de la volonté de la Ville de Vaulx-en-Velin et du Centre Hospitalier (CH) Le Vinatier de collaborer sur le thème de la santé mentale.

Afin de coordonner, renforcer et pérenniser cette dynamique de travail, l'Agence Régionale de Santé Rhône Alpes (ARS), la ville de Vaulx-en-Velin et le CH le Vinatier se sont engagés dans la création d'un poste de coordinateur CLSM.

Pour la création du poste, il a été convenu que la Ville de Vaulx-en-Velin s'engage dans le montage financier à hauteur de 10 % du poste une fois l'an à terme échu.

La Ville de Vaulx-en-Velin s'engage également, à mettre à disposition du coordonnateur CLSM, un bureau aménagé et adapté aux fonctions du coordonnateur de CLSM au sein du Pôle Santé et des moyens informatiques et de communication.

Pour la période 2022, cette participation de 10 % s'élève à 3 851,85€ et est versée au Centre Hospitalier le Vinatier. L'ARS s'engage quant à elle dans le montage financier à hauteur de 90 % du poste.

Le CH Le Vinatier s'engage à :

- porter administrativement le poste de coordonnateur de CLSM ;
- assurer le recrutement ;
- assurer la gestion du budget ;
- s'investir dans le fonctionnement et les différents groupes de travail du CLSM.

A cet effet, une convention a été signée le 8 juin 2016 entre Le CH Le Vinatier et la ville de Vaulx-en-Velin, renouvelable par tacite reconduction.

Le CLSM de Vaulx-en-Velin se structure actuellement autour de trois thèmes choisis par les partenaires vaudais lors d'un diagnostic partagé :

- enfance-adolescence-parentalité ;
- logement-hébergement ;
- sensibilisation à la santé mentale.

Ces thématiques sont évoquées dans le cadre de commissions et groupes ressources. Des groupes de travail à caractère ponctuel sont mis en place pour répondre à des besoins liés au contexte du territoire (par exemple la crise COVID, l'incendie au chemin des Barques).

Les objectifs du CLSM sont :

- de contribuer à l'observation en santé mentale : repérer/décrire les besoins, les problématiques et les ressources en santé mentale. Ainsi, le travail du CLSM répertorie les ressources en santé mentale sur le territoire. Il recense les dispositifs de soins, d'écoute, d'accompagnement social et les dispositifs d'urgence sur Vaulx-en-Velin et à proximité ;
- d'améliorer l'accès aux soins et les parcours de soins : favoriser le décloisonnement des pratiques professionnelles, l'interconnaissance, le partenariat, la résolution partenariale de situations individuelles complexes ;
- de favoriser le développement de l'autonomie et de l'inclusion sociale des personnes concernées ;
- de développer la prévention, l'éducation et la promotion en santé mentale et lutter contre la stigmatisation.

Les actions du CLSM participent au déploiement des cinq fiches actions de l'axe 4 du Contrat Local de Santé, consacré à la santé mentale.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le financement de la participation de la Ville à hauteur de 10% au poste de coordinateur CLSM pour la période échue de 2022, à hauteur de 3 851,85€.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Maarouk.

Il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets la délibération au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le financement de la participation de la Ville à hauteur de 10% au poste de coordinateur CLSM pour la période échue de 2022, à hauteur de 3 851,85€.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ;

		Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; David LAÏB ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

21 - PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA MAISON MÉDICALE DE GARDE DE L'EST LYONNAIS

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOU** ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGE** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGE**

Absent(e) :

Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Richard **MARION** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame MAAROUK

Mesdames, Messieurs,

Créée en 2017, la Maison Médicale de Garde de l'Est Lyonnais (MMGEL) propose des soins en médecine générale le soir, le samedi et le dimanche, jours fériés et jours de pont. Les horaires de garde sont les suivants :

- le soir de la semaine de 20h à minuit ;
- le samedi de 12h à minuit ;
- le dimanche, férié et jour de pont de 8h à minuit.

Les médecins généralistes des villes impliquées financièrement se partagent les gardes.

Sur ces créneaux horaires, cette offre de soins permet l'amélioration de la réponse aux demandes de soins non programmés des vaudais. Elle a également pour but de désengorger les urgences des hôpitaux. Cette offre de soins participe pleinement au Contrat Local de Santé de la ville de Vaulx-en-Velin et plus particulièrement au sein de l'axe 1, relatif à l'accès aux soins.

La MMGEL est gérée par l'Association pour la Permanence des Soins de l'Est Lyonnais (ASPEL), association loi 1991. Une convention 2020-2022 a organisé la participation financière des treize communes.

Une nouvelle convention 2023 – 2025 régit la participation financière des treize communes (délibération V_DEL_23029_4 du conseil municipal 9 février 2023). Le montant de la subvention totale est identique, forfaitaire et de 26 400 € pour un fonctionnement optimal de la MMGEL.

Ce forfait vise à couvrir les charges de la structure :

- loyers ;
- charges locatives (entretien du bâtiment et des abords) ;
- les frais d'assurance ;
- fluides (eau, électricité, gaz).

Les treize villes concernées par le financement de la MMGEL sont : Décines, Vaulx-en-Velin, Meyzieu, Bron, Chassieu, Colombier-Saugnieu, Saint Laurent de Mure, Saint Bonnet de Mure, Jonage, Jons, Pusignan, Rillieux-la-Pape, Genas.

Toutes participent aux frais de fonctionnement (fluides, loyers etc.). Les communes de moins de 5 000 habitants participent à hauteur de 350 € (tarif forfaitaire).

Les communes de plus de 5 000 habitants, se répartissent le reste de la subvention au prorata de la fréquentation de leurs habitants. Le coût par patient est de 2,750 euros.

En 2022, 17,23% de la population totale reçue (10 525 personnes) à la MMGEL est vaudoise. La ville de Vaulx-en-Velin se trouve en troisième position en terme de fréquentation après Décines (28,93%) et Meyzieu (18,77%) notamment.

Au regard de la fréquentation des Vaudais de la MMGEL en 2022, la participation financière de la Ville s'élève à 4 788,23 euros.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le financement à hauteur de 4 788,23 euros à l'Association pour la Permanence des Soins de l'Est Lyonnais (APSEL) au titre de l'accueil des usagers Vaudais au sein de la MMGEL.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Maarouk.

Il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets la délibération au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le financement à hauteur de 4 788,23 euros à l'Association pour la Permanence des Soins de l'Est Lyonnais (APSEL) au titre de l'accueil des usagers Vaudais au sein de la MMGEL.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Lilliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; David LAÏB ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

22 - SUBVENTION FONDS ASSOCIATIF LOCAL ET FONDS PROJETS HABITANTS

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOU**M ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGES** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGES**

Absent(e) :

Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Richard **MARION** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame MOSTEFAOUI

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre au tissu associatif local et aux habitants constitués en collectifs de réaliser des projets dans les quartiers prioritaires, des crédits spécifiques de la Politique de la Ville interviennent en complément des moyens de droit commun, pour deux actions, à savoir :

- le Fonds Associatif Local (FAL), destiné à soutenir des projets d'associations émergentes ;
- le Fonds Projets Habitants (FPH), destiné à soutenir des projets de collectifs d'habitants appuyés par des associations structurantes du territoire qui interviennent en qualité de porteurs financiers.

L'enveloppe prévue au titre de l'année 2023 pour le FAL et le FPH est au total de 67 000€, cofinancée par l'Etat à hauteur de 50 000€ et par la Ville avec une participation de 17 000€.

Les aides qu'il est proposé d'accorder aux associations et collectifs d'habitants sont détaillées dans le tableau en annexe et la nature des projets présentés est indiquée ci-dessous. Les actions suivantes ont déjà été réalisées.

Synergie Family « A Vaulx Cross, déplacement aux 24 heures du Mans »

- L'association sollicitait le FAL car elle souhaitait organiser, dans la continuité d'A Vaulx Cross, dispositif de prévention des rodéos urbains mis en place depuis 2021 à Vaulx-en-Velin, un déplacement aux 24 heures de Mans. Son objectif était de faire découvrir la dimension extra sportive voire professionnelle de la pratique des sports mécaniques aux jeunes participants. .

Dans Tous Les sens « Surmonter l'oubli, arpenter la mémoire »

- Pour la 9ème édition de son festival « Écriture Hors Les Murs », l'association souhaitait proposer une programmation autour du thème « Mémoire, migrations et récits », du 31 mai au 4 juin 2023. Elle sollicitait le FAL car dans cette perspective, elle prévoyait de mettre en place trois ateliers d'écriture en partenariat avec différentes structures, à destination des habitants du Sud notamment.

Les lampions de la cité « Fête de quartier, quartiers Est »

- A la suite des réunions de coordination des quartiers Est, l'association les Lampions de la Cité sollicitait le FAL car elle portait un projet collectif : la fête des quartiers Est, en relation avec le vide-grenier organisé par l'association Frameto et l'ouverture au public du jardin

astronomique du Planétarium. L'objectif était de créer des liens entre les habitants et les associations locales, qui proposaient des ateliers ludiques, éducatifs et culturels.

Collectif d'habitants de la Grappinière, porteur financier Centre social Georges Lévy « Fête de quartier de la Grappinière »

- Ce collectif d'habitants sollicitait le FPH car il souhaitait organiser une fête à la Grappinière le 23 juin de 17h à 22h. Étaient prévues une tombola, des animations sportives, scientifiques, autour du jardinage, culturelles avec scène ouverte et espace lecture, une fresque participative, des animations et jeux pour les enfants, le tout agrémenté d'une buvette. Le collectif prévoyait également de valoriser les actions réalisées par les habitants du quartier au cours de l'année.

Forum Associatif Tous Ensemble (FATE) « A Vaulx talents, fête de la musique »

- Comme l'année dernière, l'association sollicitait le FAL car elle souhaitait organiser une grande fête de la musique le samedi 24 juin au parc François Mitterrand. Les habitants issus des phases de présélection préalables avaient la possibilité de se produire sur scène accompagnés par des artistes professionnels. En collaboration avec une dizaine d'associations des quartiers Est, le FATE prévoyait des ateliers musicaux et jeux en plus du concert.

Collectif d'habitants du sud, porteur financier Centre social et culturel Jean & Joséphine Peyri « Fête du Sud »

- Ce collectif d'habitants du Sud sollicitait le FPH car il souhaitait organiser une fête de quartier du Sud, le samedi 24 juin sur le square Casanova, initiative couplée avec la Fête de la Musique. Il prévoyait d'intégrer un espace d'information sur les évolutions à venir pour les quartiers Sud (tramway T9), un espace jeux pour les enfants, un espace restauration et une scène.

Association Lyon Outre-mer « Journée culturelle »

- L'association sollicitait le FAL car elle souhaitait organiser une journée de découverte des cultures ultra-marines le 24 juin à la mairie annexe. Étaient proposés des ateliers culinaires, une exposition de peinture et des spectacles de danses traditionnelles. Elle avait également pour projet d'accompagner et soutenir l'émergence et la création d'artistes ultramarins au travers de cette action. Elle attendait 250 Vaudais de tous quartiers lors de cette journée.

Les actions suivantes sont à venir.

Secours Catholique (Groupe "A Vaulx Marques") « Sortie familiale annuelle »

- L'association sollicite le FAL car elle souhaite organiser une sortie familiale pour une cinquantaine d'habitants des quartiers des Noirettes et du Mas du Taureau le 1^{er} juillet 2023 au parc des oiseaux de Villars les Dombes.

Association Nouvelle Génération Engagée (ANGE) « Animons le chemin des Barques »

- A la suite du cambriolage dont elle a été victime, l'association fait appel au FAL pour se rééquiper afin de pouvoir proposer des animations et activités estivales régulières aux enfants et familles, au LCR du chemin des Barques et en pied d'immeubles à partir du 1^{er} juillet.

Association Surp'Rize « Venez découvrir la Surp'Rize »

- Cette nouvelle association de jeunes Vaudais sollicite le FAL car elle souhaite organiser une journée avec animations sportives et jeux de société pour tous les âges, place Roger Laurent, le 3 juillet. Elle proposera aussi une découverte des espaces verts en bord de Rize avec une sensibilisation à la préservation de l'environnement. Cela constituera

également pour elle l'occasion de se faire connaître et de favoriser les rencontres et échanges entre les habitants du quartier du Pont des planches et du secteur de la Rize.

Collectif d'habitants Barges Cachin, porteur financier Bricologis « Fête de quartier Barges Cachin »

- Ce collectif d'habitants sollicite le FPH car il souhaite organiser un temps convivial et festif entre voisins dans le quartier Barges-Cachin le 5 juillet. L'événement prendra place sur l'espace vert en friche à l'entrée du quartier, concerné par un projet d'aménagement transitoire en co-conception et co-réalisation avec les habitants. De multiples animations, jeux, ateliers dont un atelier de réalisation de panneaux signalétiques seront proposés pour tous les âges. Un temps de préfiguration des futurs espaces aménagés et une buvette sont également prévus.

Projcouture pour tous « Couture en plein air garçons/filles »

- L'association sollicite le FAL car elle souhaite organiser un cours de couture en plein air au mois de juillet, sans doute sur le parvis de l'espace Frachon. Elle met à disposition 5 machines à coudre et un kit prédécoupé pour chaque enfant participant. A la fin de l'atelier couture, l'association offrira un petit goûter.

Collectif d'habitants et associations Balme/Chalets, porteur financier Centre social et culturel Jean & Joséphine Peyri « Un été ensemble »

- Le collectif prévoit d'organiser une soirée républicaine avec repas pour les habitants des quartiers de la Balme et des Chalets le soir du 13 juillet. En complément, des animations seront également proposées par le centre social Peyri. L'objectif est de rompre l'isolement des habitants et de contribuer au bien vivre ensemble en invitant toutes les générations à se réunir à cette occasion.

Centre Social et Culturel Jean et Joséphine Peyri en partenariat avec Pugilistik' « Gala de boxe »

- L'association sollicite le FAL car elle souhaite organiser un gala de boxe le soir du 13 juillet, dans les quartiers Sud, en partenariat avec le centre social et culturel Jean et Joséphine Peyri. Elle prévoit dans un premier temps d'initier les plus jeunes à la pratique de ce sport sur un ring gonflable installé place Cavellini, avant de proposer au public de rejoindre le stade Aubert où aura lieu le gala lui-même, en deuxième partie de soirée. Le centre social et culturel Jean & Joséphine Peyri, association structurante du secteur, assure notamment le portage financier et est l'attributaire de la subvention, l'association Pugilistik n'étant pas en mesure d'avancer les fonds nécessaires.

Fourchette d'or « Du jardin à l'assiette »

- L'association sollicite le FAL car elle souhaite organiser un temps convivial autour des thématiques de l'alimentation et de l'écologie le 20 juillet, place Simone de Beauvoir. Elle prévoit des ateliers récréatifs et pédagogiques (sensibilisation à la gestion des encombrants et au développement durable, dégustation de jus produits sur place), une conférence sur le jardinage, des jeux, animations et la projection d'un film.

Collectif Le sud au féminin, porteur financier Jeunesse des Cités Tase « Vive les vacances »

- Le collectif souhaite organiser une sortie au lac d'Aiguebelette le 21 juillet, pour une soixantaine d'habitants des quartiers Sud, en lien avec l'association Jeunesse des Cités Tase et le centre social Peyri. Cette sortie sera intergénérationnelle et permettra aux habitants d'allier détente et découverte d'une autre région.

Amicale des Marocains Résidant en France Rhône (AMAFRA)

- L'association sollicite le FAL car elle souhaite organiser des sorties familiales pour des habitants du Mas du Taureau ainsi que trois soirées jeux par semaine du 10 juillet au 13 août. Son objectif est de mener cette action en partenariat avec des acteurs du quartier, dont l'Atelier Léonard de Vinci (secteur ludothèque et pôle social). Elle espère attirer au moins 20 habitants par sortie et une dizaine d'habitants par soirée jeux.

Association Lila Sadjj « Événements festifs du Nord au Sud »

- L'association sollicite le FAL car elle souhaite organiser des temps festifs aux mois de juillet et août en direction des personnes ne partant pas en vacances. Elle envisage de proposer des jeux (structures gonflables) et animations pour les enfants, des stands (contes et arts plastiques), des temps musicaux et prévoit de clore ces temps par un concert.

Boxing Club vaudais « Boxe dans les quartiers »

- L'association sollicite le FAL car elle souhaite proposer dix interventions estivales en cœur de quartiers dans l'objectif de créer une rencontre avec les jeunes par l'intermédiaire de la pratique de la boxe. Ses éducateurs privilégieront un apprentissage fondé sur le partage de valeurs de vivre ensemble, respect et responsabilité, le tout destiné à un public aussi bien masculin que féminin.

Tous ensemble on se rencontre « Journées d'animations et de rencontres enfants et parents »

- L'association sollicite le FAL car elle souhaite organiser une fête de quartier avec animations au parc François Mitterrand et trois sorties familiales à Marseille, Miribel et au parc de la Tête d'Or. Le soutien du FAL lui permettrait notamment de prendre en charge les repas et goûters, les transports et entrées aux sites (si besoin) pour les sorties ainsi que les animations et structures gonflables pour la fête de quartier.

Association Vaulx Ambitions (AVAS) « Les bulles d'oxygène » et « Fête des Noirettes »

- En partenariat avec EMH et les associations M'Sports et Cœur Banlieu'Zhar, l'association sollicite de nouveau le FAL pour organiser ses « bulles d'oxygène » sorties prévues à Paris, dans le sud de la France ou dans la campagne iséroise. Ces sorties permettront à des garçons et filles de 14 à 26 ans des quartiers Grand Mas et Grappinière/Petit Pont de vivre de nouvelles expériences en oubliant les problèmes du quotidien.
- Après le succès de sa première fête des Noirettes en 2022, l'association sollicite le FAL car elle souhaite organiser une nouvelle édition en 2023, toujours dans l'optique de créer du lien entre habitants et limiter les incivilités sur ce secteur. Elle sollicite les associations Air Play, M'Sports, ANGE et NEC pour animer la journée et proposer aux habitants des jeux gonflables, du base gaming, un stand de maquillage et une prestation de DJ.

Association Le coeur du mas cuisine « Aménagement d'un jardin associatif en lien direct avec nos objectifs »

- A la demande de plusieurs habitants, l'association sollicite le FAL afin de leur proposer un espace de bacs potagers ouverts à tous permettant de venir chercher des plantes comestibles : aromates, fleurs comestibles, fruits rouges. Les jardinières seront réalisées en juin ou juillet lors d'un chantier ouvert et les plantes comestibles récoltées seront utilisées lors d'ateliers cuisine.

Association Amitié Afrique-France Internationale (AMAFI) « Soutien au développement de l'association »

- L'association sollicite le FAL car dans le cadre des projets qu'elle organise autour des questions mémorielles, elle a besoin de pouvoir assurer un meilleur suivi administratif et financier. C'est pourquoi elle souhaite investir dans l'achat d'un ordinateur et de matériel informatique ainsi que dans la formation de ses bénévoles.

HEÏ « Cours d'expression corporelle »

- L'association sollicite le FAL car elle souhaite poursuivre ses cours d'expression corporelle, de septembre 2023 à juin 2024 à la MJC, afin de permettre aux jeunes porteurs de handicap de rompre leur isolement et de pouvoir accéder au sport de manière adaptée, à leur rythme, dans le respect des particularités liées à leur handicap et en favorisant leur inclusion dans un lieu collectif.

Pour rappel, conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et selon son décret d'application n°2021-1947 du 31 décembre 2021,

toute association sollicitant l'octroi d'une subvention auprès de la Ville devra signer un contrat d'engagement républicain.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver les montants attribués dans le cadre de la commission FAL/FPH comme détaillé ci-joint en annexe.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Mostefaoui.

C'est une délibération sans débat, je vous propose de passer au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver les montants attribués dans le cadre de la commission FAL/FPH comme détaillé ci-joint en annexe.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; David LAÏB ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

23 - EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES CONSÉCUTIFS AU TRANSFERT DES COMPÉTENCES « GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS » ET « TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS ».

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOU**M ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGE**S ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGE**S

Absent(e) :

Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Richard **MARION** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du transfert des compétences « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) » et « terrains familiaux locatifs », les communes et la Métropole de Lyon ont conduit un travail d'évaluation des charges et recettes y afférentes antérieurement au transfert.

En conséquence, la Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC), lors de sa séance du 13 mars 2023, a procédé à l'établissement du rapport arrêtant le coût net des charges concernées par ces transferts de compétences.

En application du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), ce rapport a vocation à être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de la Métropole, ou la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population de la Métropole) prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission des présentes.

La ville de Vaulx-en-Velin est concernée par la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ». Sur cette compétence, et concernant le territoire de notre commune, la Commission locale d'évaluation des transferts de charges a évalué à un montant nul les transferts de charges et ressources.

Le rapport tel qu'adopté par la CLETC le 13 mars 2023 n'appelle donc pas d'observation.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver le rapport adopté par la CLETC des Communes à la Métropole de Lyon lors de sa séance du 13 mars 2023 tel qu'il demeure ci-annexé ;
- noter que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Métropole de Lyon ;
- autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Je vous propose cette délibération aux voix.

Mme GEOFFROY.- Monsieur Gasmi, si vous avez une question, je vous passe la parole.

M. GASMI.- J'avais une intervention sur la délibération 35.

Mme GEOFFROY.- Nous ne l'avons pas présentée.

M. GASMI.- Quand la présenterez-vous ? À la fin ?

Mme GEOFFROY.- J'ai modifié l'ordre des rapports tels qu'ils sont présentés. Je présente tous les rapports sans débat ainsi qu'il en a été convenu avec l'ensemble des présidents de groupe qui étaient présents tout à l'heure pendant la suspension de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport adopté par la CLETC des Communes à la Métropole de Lyon lors de sa séance du 13 mars 2023 tel qu'il demeure ci-annexé ;
- de noter que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président de la Métropole de Lyon ;
- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; David LAÏB ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

24 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES CRÈCHES ASSOCIATIVES ARC EN CIEL ET PETITE SOURIS

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOUM** ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGE** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGE**

Absent(e) :

Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Richard **MARION** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

La ville de Vaulx-en-Velin connaît un important développement urbain qui se traduit notamment par un accroissement des besoins de la population en terme de services publics et, en particulier, dans le secteur de la Petite Enfance.

Les besoins de la population vaudaise en matière de garde de jeunes enfants ne peuvent être couverts de manière suffisante et satisfaisante par les seuls services municipaux et les entreprises classiques de crèche du secteur privé.

Dans le cadre de sa politique en faveur de la petite enfance, la ville de Vaulx-en-Velin a clairement affiché sa volonté d'apporter son soutien aux partenaires associatifs qui proposent aux familles vaudaises des modes d'accueil régulier, occasionnel et d'urgence pour les enfants de 0 à 4 ans et répondant ainsi aux besoins des familles.

Actuellement, quatre crèches associatives sont implantées sur la ville de Vaulx-en-Velin dont deux dépendantes des Centres sociaux soumises à la convention d'objectif de chacun des centres sociaux. Quant aux deux autres crèches «Petite Souris » et «Arc en Ciel», la convention de partenariat établie pour chacune d'entre elles, arrive à échéance le 30 juin 2023.

Dans leur projet d'établissement visant à promouvoir la mixité sociale, les crèches «Petite Souris » et «Arc en Ciel» (Fondation d'Auteuil) proposent d'apporter une attention particulière :

- aux enfants en situation de handicap, de maladie chronique ou en difficulté avérée ;
- aux familles faisant l'objet d'un accompagnement social ;
- aux familles monoparentales ;
- aux parents en situation de handicap ou en longue maladie ;
- à la composition de la famille ;
- à la situation vis à vis de l'emploi.

À ce titre, les critères d'admission appliqués par ces associations contribuent à la représentativité de la diversité des familles vaudaises et à la complémentarité avec les autres modes de garde proposés sur la Ville. Les associations s'engagent à leur initiative et sous leur seule responsabilité,

en cohérence avec les orientations de la ville, à favoriser les conditions d'accueil, de socialisation et d'éveil des jeunes enfants.

Il convient donc de poursuivre à contribuer, sans contrepartie directe, à la continuité de la mise en œuvre du service d'accueil géré par ces deux associations :

L'association « Une Souris Verte » est gestionnaire de la crèche « Petite Souris », 13 chemin Hector Berlioz, à Vaulx en Velin L'association, régie par la loi de 1901, est un partenaire privilégié et reconnu sur l'agglomération pour l'accompagnement des familles et des jeunes enfants porteurs de handicap, ainsi que pour la formation des professionnels qui encadrent ces enfants. Sa micro-crèche « Petite souris » sur Vaulx-en-Velin dispose d'une capacité d'accueil de douze places, dont quatre réservées aux enfants de 12 mois à 6 ans porteurs de handicap. La subvention demandée s'élève à 125 000 € TTC en année pleine, soit 10 416,66 € par place (à ces montants sera retranché le montant du Bonus Territoire, subvention versée désormais directement à l'Association par la CAF et non plus à la ville, au renouvellement de chaque convention). Ce montant de subvention est, comparativement, légèrement plus élevé que le reste à charge pour la ville d'une crèche municipale de taille équivalente. Cette différence s'explique par le sur-encadrement nécessaire pour l'accueil de très jeunes enfants porteurs de handicap.

L'association « Auteuil Petite Enfance », filiale de la fondation d'Auteuil, reconnue d'utilité publique, est gestionnaire de la crèche « Arc-en-Ciel », 12, rue Louis Duclos à Vaulx-en-Velin. La crèche, d'une capacité de 36 berceaux, propose un multi-accueil à destination des enfants de 2 mois et demi à 4 ans. La subvention annuelle s'élève à 300 000 € TTC, soit 8 333,33 € par place (à ces montants sera retranché le montant du Bonus Territoire, subvention versée désormais directement à l'Association par la CAF et non plus à la Ville, au renouvellement de chaque convention)

Les bilans qualitatifs et quantitatifs produits annuellement par ces crèches s'avèrent positifs.

Compte tenu de la qualité du service rendu aux familles vaudaises, il est aujourd'hui proposé de passer une nouvelle convention de partenariat avec chacune de ces deux associations d'une durée d'une année. Cette convention prendra effet donc le 1^{er} juillet 2023 pour se terminer, au plus tard, au 30 juin 2024.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Madame la Maire à signer les conventions de partenariat pour les crèches associatives « Petite Souris » et « Arc en Ciel ».

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Dahoum.

C'est également une délibération sans débat, je la mets donc aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'autoriser Madame la Maire à signer les conventions de partenariat pour les crèches associatives « Petite Souris » et « Arc en Ciel ».

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ;

		Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; David LAÏB ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

25 - SUBVENTION AU CENTRE SOCIAL GEORGES LÉVY

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOUM** ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGES** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGES**

Absent(e) :

Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Richard **MARION** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

L'association Centre Social Georges Lévy a transmis à la Ville un dossier de demande de subvention au titre de l'année 2023. En vue de statuer sur les suites à donner à cette demande, il convient de faire un point de situation de l'association.

Nous avons déjà annoncé lors du conseil municipal du 30 mars 2023 le travail en cours en vue du transfert de ses activités à la Fédération Léo Lagrange.

En effet, l'association connaît depuis plusieurs années des difficultés avec notamment des vacances de postes qui ne permettent pas son bon fonctionnement. Malgré les efforts de la gouvernance, la structure peine ainsi à pourvoir des postes essentiels tels que celui de directeur ou de comptable. Le projet social n'a pas pu être construit ni remis à la CAF en vue du renouvellement de son agrément.

Dans ce contexte et pour faire face à ces difficultés, la gouvernance a décidé de faire appel à la Fédération Léo Lagrange qui intervient au sein de la structure depuis septembre 2022.

Cette collaboration entre les structures a permis dans un premier temps d'assurer la continuité des activités et l'encadrement des salariés, de maintenir le lien avec la population du quartier, de recruter la directrice de la crèche et de produire différents documents nécessaires à son fonctionnement tels que le rapport d'activités, les arrêtés des comptes, les demandes de subventions.

La Fédération Léo Lagrange intervient ainsi aujourd'hui dans le cadre d'un mandat de gestion et travaille, à la demande de la gouvernance du CS Lévy et en concertation avec la ville, la CAF, l'État et la Métropole de Lyon, à une reprise d'activités d'ici la fin de cette année.

Par ailleurs, dans l'objectif d'avoir son agrément à la fin d'année 2023, et toujours en lien avec les partenaires institutionnels, une feuille de route préfigurant la construction du projet social va être déposée auprès de la CAF par l'association.

S'agissant de la demande de subvention 2023 de l'association, 280 000 € sont demandés pour le fonctionnement du centre social et 171 000 € pour sa crèche, soit un montant total de 451 000 €, identique à ce qui a été octroyé en 2022.

Au regard du travail en cours avec Léo Lagrange et l'ensemble des partenaires, en lien avec la gouvernance et les habitants, le montant de la subvention au titre de l'année 2023 proposé pour le centre social Georges Lévy est de 269 000 €.

En effet, à l'instar de ce qui a été fait pour les autres centres sociaux de la Ville lors du conseil municipal du mois de mars, le montant octroyé aujourd'hui sera complété lors d'un prochain conseil municipal, quand la CAF aura porté à notre connaissance les informations liées aux aides qu'elles accorde aux ALSH et aux EAJE dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) en cours d'actualisation.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver la demande de subvention pour le centre social Georges Lévy.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Nous reviendrons à l'automne sur la suite du transfert d'activité.

Il n'y a pas de demande d'intervention sur cette délibération, nous passons donc au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'approuver la demande de subvention pour le centre social Georges Lévy.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; David LAÏB ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

26 - FÊTE DE LA SCIENCE 2023

Présents :

Hélène **GEOFFROY** ; Stéphane **GOMEZ** ; Kaoutar **DAHOUM** ; Matthieu **FISCHER** ; Muriel **LECERF** ; Philippe **MOINE** ; Myriam **MOSTEFAOUI** ; Antoinette **ATTO** ; Régis **DUVERT** ; Nadia **LAKEHAL** ; Michel **ROCHER** ; Josette **PRALY** ; Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Nassima **KAOUAH** ; Pierre **DUSSURGEY** ; Fatma **FARTAS** ; Bernard **RIAS** ; Yvette **JANIN** ; Liliane **GILET-BADIOU** ; Eric **BAGES-LIMOGES** ; Véronique **STAGNOLI** ; Dehbia **DJERBIB** ; Charazède **GAHROURI** ; Christine **JACOB** ; Harun **ARAZ** ; Abdoulaye **SOW** ; Nordine **GASMI** ; Ange **VIDAL** ; Carlos **PEREIRA** ; Christine **BERTIN** ; Monique **MARTINEZ** ; Karim **BALIT** ; Soufia **MAAROUK**

Procurations :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Michel **ROCHER** ; Joëlle **GIANNETTI** donne pouvoir à Patrice **GUILLERMIN - DUMAS** ; Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL** ; David **LAÏB** donne pouvoir à Eric **BAGES-LIMOGES**

Absent(e) :

Nacera **ALLEM** ; Mustapha **USTA** ; Sacha **FORCA** ; Audrey **WATRELOT** ; Richard **MARION** ; Maoulida **M'MADI**

Rapport de Madame LAKEHAL

Mesdames, Messieurs,

La Fête de la science est un événement national de médiation scientifique qui promeut la science auprès du grand public. Depuis 1991, cet événement est organisé chaque année par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ; localement, il est coordonné par les Centres de culture scientifique, technique et industrielle (CCSTI).

Les acteurs et animateurs de cette fête sont des universités, des grandes écoles et des écoles normales supérieures, mais aussi de nombreux autres : associations, bibliothèques, musées de sciences, planétariums... A cette occasion, ils proposent des expositions, conférences, ateliers pédagogiques, journées « portes ouvertes » dans les laboratoires de recherche et autres temps de médiation. En semaine, la Fête accueille surtout du public scolaire. En week-end, le grand public se presse pour visiter les différents sites ouverts pour l'occasion. La gratuité d'accès est un principe et une obligation.

Depuis la création de la manifestation, la ville de Vaulx-en-Velin (Planétarium), les différents acteurs du territoire d'enseignement et recherche (ENTPE, ENSAL, CNRS, Université Claude Bernard Lyon 1), ou de diffusion de la CSTI (Ebulliscience, Planète Science, CALA...) y participent. Ils en sont devenus des partenaires reconnus, en proposant chaque année un programme d'animation original, déclinant la thématique nationale.

L'édition 2022 s'est déroulée à l'échelle de la métropole de Lyon et du département du Rhône. Elle a réuni près de 29 000 visiteurs. A Vaulx-en-Velin, le Planétarium a accueilli 1 320 visiteurs (dont 440 scolaires, essentiellement issus des établissements vaudais) qui ont participé aux activités de médiation proposées (projection de films, rencontres avec les chercheurs, ateliers...).

Cette année, la 32^{ème} édition de la Fête de la Science aura lieu du 06 au 16 octobre 2023. Le thème national retenu est « Sport et science ». Cette manifestation nationale offre l'occasion de partager la science, la technique et l'innovation auprès d'un public varié et nombreux.

La programmation est détaillée en annexe.

La gratuité d'accès étant une condition pour que les activités du Planétarium soient labellisées « Fête de la science » il revient au Conseil municipal de se prononcer en ce sens.

Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- accorder la gratuité des entrées au Planétarium du 06 au 16 octobre 2023 pour l'ensemble des activités proposées au Planétarium lors de cette édition de la Fête de la science 2023 (la programmation du Planétarium est détaillée dans l'annexe).

DÉBAT / DISCUSSIONS

Mme GEOFFROY.- Merci, Madame Lakéhal.

Je mets cette délibération aux voix.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, décide :

- d'accorder la gratuité des entrées au Planétarium du 06 au 16 octobre 2023 pour l'ensemble des activités proposées au Planétarium lors de cette édition de la Fête de la science 2023 (la programmation du Planétarium est détaillée dans l'annexe).

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	37	Hélène GEOFFROY ; Stéphane GOMEZ ; Kaoutar DAHOUM ; Matthieu FISCHER ; Muriel LECERF ; Philippe MOINE ; Myriam MOSTEFAOUI ; Ahmed CHEKHAB ; Antoinette ATTO ; Régis DUVERT ; Nadia LAKEHAL ; Michel ROCHER ; Josette PRALY ; Patrice GUILLERMIN - DUMAS ; Nassima KAOUAH ; Pierre DUSSURGEY ; Fatma FARTAS ; Bernard RIAS ; Yvette JANIN ; Joëlle GIANNETTI ; Liliane GILET-BADIOU ; Eric BAGES-LIMOGES ; Véronique STAGNOLI ; Dehbia DJERBIB ; Charazède GAHROURI ; Christine JACOB ; Harun ARAZ ; Abdoulaye SOW ; Frédéric KIZILDAG ; Nordine GASMI ; David LAÏB ; Ange VIDAL ; Carlos PEREIRA ; Christine BERTIN ; Monique MARTINEZ ; Karim BALIT ; Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	

Mme GEOFFROY.- Nous allons arrêter le conseil municipal parce que la situation reste complexe sur la Ville et nécessite que je m'y penche. Nous reprendrons un conseil municipal dans les prochains jours dans le délai nécessaire pour le convoquer, en tout cas avant le 15 juillet.

Je vous remercie de votre compréhension. Je vous souhaite la meilleure des soirées possibles dans ce contexte aussi compliqué.

La séance est levée à 23h40

Procès verbal adopté à la séance du 21 septembre 2023

<p>La Maire</p>  <p>Hélène GEOFFROY</p>	<p>Le secrétaire</p>  <p>Pierre DUSSURGEY</p>
--	---

